

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 17 JUIN 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 juin 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 88 objets et de deux ordres du jour complémentaires datés du 11 juin 2013 comportant 4 objets et du 12 juin 2013 comportant un objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
~~Mme OUALI~~, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
~~M. DI RUPO~~, M. DUPONT, ~~M. DEPLUS~~, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER,
M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. HAMBYE,
M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU,
M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,
Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,
Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU,
M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE,
M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, je vous propose de procéder à un certain nombre de communications comme de coutume. Pour vous indiquer tout d'abord que sont excusés M. DI RUPO, notre Echevine des Travaux Mélanie OUALI qui a un petit souci de santé de dernière minute, sans gravité mais qui la retient et également Mme JOB qui nous rejoindra avec un peu de retard et excuser l'absence de M. DEPLUS. Quelques éléments complémentaires pour vous dire que les projets de PV des séances des Conseils des 22 avril et 13 mai derniers sont à votre disposition et seront approuvés d'ici la fin de cette séance si aucune remarque n'a été faite à leur égard. Vous signaler également que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le lundi 15 juillet comme nous en avons convenu lors de notre dernier Conseil et par rapport à l'ordre du jour, vous signaler que des points complémentaires ont été inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit du point 22 bis par urgence qui porte sur le portefeuille 3 des Fonds Européens, Quartier des Arts et de l'Artisanat - modification du mode de passation de marché pour la rue de la Grande Triperie, le 60 bis par urgence, mise en conformité de sécurisation des parkings de la Grand'Place et de la rue de la Halle - approbation de l'avant-projet, ce point passera après le 60^{ème} objet ; le 67 bis, par urgence, le contrat programme 2012-2016 - approbation dans le cadre du contrat-programme

du Manège qui passera après le 67^{ème} objet et vous signaler également qu'il y a un point complémentaire porté à l'ordre du jour par la minorité, en l'occurrence par Mme la chef de groupe Ecolo Charlotte DE JAER qui passera après le 22^{ème} objet. Par ailleurs, vous signaler également que le point suivant est soumis par urgence au Conseil communal, ce point n'a pas fait l'objet d'un ordre du jour complémentaire et si ça ne vous pose pas de souci, j'imagine que ce ne devrait pas être le cas, il s'agit de l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la Société Terrienne du Crédit Social du Hainaut qui se réunit le mardi 18 juin et qui sera proposé après le 22^e quater et puis toute une série de points sont remis : 6, 8, 9, 10, 11, 22ter, 63, 69, 71, 73, 74, 78. Par ailleurs, nous avons toute une série de question et interpellations : une question qui porte sur les réalisations de la Ville de Mons dans le cadre de l'agenda 21 et du PCDN qui sera posée par Mme la Conseillère Colette WUILBAUT-VAN HOORDE, il sera répondu au nom du Collège par Mme l'Echevine KAPOMPOLE et les interpellations suivantes : une relative aux inondations qui sera déposée par M. le Conseiller Yves ANDRE et à laquelle je répondrai au nom du Collège - une interpellation relative à la structure ACASA qui est déposée par M. le Conseiller Yves ANDRE à laquelle il sera répondu par M. BARVAIS, Président du CPAS; une interpellation relative aux dégradations d'œuvres d'art dans le Parc du Waux-Hall déposée par M. le Conseiller Guillaume HAMBYE à laquelle il sera répondu au nom du Collège par Mme l'Echevine KAPOMPOLE ; une interpellation de M. HAMBYE toujours concernant la Tour Valenciennoise et sa valorisation dans le cadre de Mons 2015 à laquelle je répondrai ; également une interpellation de M. HAMBYE concernant les PV dressés pour les propriétaires des garages qui garent leur véhicule devant celui-ci à laquelle je répondrai ; une interpellation sur la dynamique commerciale en Centre-Ville de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE à laquelle je répondrai ; une autre interpellation de Mme MARNEFFE relative au projet de service de vélos partagés à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin LAFOSSE au nom du Collège ; une interpellation de Mme la chef de groupe Charlotte DE JAER relative aux toilettes pour femmes à la Ducasse de Mons à laquelle je répondrai ; également une interpellation de Mme DE JAER relative à la vente dans l'espace public par les mouvements de jeunesse à laquelle je répondrai également et enfin, une interpellation de Mme DE JAER toujours concernant la découverte de vestiges des remparts de Mons lors des travaux de démolition de la gare à laquelle il sera répondu par Mme l'Echevine KAPOMPOLE.

Voilà, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord vous dire quelques mots puisque, il y a quelques jours, le 2 juin dernier, nous quittait un grand serviteur de la Ville de Mons, il s'agit de M. Albert LANGUE. Albert LANGUE était considéré comme un des plus grands jazzmans

montois, il avait d'ailleurs été fait Citoyen d'Honneur de la Nouvelle Orléans en 1982 en récompense pour son amour du jazz qui remontait d'ailleurs bien avant la 2^{ème} guerre mondiale. Il était un homme entier, habité par sa passion durant de nombreuses années notamment les années d'occupation où il a même bravé l'interdit décrété par l'occupant contre la musique de son cœur. Il s'est également, vous le savez, consacré pleinement à sa Ville de bien nombreuses manières, d'abord en travaillant à l'Administration communale où il fut notamment Chef de Cabinet de deux bourgmestres qui ont marqué la Ville de leur empreinte : Léo Collard et Abel Dubois puis en devenant Directeur du Conservatoire de Mons et Secrétaire communal adjoint, il a également dirigé par ailleurs le Théâtre Royal. Ce virtuose de la musique et serviteur de notre Ville, nous a donc quitté après une vie bien remplie et durant laquelle il a véhiculé une image positive et dynamique de notre Ville à-travers le Monde et je voudrais, au nom du Collège et du Conseil communal, adresser nos plus vives condoléances, nos plus sincères condoléances à l'ensemble des membres de sa famille et témoigner à toute sa famille notre sympathie dans cette épreuve qu'elle traverse. Je vous propose par ailleurs d'observer bien entendu une minute de silence en la mémoire d'Albert LANGUE. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, comme vous l'avez constaté dans l'ordre du jour qui vous a été transmis, nous allons déroger à nos habitudes en commençant par un point qui est inscrit au huis clos. Aussi, je vais demander au public de bien vouloir nous quitter provisoirement tout en indiquant qu'au terme des discussions relatives à ce point, il sera bien entendu invité, s'il le souhaite, à réintégrer notre salle.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents.

1^{er} objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive/audition. Secrétariat Juridique DIVIS1

La séance publique est rouverte avec 39 présents.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Maintenant que tout le monde est bien installé, je vous propose d'entamer notre ordre du jour en séance publique en commençant par le point 2.

2^e Objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je n'ai pas de souci particulier pour ce point mais je voudrais faire une remarque générale sur l'ensemble de l'ordre du jour puisque, à nouveau, ça

a été un peu compliqué d'arriver à préparer le Conseil communal puisqu'après la publication de l'ordre du jour, il n'y avait pas la moitié des dossiers qui étaient disponibles à la consultation. Je sais que chaque mois, soit nous, soit les autres membres de l'opposition, nous intervenons sur ces points-là, en général il en manque un ou deux mais là il manquait la moitié des dossiers, ce qui est quand même assez énorme. Tout de même rappeler que si d'un côté nous pouvons être compréhensifs sur ce qui peut amener à ce que les dossiers soient en retard, nous comprenons aussi de notre côté que nous sommes des Conseillers communaux et donc nous exerçons notre mandat en dehors de nos emplois et que nous devons programmer ça en soirée, les midis etc. et quand, après avoir réussi à trouver du temps, nous arrivons et que les dossiers ne sont pas disponibles, c'est vraiment très ennuyeux de travailler de cette manière-là. D'autant plus que nous le disons régulièrement et nous sommes plein de compréhension à chaque fois mais, à contrario, si nous-mêmes nous avons quelques heures de retard dans le dépôt d'une interpellation, on nous rappelle de quoi est composé le règlement d'ordre intérieur. Jusqu'à preuve du contraire, le règlement d'ordre intérieur fonctionne aussi bien pour nous que pour vous et comme vous estimez que vous devez refuser malgré quelques heures de retard, bien de notre côté nous nous demandons si pour les prochains Conseils, nous ne devrions pas faire appel à la tutelle pour les dossiers que nous ne pouvons pas consulter, voilà. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très concrètement, le taux de 50% me paraît quand même assez excessif, j'espère que nous n'en sommes pas là mais en tous les cas, suite à cette difficulté récurrente, le Secrétaire communal, comme on s'y était engagé, a rappelé par note à l'ensemble des services leur obligation de fournir les dossiers dans les délais dans le cas de la préparation des Conseils communaux. Pour le Conseil qui nous préoccupe, c'est-à-dire la séance de ce soir, pour autant que les points ne requièrent pas d'urgence, je vous propose tout simplement, systématiquement, de mettre en avant les dossiers qui manquaient et nous reporterons les points d'office à la prochaine séance puisqu'effectivement, si ce type de souci est récurrent ce n'est pas acceptable ni pour vous, ni pour nous et nous rappellerons aux services, cette fois plus fermement, qu'il y a effectivement un minimum de respect à avoir par rapport à l'ensemble des Conseillers communaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition d'ailleurs et donc nous partageons pleinement votre remarque. Voilà mais sur le point en tant que tel, pas de difficulté ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 1^{ère} annexe

L'ordre de préséance s'établit donc comme suit :

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,

Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
~~Mme QUALI~~, Mme KAPOMPOLE Échevins
 M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
~~M. DIRUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,
 M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON,
 Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~,
 Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
 KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
 VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
 Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
 Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
 et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal faisant fonction

3° Objet : Recours fiscal contre une taxe sur la distribution d'écrits publicitaires « toute boîte » - jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 16.04.2013 : autorisation d'interjeter appel. Contentieux TAXES/AN

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

Entrée de Mme JOB = 40 présents

4° Objet : POLICE CIRCULATION

a) Réglementation de la circulation – zone piétonne à Mons. GEP/6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue du Coq à Jemappes. GEP/6002/JE/62

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une question sur le point 4 b) et puis d'une façon générale sur les emplacements PMR. Ce point, on supprime un emplacement PMR qui avait été créé à la demande d'un citoyen qui finalement ne l'occupe pas parce qu'il sait se garer derrière chez lui. Ma première question, j'aurais voulu la poser en Commission mais, malheureusement, je ne pouvais pas être présente étant donné que j'étais retenue au Conseil d'Administration de Toit et Moi, c'était de savoir s'il n'y avait pas d'autres personnes en situation de handicap qui utilisaient cet emplacement et si on avait bien fait les vérifications avant de le supprimer. Et ma question d'ordre plus général serait, d'en Commission ou au Conseil communal, je pense que la Commission est le meilleur endroit, qu'on puisse avoir un cadastre de l'ensemble des emplacements PMR et qu'on puisse avoir une discussion générale là-dessus parce qu'on en vote plein à tous les Conseils communaux et ce serait bien d'avoir à un moment en juillet ou septembre, il n'y a pas d'urgence, une discussion sur les cadastres, sur les règles qui font qu'on en accorde ou pas. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci Mme DE JAER. Effectivement, c'est un point qui fait toujours l'objet d'une attention particulière de la Police car les emplacements PMR font l'objet de sollicitations au cas par cas par des personnes lorsqu'elles sont concernées par des difficultés ponctuelles mais il arrive régulièrement qu'une fois que la difficulté est levée soit par un déménagement, soit pour d'autres raisons, les emplacements ne soient pas abrogés et donc on se retrouve in fine avec un nombre d'emplacements qui est souvent supérieur aux besoins effectivement constatés sur le terrain et d'une manière générale, lorsque nous supprimons les emplacements, c'est que nous n'avons pas connaissance d'autres demandes qui ne seraient parvenues dans le quartier concerné. Mais pour ce qui concerne votre demande de cadastres, on va la relayer auprès de la Police pour que nous puissions avoir une information complète, que nous pourrions vous donner par écrit, indépendamment d'une séance de Conseil comme ça vous pourrez avoir toutes les informations.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR – avenue Wilson à Jemappes. GEP/6002/JE/59

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

d) Instauration de Sens Uniques Limités – N51 – avenue de Jemappes à Mons. GEP 6002/202

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

5^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Le Mont de Piété – Prises de vue de la Ducasse 2013 – Information au Conseil communal de l'approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché – Article L1222-3 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation. MP E/CONV/MDP-Extérieur-C&R

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

6^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Le Mont de Piété – Marché de conception et réalisation – Modification du mode de passation et approbation des conditions du marché. **SOUS RESERVE**. MP E/CONV/MDP- Extérieur-C&R

REMIS

7^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Les minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon et aménagement de ses abords directs – approbation de l'avenant 4. MP E/CONV/778.105/ VD

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

8° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Travaux – approbation avenant n° 3. **SOUS RESERVE**. MP E/CONV/OITC/tx

REMIS

9° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre d'entreprises Design : création d'une aile contemporaine – Approbation de l'addenda n° 1. MP E/2013/CONV.design pie cont./AB

REMIS

10° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Quartier de la Gare et Centre d'art religieux – Centre de Congrès – Abords et Accès – Affectation du droit de tirage du sous-secteur III.C. de l'IDEA pour les travaux. MP E/2013/CONV/CCMabords-droit tirage

REMIS

11° Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Exercice des fonctions au-delà de 65 ans. GRH 211

REMIS

12° Objet : Procédure de comparution volontaire – Autorisation d'intervenir à la cause – Contentieux en matière d'urbanisme pour un bien sis à Mons rue des Trois Boudins et rue des Arbalestriers. Juridique Urbanisme

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

13° Objet : Intercommunale I.P.F.H. – Assemblée générale ordinaire le 27.06.2013 - Ordre du jour – Approbation des points 2 à 5. Gestion f. IPFH/PQ/LG

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous allons nous abstenir du point 13 au point 22 compris puisque nous ne sommes pas représentés dans les différentes intercommunales, nous ne devons pas nous prononcer pour ou contre un ordre du jour.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, merci M. BEUGNIES. Nous en prenons bonne note. Pas d'autres remarques sur le point 13 en tout cas ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme

LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 10^{ème} annexe

14[°] Objet : C.I.S.M. – Assemblée générale le 26.06.2013 - Ordre du jour – Approbation des points 1, 3 à 8. Gestion f. CISM/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 11^{ème} annexe

15[°] Objet : Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale ordinaire le 27.06.13 – ordre du jour – Approbation des points 1 à 10. Gestion f. IGRETEC/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 12^{ème} annexe

16[°] Objet : Intercommunale I.E.H. – Assemblée Générale statutaire le 25.06.13 – Ordre du jour – Approbation des points 2 à 6. Gestion f. IEH/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER,

DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 13^{ème} annexe

17[°] Objet : Intercommunale I.G.H. - Assemblée Générale statutaire le 25.06.13 – Ordre du jour – Approbation des points 2 à 6. Gestion f. IGH/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 14^{ème} annexe

18[°] Objet : Intercommunale I.D.E.A. – Assemblée Générale le 26.06.13 – ordre du jour – Approbation des points 1, 3 (comptes), 5 à 7. Gestion f. IDEA/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 15^{ème} annexe

19[°] Objet : Intercommunale HYGEA – Assemblée Générale le 27.06.13 – Ordre du jour – Approbation des points 1, 4 à 8. Gestion f. HYGEA/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 16^{ème} annexe

20^e Objet : S.C. INTERCOMMUNALE C.H.U.P. Mons-Borinage – Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire le 18.06.13 – ordres du jour – Approbation des points 2, 6 à 10, 12, 13 (AG ordin.) et 1, 2 (A.G. extraordinaire). Gestion f. CHUPMB/2/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 17^{ème} annexe

21^e Objet : Intercommunale IMIO. Assemblée générale du 24.6.2013 – Ordre du jour. Gestion f.

L'Assemblée passe au vote quoi donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 18^{ème} annexe

22^e Objet : SCRL Immobilière Sociale « Toit et Moi » - Ordre du jour de l'AG Ordinaire du 21 juin 2013. Gestion f.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 19^{ème} annexe

22^e Objet bis : Par urgence. Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement des voiries – Travaux –rue de la Grande Triperie – Modification du mode de passation du marché. **SOUS RÉSERVE** MP
E/conv/voiries P3.TX

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en arrivons au point 22 bis qui a été ajouté.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Lors du premier projet, nous étions intervenus pour changer, on nous avait dit que c'était trop tard. Or là, on revient avec ce même projet pour les conditions que l'on sait. Nous étions intervenu pour demander que soient prises en compte les poubelles sélectives et qu'il y ait une bande de confort qui soit prévue pour les cyclistes et nous trouvons un peu dommage que la dernière fois, on nous avait dit que ce n'était pas possible parce que les délais étaient trop courts, que là on remet sur le tapis le marché et qu'on n'ait pas pris en compte nos remarques qui étaient purement constructives.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est-à-dire que le projet est déjà fait Mme DE JAER. En fait, ceci étant, rien ne s'oppose à un moment donné si ce sont des demandes de cette nature, on ne puisse pas les étudier mais en tout cas, dans le dossier administratif lié au projet, c'est clair que le projet est bouclé et aujourd'hui, on parle du mode de passation du marché, à savoir que le marché a été réalisé, que les offres qui ont été remises par les entrepreneurs ne sont pas régulières, raison pour laquelle nous relançons aujourd'hui ce marché par procédure

négoziée. Nous sommes là en dehors du contenu du projet, maintenant sur la demande qui a été formulée, à savoir les poubelles sélectives etc. c'est clair qu'on peut l'étudier à un moment donné indépendamment du projet si je puis dire puisqu'on ne parle pas quand même de l'infrastructure lourde donc c'est quelque que l'on pourrait étudier à un moment donné, une fois que nous serons plus avancés dans les travaux.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais il me semble que sur la bande de confort par contre c'est plus une infrastructure lourde et donc à partir du moment où on refait une procédure, on pourrait très bien y ajouter un élément...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, on ne saura pas, on ne va pas modifier le cahier des charges. Le cahier des charges a déjà été réalisé, ici on repart en procédure négociée sur base d'un cahier des charges qui a été approuvé par le Conseil parce que les offres remises par les entrepreneurs ne sont pas régulières donc on ne peut plus modifier le cahier des charges. Pour ce qui concerne l'infrastructure en tant que telle, on ne saura pas revenir dessus, en revanche pour tout ce qui vient en support, on peut bien entendu entendre vos remarques et y répondre au mieux. Pour les poubelles sélectives en l'occurrence, c'est ce que l'on fera mais pour la bande de confort, malheureusement, je ne sais pas revenir sur une décision antérieure du Conseil communal qui avait d'ailleurs fait l'objet à l'époque d'un débat comme vous le soulignez. Y a-t-il d'autres remarques ?

ADOpte à l'unanimité - 20^{ème} annexe

22° Objet ter : Par urgence. Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – entre de Design – Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avenant 3. **SOUS RESERVE** MP E/201/CONV.P3 Design. auteur de projet

REMIS

Entrée de Mme MOUCHERON = 41 présents

22° Objet quater : Retranscription vidéo du Conseil communal. Point inscrit à la demande de Madame la Conseillère communale Ecolo Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, c'est la retransmission vidéo...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui, je sais, tout le monde a l'air d'approuver, c'est parfait. Mais il s'agit juste d'acter une décision officielle qu'on avait eue au dernier Conseil communal, la décision portait sur le fait que l'ensemble du Conseil trouvait que l'idée était bonne d'avoir un Conseil communal qui soit retransmis sur internet, soit en direct, soit la semaine suivante, comme ça se fait à Metz ou plus près de chez nous à Crisnée et donc le point ne consiste pas en un engagement clair mais plutôt à demander au service à ce que le Conseil communal dise que c'est une bonne idée, on va dire, à ce que les services de la Ville

investiguent les possibilités techniques de le faire, que si au niveau de l'interne ce n'était pas possible, d'avoir une collaboration éventuelle avec Télé MB et donc je propose que s'il y a un accord sur ce point, on puisse revenir en septembre par exemple ou en octobre avec le dossier que les services internes auront préparé, avec une analyse chiffrée qui nous permettra de réellement voter en connaissance de cause sur la suite, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Aucune difficulté, Mme DE JAER, le département de l'informatique piloté par M. l'Echevin BOUCHEZ travaille sur la faisabilité d'une telle proposition et donc nous avons demandé à nos services d'envisager les différents aspects qu'elle revêt et donc nous reviendrons dès que nous aurons les éléments qui nous seront présentés sachant que nous n'avons évidemment aucune difficulté sur le fond que du contraire puisque tout ce qui peut participer à une plus grande transparence de nos débats et un lien renforcé avec la population, est naturellement bienvenu. Vous voulez reprendre la parole ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Juste pour dire merci ; nous serons attentifs au suivi du point bien évidemment, comme à l'accoutumée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On compte sur vous ! Je veux bien proposer à Télé MB de retransmettre nos débats mais je pense que nos amis de Télé MB n'ont pas encore donné de réponse définitive, on compte sur eux aussi naturellement.

ADOpte à l'unanimité - 21^{ème} annexe

22^o objet quinquies : Assemblée générale ordinaire de la Scrl Société Terrienne de Crédit social du Hainaut, le mardi 18 juin 2013 - ordre du jour - approbation des points 2, 5 à 10. Gestion f.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, j'ai omis de vous préciser que le point 22 - 5^{ème} objet devait être ajouté à l'ordre du jour, je l'avais dit en introduction, il s'agit de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la Société Terrienne du Crédit Social du Hainaut. La réunion se tient mardi 18 juin et son ordre du jour est relativement classique, il porte sur l'approbation du PV de l'Assemblée générale précédente, le rapport de gestion 2012, la présentation des comptes annuels, le rapport du commissaire réviseur des comptes 2012, l'affectation du résultat, la décharge de l'Administrateur au commissaire réviseur, la désignation du commissaire réviseur pour une nouvelle période de 3 ans pour les années 2013-14-15, le renouvellement de la nomination d'administrateurs publics et privés et un point divers. Est-ce que l'on peut marquer, oui M. BEUGNIES j'ai bien enregistré votre remarque donc il y a une abstention de votre part. Mais tout d'abord, est-ce que l'on peut acter l'urgence ? Pas de difficulté. Alors, le point en tant que tel et l'ordre du jour, j'imagine que ça ne pose pas de difficulté ? Oui moyennant l'abstention du PTB.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 22^{ème} annexe

23^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.

a) Ouverture de classe maternelle dite « d'été » au 29.4.2013. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

b) Projets d'établissements 2013-2016. Approbation. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

24^e Objet : Vérification encaisse du Receveur communal au 31.12.2012. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

25^e Objet : Renouvellement du parc informatique via une solution de virtualisation. Cellule Informatique

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous nous réjouissons de l'idée sur papier d'avoir une virtualisation du parc informatique qui permet une meilleure gestion de l'outil qui permet d'avoir moins d'incidents, qui permet aussi quelques économies d'énergie puisque même si les serveurs sont coûteux en énergie, ils le sont moins que si on a un mini serveur sur chacune de nos machines. Il y a quand même deux questions que nous nous posons, une qui est plus d'ordre j'ai envie de dire éthique ou en tout cas de l'idée qu'on se fait d'un service public puisque la virtualisation de notre parc informatique va se faire par une société externe avec dans l'idée que 3 équivalents temps plein du service informatique ne seront pas renouvelés, il n'y aura pas de licenciement mais en tout cas les 3 personnes qui partiront à la pension dans

les années prochaines ne seront pas renouvelées donc nous sommes quelque part, occupés à délocaliser des emplois locaux qui étaient au sein de la Ville, on les délocalise vers des entreprises à l'extérieur. Je ne connais pas assez l'entreprise pour savoir si ce sont des montois ou des borains qui y travaillent mais j'ai l'impression qu'il convient d'en douter. Je me demande dans quelle mesure il n'aurait pas été utile de former notre propre personnel à ces techniques pour justement permettre que cette gestion de notre outil informatique continue à se faire en interne et qu'on garantisse un service public et des emplois publics dans une région où on le sait, la demande d'emplois est croissante. Par ailleurs, si on va vers un outil de virtualisation, on reste à la bonne de Microsoft et donc on sait que les coûts des licences de Microsoft sont assez chères voire totalement onéreuses alors que d'autres communes ont fait le choix de passer au logiciel libre, c'est notamment le cas de Floreffe qui a fait le choix déjà en 2009, soutenu je pense par IMIO et donc avec les économies que nous aurions pu faire en passant par des logiciels libres notamment en utilisant Debian comme je le fais sur ma propre machine ou Libre Office qui fonctionne très bien, je pense que tout le monde reçoit mes mails, mes interpellations au Conseil communal donc il n'y a pas de problème de compatibilité, on aurait pu faire des économies qui auraient pu être réinjectées justement dans la formation de ces travailleurs. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. M. BEUGNIES a également demandé la parole et puis c'est M. l'Echevin BOUCHEZ qui répondra à vos interventions.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. J'avais juste quelques remarques. Mme DE JAER vient d'en parler également. Il était question de remplacer le système d'exploitation Windows XP Pro ainsi que l'Office 2003 qui seront obsolètes apparemment en 2014 donc c'est pour ça que nous conseillons aussi à la Ville plutôt que d'acheter de nouvelles licences, d'utiliser Linux qui a un système d'exploitation open source donc entièrement gratuit et qui est compatible avec la virtualisation du parc informatique. Nous voudrions également attirer votre attention sur le fait que même si la virtualisation d'un parc informatique présente certains avantages comme par exemple la réduction en consommation d'énergie, elle comporte également de gros inconvénients. Premièrement et je pense que c'est l'inconvénient majeur, le risque de panne généralisée puisque si le serveur physique tombe en panne, les machines virtuelles tombent également en panne. Est-ce que la Ville peut se permettre de ne plus pouvoir utiliser l'entièreté de son parc informatique à un moment donné, nous ne le pensons pas, on ose à peine imaginer les conséquences. Deuxièmement, étant un système complexe, la virtualisation nécessite un temps d'adaptation auprès des utilisateurs, ce qui aura peut-être des conséquences sur les services rendus à la population. Et enfin, le troisième

inconvéniént, c'est la dépendance au réseau. Puisque l'utilisateur ne peut travailler sur son environnement virtuel que s'il dispose d'une connexion réseau ou internet qui l'y amène.

Donc là peut-être de nouveau risque de panne. Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Je pense quand même qu'avant de répondre, il faut vous expliquer ce qu'est la virtualisation parce que j'ai l'impression que l'on parle de choses qu'on ne maîtrise pas. Premier élément, sur l'aspect technique, la virtualisation ne change rien pour l'utilisateur si ce n'est plus d'avantages par rapport à la situation classique. En fait, la virtualisation c'est au lieu d'acheter 900 tours comme on dit, on va avoir un serveur sur lequel on met les programmes, il y a de nombreux avantages, c'est-à-dire que pour l'utilisateur à partir du moment où il se connecte depuis n'importe quel ordinateur, il a accès à son bureau qu'il soit dans un bureau ici à l'Hôtel de Ville, à la rue Neuve ou à la rue Buisseret, donc ça apporte beaucoup plus de facilités en matière de déménagement, il n'y a plus de déménagement sur le plan physique. Autre avantage important, à l'heure actuelle, quand on achète un nouveau programme et que nous devons l'implémenter dans les services, il faut en moyenne 200 jours. C'est le temps nécessaire pour que les informaticiens passent sur chaque ordinateur pour l'installer. Ici, le problème devrait être réglé en +/- 20 minutes puisqu'une seule installation suffit. Cela c'est en ce qui concerne les avantages. Pour vos craintes techniques, vous devez savoir que tout est prévu puisqu'en réalité on parle d'un serveur mais en fait il y en a deux pour permettre justement d'avoir à un moment donné, l'autre serveur qui peut venir en soutien si jamais le premier est défectueux. Même chose pour le réseau puisqu'on travaille en fibres optiques donc il n'y a pas de difficulté sur ce plan. La virtualisation ne contient que des avantages, c'est plus de souplesse pour l'utilisateur, ce sont des gains de temps, c'est un risque de panne diminué puisqu'avant, vous aviez 900 possibilités de pannes puisque vous avez 900 tours alors qu'ici, vous avez uniquement un serveur. En plus de cela, si vous avez une panne à un moment donné sur un des ordinateurs par exemple au service population, dans le cas de figure présent, vous êtes totalement bloqué ; avec le nouveau système, il suffit de passer sur l'écran d'à côté, de rentrer votre login et votre password et vous êtes connecté sur votre ordinateur comme si de rien n'était. C'est donc un avantage pour nos agents qui à l'heure actuelle, parce qu'il faut quand même se rendre compte dans quelles conditions ils travaillent, à l'heure actuelle il faut parfois 20 minutes pour pouvoir allumer un ordinateur à la Ville de Mons, vous dites que les ordinateurs, les programmes seront obsolètes en 2014, je peux déjà vous dire qu'ils le sont. En réalité, la maintenance n'est plus assurée par Microsoft et donc si demain nous avons une panne, il n'y a aucune possibilité de venir en aide et donc c'est à la fois un inconvénient majeur pour nos

agents mais surtout également pour nos concitoyens qui seraient privés de services. En ce qui concerne l'emploi, il faut bien comprendre plusieurs choses. Tout d'abord, la virtualisation ne pourrait pas être faite en interne, ça ne demande pas simplement d'avoir des agents formés, ça demande des programmes, c'est un métier à part entière que de virtualiser des programmes donc ça ne pourrait pas se faire en interne. Et puis même, la virtualisation vous la faites, ça va prendre 2-3 mois selon le nombre de programmes à installer et puis quand c'est terminé, qu'on a virtualisé l'ensemble de nos programmes, il n'y a plus rien à faire, il faut faire juste fonctionner le système. Donc, l'économie d'agents ne vient pas du fait qu'on fait appel à une société privée pour réaliser la virtualisation, elle vient simplement du fait que la virtualisation va faire qu'on a plus besoin de remplir une série de missions. Et l'exemple que j'ai donné est le plus parlant, quand il vous faut 200 jours avec des informaticiens pour aller installer à chaque fois un programme sur chaque ordinateur, il est clair que lorsque ça se fait en 20 minutes, vous économisez presque 200 jours de travail. Par rapport à cet élément, un point aussi pour revenir sur le budget, je suis quand même un peu surpris de votre remarque puisque lors du budget, je me souviens que vous nous disiez, mais on nous dit tout va bien mais en réalité vous ne prenez aucune mesure pour réduire le déficit, vous attendez que les choses passent, vous espérez un miracle venu de l'extérieur. Ici, on fait exactement ce que vous demandez, c'est-à-dire qu'on prévoit l'avenir, on fait un investissement structurel qui nous permet sur la durée de faire des économies importantes, d'ailleurs nous faisons le choix ici de faire un investissement d'un peu plus d'un million et demi étalé sur 3 ans au lieu de faire la solution traditionnelle qui ne coûterait que 500.000 euros mais pour avoir une économie sur les 30 prochaines années parce que, je suis désolé de vous le dire, mais si on veut faire des économies structurelles il va falloir investir pour modifier notre manière de travailler sans quoi le déficit structurel va s'aggraver et je vous entends déjà lors du prochain budget au mois de décembre me dire que nous n'avons rien fait, que nous avons simplement regardé la pluie tomber. Ici, nous agissons, ce ne seront pas des licenciements, la Ville de Mons ne licencie pas contrairement à d'autres communes mais nous profitons effectivement des départs à la retraite pour évaluer si avec l'évolution des techniques de travail nous avons encore besoin du même volume d'agents ou pas, avec l'objectif de rendre le même service de qualité et que les agents puissent évoluer dans un environnement de travail adéquat.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER et M. BEUGNIES souhaitent reprendre la parole, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'ai eu aucune réponse sur les logiciels libres et notamment les logiciels libres de virtualisation qu'on aurait pu utiliser comme K-zen qui sont

nettement moins coûteux, c'est la première question. La seconde, dire qu'une fois qu'on aura virtualisé l'ensemble, la société ne fera plus rien, je trouve ça assez inquiétant parce que qui va gérer justement l'ensemble de ces serveurs, qui va gérer les pannes de ces serveurs, qui va gérer la mise à jour des applications même si elles sont virtualisées, qu'elles prennent moins de temps à mettre en œuvre, ce sera bien la société avec laquelle on aura passé un contrat, donc peut-être qu'il ne faudra pas renouveler un équivalent temps plein d'accord. Alors, évidemment, on peut toujours dire c'est un métier à part entière, c'est ceci, cela, il y a plusieurs boîtes qui l'ont fait de former des gens à la virtualisation, un plan de formation c'est à cela que ça sert, à voir l'avenir justement et à permettre que nos travailleurs puissent rencontrer les technologies de demain, je vous remercie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je voulais juste remercier M. BOUCHEZ pour son cours d'informatique mais enfin, ce n'est pas du tout ce que j'ai demandé, je ne vais pas polémiquer mais espérons simplement puisque j'ai appris qu'il y avait 2 serveurs, que les 2 serveurs ne tomberont pas en panne en même temps, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin va vous donner un complément de réponse.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Deuxième session pour les étudiants qui n'ont pas compris. Plus sérieusement, je ne sais pas en quoi je n'ai pas répondu mais n'hésitez pas à me demander des précisions si je ne l'ai pas fait. Néanmoins, en ce qui concerne les programmes libres, oui, c'est un point important. Il ne faut quand même pas comparer non plus l'utilisation d'un particulier avec celui qu'on fait à la Ville de Mons. On a 900 postes et donc à un moment donné, on a besoin de quelque chose qui s'appelle le service après vente, le service technique derrière la maintenance avec la mise à jour de ces logiciels, avec le support technique, avec l'adaptation par rapport aux nouveaux programmes qui vont sortir. Nous ne pouvons pas nous permettre de commencer à jouer aux apprentis sorciers, la Ville de Mons n'a pas vocation à avoir un service informatique tel que Microsoft. A un moment donné, les formations dont vous parlez c'est très bien mais nous n'allons pas non plus réapprendre des nouveaux métiers, notre objectif c'est d'investir l'argent au service des citoyens et pas de commencer à se lancer dans de grandes expériences telles que celles que vous indiquiez particulièrement en ce qui concerne les programmes libres où nous n'aurions aucun support technique, je tiens quand même à vous le dire, ce qui fait justement le fait qu'ils sont libres alors qu'ici nous avons automatiquement l'ensemble du service Microsoft qui est mis à notre disposition et qui est spécialement tourné sur les entreprises. Alors, vous allez certainement trouver sur internet des mises à jour, des possibilités de, mais ici c'est un service spécialement

fait pour les structures telles que les nôtres. Et enfin, pour l'emploi, oui effectivement, il faudra certainement revirtualiser certains programmes à certains moments mais ce sont des missions qui sont tellement ponctuelles sur la durée que ça ne justifie pas un emploi. Et je tiens quand même à vous rappeler vos remarques, lors du budget parce qu'il va falloir m'expliquer à un moment donné si nous gardons le même volume d'emplois, si nous gardons la même structure, comment nous allons réduire les déficits structurels. Donc, à un moment, il faut aussi, parce que c'est un peu trop facile depuis l'opposition de nous dire qu'il faudrait faire tout et son contraire mais à un moment il faut être responsables aussi et nous expliquer comment avec la même structure, nous allons faire les économies nécessaires.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, juste un mot pour vous dire que c'est un point qui a également suscité des discussions au sein du Collège parce que naturellement c'est un investissement important, c'est un choix stratégique majeur et donc, ici les services et l'Echevin sont venus avec cette proposition, c'est un choix que nous avons décidé de faire, qui nous l'estimons, sera le meilleur sur le plan qualitatif et sur le plan de l'efficacité du service en interne. Actuellement, M. BOUCHEZ l'a bien indiqué, nous ne sommes pas nécessairement très satisfaits de la manière dont les choses se déroulent à l'intérieur de l'Administration. C'est clair qu'à chaque fois que nous le pouvons, nous privilégions tout ce qui peut renforcer l'emploi et particulièrement l'emploi local, d'abord les ressources internes à l'Administration et puis ensuite une sous-traitance qui si possible doit être issue de la région. Ici, en l'occurrence, nous avons d'abord fait le choix de l'efficacité par rapport au service rendu à l'ensemble des employés de l'Administration communale parce que nous pensons effectivement que si nous pouvons optimaliser les choses au niveau des ressources informatiques, c'est aussi du temps de gagné au niveau du temps de travail, j'en ai fait à titre personnel souvent l'expérience, c'est vrai que lorsqu'on attend un temps certain avant d'ouvrir un mail ou ce genre de chose, c'est agaçant et surtout on perd en efficacité. Par ailleurs, il y a un objectif comme on vient de le rappeler dans le cadre du budget qui est un objectif d'économie de fonctionnement au sein de la Ville qui devra nécessiter un effort significatif dans le nombre de postes de travail qui sont actuellement en place au sein de l'Administration. Et donc ce travail va être entamé, il se fait bien entendu en accord avec les organisations syndicales et donc c'est un travail minutieux, qui va prendre du temps et tout ce qui peut, je dirai nous conforter à avoir un service plus efficace et moins dévorant en termes de ressources humaines, sera encouragé, c'est un peu sur cette base que nous avons pris cette décision, elle n'est peut-être pas parfaite, elle pose certainement un certain nombre d'inconnues comme tous les choix que l'on peut faire à tout moment quand on est responsable

de la gestion d'une commune ou d'une structure quelle qu'elle soit, en tout cas c'est la proposition que le Collège vous fait, nous aurons certainement l'occasion de l'évaluer le moment venu mais je pense qu'elle a déjà et c'est ce qu'on nous a indiqué, fait ses preuves dans d'autres structures. Je pense que les membres de l'opposition souhaitent réagir à nouveau, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis un peu étonnée de la méconnaissance de l'Echevin de l'informatique sur ce que sont devenus les logiciels libres, on n'en est plus à l'époque où on ouvrait son ordinateur et on tapait 500 lignes de code pour arriver open office parce que sinon, croyez-moi, que je ne serais pas là-dessus. Alors, on peut dire c'est un ordinateur personnel, à côté de ça je travaille dans une collectivité où il y a plus de 500 travailleurs où nous sommes sous logiciels libres, des communes l'ont fait, à Floreffe, en Allemagne, des plus grosses communes et donc croire que chaque utilisateur, j'imagine bien un assistant social du CPAS en train d'encoder 20 lignes de code pour arriver au dossier de la personne, mais on n'est plus du tout à ça, vous me laissez finir, merci ! Cela a légèrement évolué et donc il existe. Déjà il existe un droit de parole dans ce Conseil communal et je remercie M. le Bourgmestre de le faire respecter et deuxièmement, il existe ensuite des solutions pour les collectivités, pour les entreprises, c'est ça que je voulais dire. Alors, ensuite, sur le fait que nous aurions dit qu'il fallait réduire l'emploi lors du budget. Lors du budget, nous sommes intervenus justement pour dire nous ne voulons pas réduire l'emploi, nous voulons que le fédéral arrête la communalisation de certaines dépenses et nous avons déposé une proposition demandant qu'on relève le remboursement du RIS à 90% ce qui faciliterait en autres les finances communales. Alors dire que parce que nous ne souhaitons pas perdre de l'emploi public, nous sommes contre les économies que l'on peut faire au niveau du budget, je pense que c'est quand même un peu fort de café, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, mes chers collègues, je vous invite à tous faire preuve d'un peu de retenue par rapport aux échanges personnels, je ne vise personne en particulier mais si on pouvait s'en tenir au fond et éviter des querelles de personnes, ce serait quand même beaucoup plus agréable. Je vous propose de mettre le point au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 Abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 26^{ème} annexe

26^e Objet : Défis énergétiques : programme POLLEC (politique locale énergie climat) : adhésion à la convention des Maires. Gestion Territ. Dévelop.durable

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit ici de la signature et de l'adhésion à la convention des Maires en ce qui concerne la politique locale énergie-climat. En soi, ça me paraît très positif par rapport aux objectifs à atteindre certainement mais aussi par ailleurs au soutien financier qui y est lié. Donc, il faut rappeler que cette convention a été lancée par l'Europe déjà en 2008 et que suite au peu d'adhésion des communes wallonnes, cette initiative a été relancée par trois ministres wallons en soutenant financièrement les communes qui intégreraient cette convention pour pouvoir démarrer l'énergie, c'est quand même pas rien parce que c'est ambitieux comme convention, comme objectifs donc nous nous engageons ici à dépasser les objectifs européens en ce qui concerne les 3 x 20 en 2020, ce n'est pas négligeable donc je sais que vous avez certainement réfléchi à tout ça quand on vous l'a proposé. Cela veut donc dire 20% de moins de consommation en énergie, 20% de moins en émissions de gaz à effet de serre, 20% de production d'énergie renouvelable. Alors, d'après ce que j'ai vu il y a 24 dossiers qui concernent 34 communes parce qu'il y a des communes qui se sont regroupées pour mettre des dossiers en commun qui ont été retenues et si j'en crois les montants qui sont annoncés et que je considère que Mons est une grande ville, ça fait quand même tout de même un budget de 20.000 euros. Alors, tout ça ce n'est pas gratuit, cela veut dire qu'en échange, il faut que la Ville s'engage à faire un inventaire des émissions de Co2 sur son territoire et définisse le potentiel renouvelable et d'efficience énergétique dont elle est capable. Il faut définir un plan d'actions d'énergie durable en ce qui concerne un tas de domaines mais notamment la mobilité dont on a déjà beaucoup parlé, la gestion des déchets dont on a beaucoup parlé et pas récemment, la consommation économique responsable, ce sont des choses que nous avons déjà évoquées et qui sont effectivement à travailler mais voilà je suis contente de voir que vous vous ralliez à l'idée et j'attends de voir ce qu'on va en faire. Il faut aussi définir un plan de communication et une démarche de mobilisation locale participative qui incluent la mise en place d'un conseil consultatif énergie, on avait un Conseil Participatif du Développement Durable qui n'existe plus. Alors j'ai déjà entendu, j'en ai discuté avec les Echevins, ce n'est pas si simple, on a déjà essayé de le remettre en place mais ça fait quand même quelques années que je siége ici, j'ai déjà constaté que quand le Collège

veut quelque chose, souvent il se donne les moyens d'y arriver. Par ailleurs, il faut aussi l'implication d'une coopérative citoyenne et enfin, c'est un plan d'investissements pluriannuels dont on vient de parler, ce n'est pas si simple non plus les finances surtout à plusieurs années d'ici là. Voilà, c'est très positif et on va soutenir très clairement mais j'espère que cela ne restera pas au niveau des intentions et que ce sera concrètement détaillé et suivi d'effets, je vous remercie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais d'abord laisser la parole à Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Au niveau de mon groupe, nous nous réjouissons que la Ville ait, en avril 2012, décidé de porter sa candidature à ce projet qui est vraiment réjouissant. Ce projet porté par les Ministres Furlan, Henry et Nollet parce que c'est vraiment un objectif ambitieux mais un objectif ambitieux pas qu'en terme environnemental, c'est un objectif ambitieux pour augmenter la qualité de vie de nos citoyens en diminuant la pollution dans l'air, en se donnant une bonne image et en permettant aux entreprises de venir donc vraiment nous sommes très satisfaits. Nous sommes très satisfaits parce que vous allez nous donner dans l'année qui vient l'occasion d'inter réagir avec le Collège, vous vous en doutez, parce que nous allons suivre ça à la trace puisqu'e nous avons un an pour effectuer le bilan carbone et proposer le plan pluriannuel. Il nous semble, sans vouloir rentrer dans les prérogatives du Collège, qu'il faudrait que l'appel d'offres pour le bilan Co2 arrive sur la table du Conseil, le meilleur serait sans doute juillet mais au plus tard septembre, sinon on risque d'être fortement ralentis pour être prêts avec un projet pluriannuel en juin 2014. Pour ce bilan Co2, je laisserai ensuite la parole à Mme MARNEFFE qui a quelques remarques et quelques conseils techniques à donner à la Ville pour permettre qu'il soit vraiment fait et qu'il permette non seulement de prendre en compte les coûts directs des politiques, c'est-à-dire l'économie d'énergie dans les bâtiments mais aussi et surtout ce qui est vraiment intéressant ce sont tous les coûts indirects des politiques qui sont menées par la Ville, on pense notamment au coût de la déconstruction et la construction de la gare, des choses comme ça qui évidemment doivent rentrer dans un bilan Co2 d'une ville. Nous serons aussi attentifs après l'appel à projet, à la participation citoyenne, nous voulons une réelle participation citoyenne, ce sera intéressant évidemment de créer un Conseil Participatif de l'Energie ou de se rebaser sur le Conseil Participatif du Développement Durable, ce sera l'occasion de mettre à l'ordre du jour l'agenda 21 qui est censé exister à Mons depuis plusieurs années mais dont on ne voit pas grand-chose malheureusement et nous aimerions aussi que des solutions innovantes soient mises en matière de participation citoyenne et notamment l'idée des panels citoyens donc on tire au sort un certain nombre de citoyens qui ne sont pas des spécialistes sur

la question, ce qui va être le cas des gens du CPDD ou qui va être le cas des gens qui participent à l'agenda 21 pour justement discuter avec eux des mesures qui seront prises et en tout cas l'esprit du projet tel qu'il a été pensé par les cabinets compétents en Région wallonne. Ensuite, ce serait dommage de ne pas se baser sur ce qui a été fait donc on imagine bien qu'une fois ce bilan Co2, dans les postes de réflexion, le Collège prendra en compte les énormes pistes de réflexion qui ont déjà été portées par le CPDD, les nombreuses pages qui ont été écrites, pensées et qui malheureusement n'ont pas pu voir le jour et nous nous ferons un plaisir de vous lister toutes les propositions en matière de réduction de gaz à effet de serre que nous avons proposées ces dernières années et que bien souvent malheureusement vous avez balayées puisque là on va avoir vraiment une volonté de pouvoir les intégrer. En tout cas, nous nous réjouissons de notre participation à ce processus, que nous suivrons régulièrement notamment dans la Commission, j'imagine que pour un projet aussi important on abordera à chaque Commission un peu le suivi pour vraiment pouvoir participer parce que c'est un projet qui nous motive et dans lequel nous avons envie d'apporter notre expertise, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Nous sommes impatients d'entendre les conseils techniques de Mme MARNEFFE. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je ne veux pas me présenter comme une spécialiste mais ayant des personnes proches qui travaillent dans le domaine, j'ai moi-même demandé des informations sur le sujet et je trouve ça quand même intéressant de pouvoir se dire que dans la réalisation d'un appel d'offres on a un point de vue éclairé en tout cas. Par rapport justement à celui-ci pour ce qui est la réalisation de l'inventaire des émissions et le plan d'actions, différents éléments doivent être pris en compte et différentes options sont possibles. Pour ce qui concerne l'inventaire des émissions proprement dit, il y a plusieurs approches qui sont possibles notamment l'approche flux qui permet une approche globale en quantifiant à la fois les émissions directes et les émissions indirectes du territoire. Cela prend compte également de tout ce qui est le contenu énergétique, le gaz à effet de serre des biens de consommation importés, également le coût Co2 des engrais épandus sur des surfaces agricoles, Mme DE JAER l'a cité également, le coût de la construction et de la déconstruction de la gare donc cette approche-là est assez complète. Il y a une autre approche qui est également parfois utilisée qui est l'approche cadastrale et qui quantifie seulement les émissions directes de gaz à effet de serre du territoire, les transports sur les territoires, les émissions de Co2 liées à la consommation de l'énergie des bâtiments du territoire, les industries qui émettent sur le territoire et donc c'est quand même beaucoup plus limité.

Comme l'approche flux rencontre les émissions indirectes, cela nous paraît la plus adéquate, elle permet d'éviter aussi de nombreux effets pervers comme notamment la réduction des émissions qui pourraient être liées à la délocalisation d'entreprises. Ou encore la non prise en compte de la surconsommation de produits et de biens de consommation importés mais dont le cycle de vie est particulièrement énergivore. D'autre part; elle permettra d'orienter davantage les politiques communales, certains dossiers en cours actuellement auraient peut-être été orientés différemment si on avait tenu compte de toutes les émissions indirectes de Co2 on l'a cité, notamment la gare mais également, ça peut être le cas, pour le choix des produits financiers, pour le déplacement des personnes liées au tourisme, pour le changement d'affectation des sols et l'évaluation du stock de carbone et de services qui sont rendus par les écosystèmes. En ce qui concerne le plan d'actions proprement dit, il nous paraît important d'envisager les sources de réduction d'émissions à l'échelle locale et d'éviter les mécanismes dont on entend parfois parler de compensations d'émissions de Co2 qui consistent à payer un montant donné pour financer des projets permettant d'économiser une quantité de Co2 équivalente au Co2 émis. Pour nous, il faut réduire ici et maintenant plutôt qu'ailleurs et plus tard. Par ailleurs, nous trouverons également pertinent d'intégrer sans ce bilan la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la vulnérabilité climatique. La vulnérabilité climatique ce n'est peut-être pas quelque chose qui est très important ici, évidemment ça l'est beaucoup plus dans des pays comme le Bangladesh ou même les Pays-Bas mais on peut quand même déjà penser même à notre échelle aux problèmes d'inondations et aux problèmes d'ilots de chaleur urbaine, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Dans ce cas, c'est M. l'Echevin BOUCHEZ qui répond au nom du Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Tout d'abord, je remercie le groupe Ecolo pour ces bons mots qui me réconfortent fortement. D'ailleurs, quand vous ne déformez pas mes propos, vous êtes d'accord avec moi donc tout va bien. En ce qui concerne Pollec et les différentes remarques qui ont été faites, je les accueille avec beaucoup de plaisir, d'ailleurs je vous invite à les communiquer soit à mon cabinet, soit à M. Damien Hubert qui suit ça plus particulièrement. Comme vous l'avez indiqué, la convention des Maires, Mme MOUCHERON est un objectif extrêmement ambitieux, c'est vrai qu'il y a un investissement de la part de la Ville de Mons qui montre également son intérêt en la matière. Cet investissement peut être couvert de plusieurs manières. Premier élément, l'adhésion à la convention des Maires nous donne accès direct à une série de subsides thématiques qui sont

vraiment liés à cette convention. Par ailleurs, nous avons également un accès facilité auprès de la banque européenne d'investissements, qui a souvent la possibilité de financer les projets mais peu de collectivités font appel à elle parce que c'est relativement compliqué, ici ça nous permet d'entrer dans un schéma qui l'encadre et surtout, troisième et dernier point, dans d'autres villes où le projet a été mené, en fait, les économies d'énergie viennent compenser les dépenses qui sont faites. Effectivement, il y a une petite dépense qui est faite maintenant mais qui est indispensable pour avancer dans cet objectif qui est primordial mais cet investissement, c'est comme le point précédent, le Collège le fait en sachant ou du moins avec la ferme volonté d'en toucher les dividendes, les bénéfices dans les mois et années à venir. Par ailleurs, en ce qui concerne la question relative au fait que l'ambition est forte, on ne part pas non plus de zéro, il existait déjà à la Ville de Mons une série d'évaluations en ce qui concerne le Co2, maintenant on n'était pas non plus dans une stratégie globale telle que la convention des Maires va nous inscrire et donc ça nous permettra de passer une étape supplémentaire. Enfin, dernier point en ce qui concerne le CPDD, si ça peut vous rassurer le point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil communal puisqu'il a été validé, le principe de la recomposition a été validé par le Collège la semaine dernière et comme je m'y suis engagé, la liste des participants sera soumise en Commission pour que les différents membres de la Commission puissent également faire des propositions afin d'étendre au maximum ce Conseil pour qu'il soit le plus participatif et constructif possible. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Est-ce que l'on peut passer au vote du point ?

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

27^e Objet : Redevance sur l'occupation du domaine public – Occupation du domaine public par des terrasses, tables, chaises, chevalets et autres mobiliers. Gestion financière

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste pour être bien sûr que suite à l'interpellation d'il y a 3-4 mois, par rapport à des taxes indûment demandées en tout cas par la Ville, vu que les terrasses etc. de certains établissements dont les rues étaient en travaux, est-ce que cela sera remboursé et est-ce que dans l'avenir, pour les futurs travaux, les taxes ne seront pas demandées aux commerçants ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Sur ce point, effectivement, pour les années précédentes mais en général l'enrôlement n'a toujours pas eu lieu pour les exercices concernés, il y a une réduction, donc une décision est prise au cas par cas par le Collège pour faire en sorte que la redevance ne soit pas payée pour les périodes où l'occupation est

impossible en raison de travaux. Néanmoins, c'est ça la grande nouveauté de ce règlement, c'est qu'en fait, le règlement prévoit maintenant de manière systématique le fait que lorsque le domaine public ne peut être occupé, il y a une réduction au prorata du nombre de jours d'inoccupation de la redevance pour que l'établissement ne paye que pour les jours effectivement occupés ou du moins occupables.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, sur le fond pas de difficulté ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 28^{ème} annexe

28^e Objet : Provisions pour menues dépenses – Service des Affaires sociales. Guichet de l'Énergie : annulation. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité - 29^{ème} annexe

29^e Objet : Garantie de bonne fin d'emprunts à contracter par la S.C. Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage auprès des banques ING Belgique S.A. et Belfius Banque S.A. Approbation. Gestion f. CHUPMB/2013

ADOPTÉ à l'unanimité - 30 et 31^{ème} annexes

30^e Objet : Procédure de domiciliation et numérotation des immeubles. Population

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Au début du Conseil, je me plaignais du manque de considérations et de négligences de la part de la majorité, en tout cas du Collège pour les Conseillers et donc il se fait que j'avais déposé une interpellation qui n'a pas pu être acceptée qui portait sur ce sujet-là mais en fait, je me trompe, c'est que vous avez trop de considération pour moi et que vous avez voulu même le mettre à l'ordre du jour. Et donc...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre M. DUBOIS, juste 30 secondes, je l'aurais fait bien volontiers mais simplement avec 11 questions et interpellations ce soir, on a trouvé que les débats allaient déjà être fortement prolongés et que les quotas de temps de paroles de chaque groupe allaient être largement entamés, donc voilà mais sinon on l'aurait fait volontiers et on savait que vous n'hésiteriez pas à intervenir sur le point, je vous en prie.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Et donc, c'est avec plaisir que je vais demander au Collège qu'il puisse présenter le point et ensuite si j'ai des questions, je vous les poserai, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Normalement, ce type de point se discute en Commission, c'est la raison pour laquelle nous ne présentons pas tous les points mais puisque

vous en faites la demande et qu'on a une grande considération pour chaque Conseiller, je propose à M. l'Echevin de vous présenter le point de manière synthétique.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. le Conseiller, vous voulez parler de quel point ? Du point qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour ou alors pour les adresses ? Oui, le point 30. On en a discuté en Commission. Avant toute chose, il faut rappeler que le refus d'inscription à titre de résidence principale ne peut être proposé pour des motifs de sécurité, de salubrité, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Toutefois, force est de constater que les cas se multiplient où les personnes demandent à se domicilier dans les logements indignes, à une vie humaine décente. Nous avons mis en place une procédure en collaboration avec le service Population, la cellule Logements et les services de Police. Elle vise à mieux coordonner le travail entre ces trois entités et c'est à la demande de notre Bourgmestre ff que nous avons fait une task force. Trois nouveautés sont proposées, premièrement la création de nouvelles fiches d'enquête pour l'agent de quartier pour que celui-ci puisse donner des infos complémentaires sur l'habitation. Deuxièmement une fiche pour le citoyen délivrée lors de sa demande de changement d'adresse à compléter et à remettre à son agent de quartier. Le but est de déceler tout problème de salubrité, sécurité, urbanisme et surpeuplement. Si constat est fait en ce sens, alors c'est une inscription provisoire et la cellule Logements sera chargée d'entamer la procédure visant à rétablir la situation. Enfin, en cas de suspicion d'insalubrité notoire ou de danger manifeste, l'agent de quartier pourra proposer au Collège de ne pas l'inscrire. Cette option ne sera utilisée que si le danger extrême est avéré. Actuellement, aucune règle n'est en vigueur à Mons concernant la numérotation des immeubles, celle-ci a été réalisée par les agents de quartier. Nous vous proposons donc d'adopter un nouveau règlement communal relatif à la numérotation. Ce règlement n'est pas rétroactif, il traite en autres les établissements, les plaques de rues, un placement de numéro sur les habitations, les boîtes aux lettres et sonnettes, si infraction il y a une amende administrative de 150 euros est prévue et 200 euros en cas de récidive. Ce règlement peut donc être considéré comme un nouvel outil de travail pour nos agents de quartier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin, M. DUBOIS est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, j'ai beaucoup de sous-questions. Visiblement, ce que vous proposez d'acter c'est, dans les grandes lignes, un fonctionnement qui avait déjà cours puisque des refus d'inscriptions pour des questions de surpeuplement, d'insalubrité, etc. j'en ai connaissance d'une bonne série. Mais, on peut tout à fait comprendre que dans votre chef il y a la volonté de pouvoir lutter contre notamment l'insalubrité mais il faut aussi se

rendre compte que la plupart du temps ou la quasi-totalité des situations des personnes qui demandent des domiciliations dans des logements insalubres sont des personnes en grande précarité et donc ce sont à nouveau elles qui vont être lésées dans l'histoire. Evidemment, vous m'informez de ce qui fait le cadre dans lequel on doit s'inscrire et il y a visiblement un cadre légal que l'on peut consulter sur le site du Gouvernement fédéral avec des latitudes qui sont laissées aux communes. Si je lis le site de Belgium.be, un site officiel, on voit que ce genre de considérations ne peut pas être pris en compte pour l'inscription du domicile de la personne. Il est clairement stipulé que des questions de salubrité, de surpeuplement, d'aménagement du territoire, ne peuvent pas être des prétextes pour ne pas inscrire une personne au registre de population. Cependant, il y a une possibilité de recours de la part de la commune et donc dans la logique des choses, l'agent de quartier devrait passer à domicile, constater que la personne est là et informer la commune qu'en effet, il a visité et que la personne est sur place. Et ensuite, la commune peut s'opposer à l'inscription une fois qu'elle a déjà été faite. Donc, ça c'est ce qu'on trouve comme information sur le site Belgium.be. Visiblement, ce n'est pas comme ça que ça se passait, ce n'est pas comme ça que ça se passera si vous prenez cette décision et donc j'aurais voulu plus de précisions sur ça puisque ça met pas mal de citoyens dans l'embarras et on est interpellé aussi bien par eux que par des associations qui sont spécialisées dans la question et on remarque que la question est de plus en plus épineuse puisqu'elle se pose visiblement plus souvent encore qu'auparavant. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS, M. l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. DUBOIS, en 2012, près de 21.000 personnes ont changé d'adresse à Mons, ce qui comprend les entrées et les sorties, comment l'agent de quartier peut faire ? Vingt et une mille personnes ont changé d'adresse à Mons en 2012.... Et on a à peu près 80 agents de quartier mais c'est impossible de tout gérer.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques mots complémentaires par rapport à ce qui vient d'être dit. Effectivement, comme l'a dit très justement M. SAKAS, il y a un nombre de mouvements qui sont très soutenus et dès lors, la politique de domiciliation est une politique très importante pour la Ville. Alors, je voudrais d'abord remercier les services notamment l'Echevinat de l'Etat civil qui a travaillé à cette question qui est une question sensible parce que non seulement elle porte sur la problématique de la salubrité du logement et connaît de fortes interactions avec celle-ci mais également sur la problématique de la fraude sociale qui engendre des conséquences significatives notamment au niveau du paiement des allocations par le CPAS avec les questions financières et surtout d'équité sociale que cela pose par

rapport à l'ensemble de la population. Mais donc nous avons souhaité et ça va être un travail continu et je serai vraiment très attentif à la manière dont il sera mené, renforcer les synergies et la transversalité de l'action de la Ville entre le service Population, le service de l'Urbanisme, le service Logements et la Police par rapport à cette problématique. On veut atteindre plusieurs objectifs. Le premier objectif, c'est de lutter contre le logement insalubre et par rapport à ce que vous avez dit, M. DUBOIS, quand un agent de quartier constate qu'à un moment donné une personne est susceptible ou censée habiter dans un logement qui ne remplit pas les conditions minimales de salubrité, il peut proposer au Collège une inscription provisoire et donc il appartient à ce moment-là, sur base des constatations qui sont faites par l'agent de quartier, pour autant que la procédure soit bien respectée, que le Collège en prenne bien connaissance ce qui n'était pas nécessairement le cas jusqu'à présent et que nous allons donc modifier. On peut alors engendrer une enquête de la part de la cellule Logements, plus particulièrement de la cellule technique de la cellule Logements, pour enjoindre au propriétaire concerné de faire en sorte que le logement soit mis aux normes. Et donc une fois que ce logement est remis aux normes, on peut alors procéder à la domiciliation. En revanche, si le logement n'est pas remis aux normes et tant qu'il ne l'est pas, on ne procède pas à la domiciliation. Et jusqu'à présent, il y avait une forme de domiciliation d'office qui s'opérait, ce qui nous posait toute une série de difficultés parce que ça pouvait contribuer quelque part à la dégradation du bâti et de la qualité des logements notamment dans les noyaux urbains à Mons-Centre ou à Jemappes-Centre. Cela c'est le premier objectif, c'est la lutte contre l'insalubrité et contre certains marchands de sommeil qui profitent des conditions sociales dramatiques de certaines personnes pour profiter de celles-ci. Le deuxième objectif, c'est de lutter contre la fraude sociale. J'ai encore fait le point aujourd'hui avec les agents de quartier sur le sujet, il y a toute une série de personnes qui utilisent une forme d'ingénierie pour pouvoir bénéficier du paiement d'allocations quelles qu'elles soient, je ne vais pas rentrer dans le détail ici mais clairement, là l'objectif dans notre chef est tout à fait affiché et sans détours, nous allons lutter contre la fraude sociale parce que celle-ci nuit gravement aux systèmes de protection sociale qui sont mis en place dans notre pays et à leur efficacité. Et donc si on veut faire respecter un modèle social qui est un modèle optimal, il faut faire en sorte que celui-ci soit efficace et qu'il s'adresse aux personnes qui en ont réellement besoin et qui sont en tout cas dans les conditions pour en bénéficier. Et donc ça c'est une question d'équité, c'est une question d'optimalisation de gestion et donc nous allons mettre en place toute une série de procédures et notamment le croisement d'informations entre lesdites cellules comme cela se fait par exemple à la Ville de Namur où la majorité politique est

différente et donc je pense ici qu'on parle de pragmatisme dans la gestion communale, avec le même objectif quelle que soit la couleur politique et où on peut dès lors à partir du moment où cet échange d'informations se fait, être plus optimal sur le terrain au niveau de l'action des services communaux et de la Police. Et donc, ce sont les deux grands objectifs que nous allons poursuivre parce que nous ne voulons plus assister à ce qui s'est passé dans le quartier de la gare notamment où on a commencé avec un bâtiment qui s'est dégradé, on a vu un marchand de sommeil s'installer puis après un commerce bas de gamme et puis ensuite les classes moyennes partir, les commerces de qualité partir, des illégaux s'installer dans des logements de qualité médiocre, lesquels sont instrumentalisés par toute une série de trafiquants qui transforment ces personnes qui sont en difficulté sociale en trafiquants potentiels avec les questions d'insécurité qui en découlent, les questions de malpropreté, de dégradations du bâti et c'est tout un quartier qu'on perd. Et donc la domiciliation c'est un des éléments clefs de la reprise en main du territoire communal et c'est la raison pour laquelle nous proposons ce premier pas, cette première étape avec ce point qui est inscrit par l'Echevin au nom du Collège ce soir mais qui sera suivi de toute une série d'autres initiatives en la matière et d'une vigilance constante avec les différents services. Voilà, il me paraissait important de faire un point complet sur ce sujet mais nous sommes naturellement ouverts à la discussion et aux suggestions. Je ne sais pas si vous avez d'autres remarques ? M.

DUBOIS, je vous en prie.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : J'entends évidemment bien quels sont les objectifs que vous poursuivez et pour essayer de répondre plus ou moins dans l'ordre à ce qui a été dit on ne nie absolument pas qu'il y ait une charge voire une très grande charge de travail aussi bien pour le service Population que pour la Police dans le cadre des changements d'adresse et on remercie le personnel communal pour son travail mais je ne vois pas en quoi cette procédure va réduire le nombre de changements d'adresse, notre Ville est apparemment attractive et on ne peut que s'en réjouir. Par rapport à la question de la fraude sociale, évidemment comme tout représentant politique, on ne peut pas accepter qu'il y ait une fraude quelle qu'elle soit et pour ce qui est de ça, je ne pense pas que le travail de vérification doit reposer sur les communes, il y a d'autres dispositions qui sont possibles de prendre pour lutter contre ça notamment l'individualisation des droits mais ce n'est pas le lieu du débat. Alors, dans les possibilités qui sont laissées à la commune pour la vérification de résidence, c'est la vérification d'une situation de fait, ce n'est pas la vérification d'une situation que la Ville voudrait, l'agent qu'il soit de police ou l'agent communal peut prendre toute une série de paramètres pour vérifier la situation de fait notamment le lieu de travail de la personne, le lieu

de scolarisation des enfants, le type d'activité professionnelle, les consommations d'énergie, les frais de téléphone, le séjour du conjoint ou du reste de la famille, tout ça ce sont des éléments qui peuvent être pris en compte pour vérifier la situation de fait et il est clairement stipulé, à moins qu'il y ait une erreur dans la communication qui est faite par l'Etat fédéral et dans ce cas il faudrait que la Ville puisse en informer l'Etat fédéral qui fait erreur en la matière, mais il est clairement stipulé que les questions de salubrité ne peuvent pas rentrer en compte pour l'inscription et avec la possibilité qui est clairement indiquée pour la commune après de s'y opposer mais je ne pense pas que cet outil soit vraiment adapté pour lutter contre l'insalubrité pour laquelle il existe d'autres outils qui sont tous difficiles à mettre en œuvre et on sait à quel point le Collège travaille sur la question mais, dans le cas présent, je pense que si on doit faire la balance entre les objectifs poursuivis par la Ville et les inconvénients voire le potentiel participation à l'exclusion sociale de certaines personnes, je pense que le calcul est mauvais pour les personnes qui sont en situation de précarité et qui ont besoin de plus de soutien que d'être refusées à l'inscription et donc on entend bien les objectifs qui sont poursuivis mais je ne pense pas que cet outil-là soit le plus adapté pour poursuivre ces objectifs. Voilà, je ne me fais pas d'illusion sur le fait que ce point sera voté mais maintenant il faudra voir quelles sont les possibilités qui existent pour faire annuler des décisions pour lesquelles la Ville dépasse le cadre qui lui est laissé par les instances fédérales, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES a demandé la parole et puis Mme MOUCHERON.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Bien souvent, quasi tout le temps, ce sont des familles précarisées qui occupent des bâtiments insalubres. Nous nous inquiétons des garanties de relogement de ces familles. Elles sont vraiment importantes évidemment, il ne s'agit pas de chasser les « pauvres » mais plutôt de combattre la pauvreté et donc je pense que vouloir lutter contre les marchands de sommeil évidemment c'est une bonne chose, les marchands de sommeil ne se vantent pas d'être des marchands de sommeil, vous vous imaginez que ceux qui logent dans ces bâtiments insalubres, la Ville n'en a pas nécessairement connaissance donc à partir du moment où des gens logent « illégalement » dans ces bâtiments, quelles sont les garanties de relogement pour ces familles précarisées avec leurs enfants ? Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Evidemment, je ne peux que partager les considérations de MM. DUBOIS et BEUGNIES en matière de lutte contre la pauvreté, il suffit de voir le nombre de dossiers qui sont introduits au niveau de la société de logements Toit et Moi qui n'ont fait que doubler en 6 ans, ce n'est pas plus compliqué. Et donc, clairement il y a une situation évidente de besoin de logements à loyer accessible que ce soit

pour les gens en grande précarité ou des familles dites moyennes qui ont aussi beaucoup de difficultés à trouver du logement. Cependant, ce que vous proposez ici je le vois comme un outil à mettre en lien avec le point qui nous sera proposé tout à l'heure par Mme KAPOMPOLE en matière de logements et donc c'est clair que ça ne va pas résoudre toute la situation mais probablement en tout cas avoir un œil attentif sur la salubrité et l'insalubrité des bâtiments sur notre territoire je trouve ça important et la lutte contre la fraude. Aujourd'hui, il n'y a qu'à ouvrir son toute-boîte et on voit le nombre de boîtes aux lettres disponibles en checkant les loyers, c'est inacceptable évidemment. Donc, je le vois vraiment comme un outil mais à mettre en lien clairement avec le point qui sera débattu tout à l'heure en matière de logements et d'analyses du logement et d'actions sur le territoire montois. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit par Mme MOUCHERON, donc le point qui est soumis ce soir au Conseil c'est d'abord une procédure interne à la Ville, complémentaire qui est proposé et donc il ne s'agit pas ici d'avoir pour objectif de diminuer le nombre de mouvements annuels constatés au niveau de la Ville, ce n'est pas du tout l'objectif qui est poursuivi. La priorité qui est la nôtre s'adresse surtout aux personnes qui n'habitent pas dans ces logements mais qui souhaitent se domicilier dans ces logements et qui souvent, par effet de conséquence, porte sur des logements qui posent des problèmes de salubrité. Et donc quand l'agent de quartier se rend dans ces immeubles et constate qu'à un moment donné il y a des chambres ou des studios ou des kots qui sont effectivement habités même par des gens de conditions sociales difficiles, c'est là que le problème se pose, c'est qu'à un moment donné, il y a tout le débat sur la fraude sociale qui est sous-jacent. Et donc c'est plus de cela que l'on doit discuter, l'autre volet qui porte sur des situations de logements précaires où on a des habitants qui habitent effectivement dans ces lieux, renvoie effectivement surtout à la politique du logement et donc nous avons eu quelques dossiers complexes à gérer au cours des dernières semaines puisque justement on a réactivé toute la politique du logement et de la lutte contre le logement insalubre au niveau de la Ville. On a dû évacuer un immeuble important le long du boulevard, on a pris un arrêté d'inhabitabilité important dans la rue de Nimy, etc. etc. et à chaque fois, des solutions de relogement ont été trouvées soit par les personnes elles-mêmes, soit par la Ville avec l'aide du CPAS. Mais donc ce sont des décisions qui sont toujours difficiles parce que naturellement on touche aux conditions de vie de gens qui sont précarisés mais qui sont indispensables si on veut poser des jalons pour un cadre de vie qui soit amélioré et un message clair à adresser aux propriétaires qui doivent savoir que ce n'est plus en subdivisant leurs logements dans le Centre de Mons et en proposant des boîtes aux lettres qui sont utilisées de manière prioritaire

par celles et ceux qui souhaitent toucher des allocations et donc frauder sur le plan social, ces propriétaires doivent recevoir un message très clair et de fermeté de la part de la Ville. C'est surtout ce message-là que nous voulons envoyer à l'ensemble des personnes concernées. Un dernier échange, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais hormis toutes les considérations qui ont déjà été dites par M. DUBOIS, l'arrêté royal qui précise les règles en matière de domiciliation, interdit le refus de domiciliation pour des causes de salubrité et donc nous ne pouvons pas voter un point qui va à l'encontre d'une loi fédérale, loi qui d'ailleurs était portée par un ministre socialiste à l'époque, c'est quelque chose de légaliste. Si à un moment, au niveau fédéral, on accorde cette possibilité d'un refus de domiciliation pour des causes de salubrité, alors nous pourrions avoir un débat ici mais on ne peut pas voter quelque chose qu'une loi fédérale nous interdit de faire. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je pense que je me suis vraiment mal exprimé ce soir, donc je répète ce que j'ai dit. Il n'est pas question de bafouer quelque loi que ce soit, il est simplement question, à partir du moment où un agent de quartier estime en son for intérieur que le lieu qu'il visite ne sera pas habité notamment pour des causes d'insalubrité manifestes, il n'y a pas de point d'eau, pas de point d'électricité, pas de communs éclairés comme on me l'a encore dit tout à l'heure quand j'ai rencontré les agents de quartier, comment voulez-vous que ces lieux soient habités ? Et donc, dès lors, il est évident que dans ces cas-là, il y a une forte présomption de fraude sociale et c'est de cela dont on parle ici. Il ne s'agit pas de bafouer la loi ou d'avoir sa propre interprétation des choses, il s'agit d'empêcher notamment ces situations de fraude sociale où les gens n'habitent pas là où ils se domicilient et donc on veut un plus grand filtre au niveau de la Ville. On a estimé que ce filtre était insuffisant jusqu'à présent, raison pour laquelle on vient avec une procédure, un terme complémentaire. Voilà, je ne sais pas le dire autrement, j'espère que l'explication est claire. En tous les cas, l'objectif poursuivi est celui-là. Je vous propose de passer au vote.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, nous n'avons pas les garanties que ce ne sera pas des refus de domiciliation pour cause d'insalubrité, la ligne est vraiment trop mince que pour que nous puissions voter ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je ne sais pas comment je dois m'exprimer alors.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS,

KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

2 Abstentions : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 32^{ème} annexe

31^o Objet : Opération de rénovation urbaine – Ancien Chat Botté – Réhabilitation du commerce. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation de l'avant-projet et demande de subsides complémentaires. MP E/2011/RF/Chat botté/BD

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

32^o Objet : Mons - Rue de l'Athénée, 11 – Prise de connaissance du résultat de la vente publique, du PV d'adjudication d'absence de surenchère et approbation de la signature du certificat notarié. Cellule foncière RF/MDB

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait est-ce qu'on pourrait connaître la destination de cette acquisition, à quoi va-t-elle servir ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, bien sûr, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Dans un premier temps, une rénovation et puis on va faire des logements de qualité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà un beau dossier qui fait partie de la revitalisation du quartier de la gare que nous avons mis en œuvre et donc par rapport auquel la Ville reste très attentive, nous venons d'ailleurs de fleurir le quartier. C'est une acquisition qui nous permettra justement de transformer des logements insalubres en logements de qualité avec l'aide du département de M. DARVILLE, la Régie foncière, je pense que c'est évidemment un coup de pouce que l'on peut donner, pour montrer l'exemple au marché privé dans le quartier. Voilà, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Oui donc en fait si ça permet de rénover le bâtiment et après d'en faire du logement, on soutiendra le projet. Maintenant, si c'est pour une lutte contre les marchands de sommeil je pense que c'est un très mauvais signal par rapport notamment à ce que le Bourgmestre a signalé concernant la fermeté, c'est aussi une porte ouverte à ce que toute une série de personnes transforment des bâtiments et puis après puissent arriver en ayant une solution qui est la Ville qui devient l'acheteur du bâtiment. Je l'avais déjà dit quand on l'a

évoqué en huis clos, si c'est l'idée qui est derrière je trouve que c'est un peu embêtant à ce niveau-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce n'est pas le cas M. ANDRE, c'est un bâtiment qui était en vente, il n'y a pas d'expropriation ici avec un bénéfice qu'un propriétaire pourrait retirer parce qu'il aurait lui-même développé une approche peu respectable. Ici, c'est un bien qui était en vente et la Ville a estimé que c'était un bon signal que de développer du logement de qualité à cet endroit. Nous pensons au niveau du Collège que c'est une belle opération en tout cas.

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

33° Objet : Mons – rue Claude de Bettignies, 3 – Artothèque – Approbation du projet d'acte établi par le C.A.I. concernant la sacristie du Couvent des Ursulines – Modification. **SOUS RESERVE**. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

34° Objet : Mons – Garage collectif de Messines – bail emphytéotique pour cause d'utilité publique à intervenir avec la société TOIT et MOI – Approbation de la durée et du canon. **SOUS RESERVE**. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

35° Objet : Minières de Spiennes. Approbation du projet d'acte de bail emphytéotique avec la SWDE portant sur une parcelle de terrain à prendre dans une plus grande sise à front de la rue de Nouvelles et cadastrée section B, pie du n° 444 F. **SOUS RESERVE**. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

36° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (14^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

37° Objet : Cimetière de Cuesmes. Pelouses 1, 4, 5. Résiliation de 7 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Inhumations

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

38° Objet : Mons (Obourg), Domaine de la Brisée – Demande de permis d'urbanisation valant demande de permis d'urbanisme pour la voirie, portant sur la création de 25 lots dont 24 sont destinés à la construction d'habitations unifamiliales (2, 3 ou 4 façades) et un lot destiné à la

construction de deux petits immeubles à appartements (4 niveaux maximum). Approbation du projet de voirie. Gestion Territ. et Economique AB 26852/BA

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour ce dossier, il s'agit de se prononcer sur un projet de voirie pour l'urbanisation à côté du Domaine de la Brisée. Nous n'avons pas de problème spécifique par rapport au projet de voirie si ce n'est la nécessité de créer une voie lente au sud-est de la zone pour relier directement le lotissement à la rue Brisée, on l'a évoqué en Commission. Néanmoins, un projet de voirie influençant forcément l'urbanisation d'une zone, nous ferons plusieurs remarques sur le projet d'urbanisation proprement dit. On regrette d'abord que le projet intègre encore des maisons unifamiliales 4 façades, plus gourmandes en espace et en énergie que des maisons 2 ou 3 façades, au prétexte de s'intégrer dans le prolongement du domaine existant et de son bâti homogène. La densité de logements par ha des maisons unifamiliales reste faible alors que des regroupements de ces maisons et la diminution de la surface des lots permettraient d'augmenter cette densité. Par ailleurs, si on veut rester dans l'optique du bâti existant, il nous paraît important d'apporter une réponse à l'inquiétude des riverains des immeubles à appartements dont les maisons parfois sans étages seront écrasées par la hauteur de ces bâtiments. Je ne sais pas si j'ai été claire, les riverains du Domaine de la Brisée ont des maisons sans étage et juste à côté il va y avoir des immeubles à appartements rez + 4. Ainsi, l'augmentation de la surface des maisons unifamiliales suggérées précédemment permettrait de diminuer ces appartements d'un étage et de respecter davantage le bâti existant. Quelques remarques plus techniques. Il nous paraît indispensable dans tout permis d'urbanisme concernant des logements collectifs d'imposer et non pas de laisser cette option facultative, c'est la construction ou l'intégration de locaux permettant d'abriter vélos, poussettes, chaises roulantes. Par ailleurs, en termes de performances énergétiques des bâtiments, dans la perspective du projet Pollec, il nous paraît indispensable d'imposer pour toute nouvelle construction au minimum le standard passif voire zéro énergie ou énergie positive. Enfin, au niveau des zones d'espaces verts, il nous paraîtrait également pertinent de tenir compte de la présence des milieux naturels typiques de sable humide abritant des espèces rares en Région wallonne comme évoqué dans l'étude d'incidences et de prévoir des aménagements naturels des berges du plan d'eau ainsi qu'une gestion différenciée des espaces verts. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Pas d'autre intervention ? Un élément de réponse alors. A ce stade, nous prenons naturellement note de vos différentes remarques, celles-ci correspondent plutôt au permis d'urbanisme qui sera sollicité de la part

du demandeur donc en l'occurrence la société Thomas & Piron. Le permis n'est lui pas encore octroyé, la procédure est toujours en cours et donc je vous suggère de nous transmettre vos remarques notamment dans le cadre de l'enquête publique qui sera effectuée pour que nous puissions les intégrer conformément à la procédure légale au PV de clôture d'enquête sachant ici que nous parlons essentiellement de l'autorisation relative à l'ouverture de voiries, lesquelles sont restituées, si le dossier aboutit, à la Ville naturellement par l'investisseur privé.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Est-ce que quand même on ne peut pas, dans le cadre d'une voirie, déjà intervenir en se disant si la voirie est déjà créée, le projet sera un peu bloqué, c'est là mon inquiétude tout simplement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'imagine que le demandeur ne va pas se lancer dans les travaux de voirie sans avoir obtenu son permis d'urbanisme, sans quoi on sortirait d'une forme de rationalité économique mais donc le projet va faire l'objet de la procédure habituelle, enquête publique, avis de la CCAT, etc. et donc c'est dans ce cadre-là qu'on pourra reprendre une série de remarques, les vôtres comme celles des riverains, comme celles de toute personne qui souhaitera s'exprimer, on les analysera et les retiendra le cas échéant dans le permis et puis ensuite seulement, toute la procédure va être activée, ouverture de voiries, construction qui en découlera etc. Bien, sur le fond, pas de difficultés avec le vote du point ?

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

39° Objet : Mons (Obourg), Domaine de la Brisée – demande de permis d'urbanisation valant demande de permis d'urbanisme pour la voirie, portant sur la création de 25 lots dont 24 sont destinés à la construction d'habitations unifamiliales (2, 3 ou 4 façades) et un lot destiné à la construction de deux petits immeubles à appartements (4 niveaux maximum). Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. Gestion Territ. et Economique AB 26852/BA

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

40° Objet : Renouvellement du parc informatique pour l'Administration – Acquisition de 6 écrans pour le Service de l'Etat-Civil. Approbation de l'investissement et du recours à la Province du Hainaut. MP E/2013.104.010.02/IH

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

41° Objet : Atelier Brisselot – Hangar – Travaux de techniques spéciales – Electricité. Approbation du décompte. MP E/2011.138.026.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

42° Objet : Ecole communale du Centre à Obourg – Mise en conformité du système alerte/alarme. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.125.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

43° Objet : Réfection des routes en béton et amélioration des revêtements de voirie en pierre naturelle. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.081.00/SD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit de libérer quand même un crédit de 150.000 euros pour la réfection de voiries, nous n'avons pas de problèmes, nous sommes favorables à l'entretien des routes évidemment mais nous trouvons que dans ce type de dossiers ce serait quand même intéressant d'avoir des informations sur les priorités qui sont fixées dans les rues à réparer et nous attendons toujours le plan triennal d'investissements en termes d'aménagement de voiries, nous aimerions avoir rapidement des infos à ce sujet-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, nous entendons bien votre demande. Par rapport au site plus précis d'intervention, nous avons demandé à nos services de pouvoir réaliser un cadastre global sur l'ensemble du Grand Mons des routes les plus problématiques. Ici je sors un peu du point parce que le point est plus relatif aux rues pavées du Centre-Ville mais enfin la logique sera la même, de sorte que l'on puisse avoir une vision prospective sur l'ensemble de la législature des priorités que la Ville arrêtera par rapport aux voiries qui posent le plus de difficultés. Cela nous permettra d'éviter les difficultés que nous avons pu rencontrer par le passé à savoir que les services avancent sur les priorités qu'ils se sont fixées eux-mêmes en interne, ensuite transmettent les dossiers au Collège qui n'a plus vraiment de marge de manœuvre puisque si on n'approuve pas ces dossiers-là on perd les subsides et dès lors on n'a plus droit au chapitre sur les choix stratégiques à opérer. C'est un peu la manière que l'on a choisie de retenir, ça vaudrait certainement aussi pour le crédit qui est évoqué ici et donc on essaiera de faire pour un mieux. Quant au plan triennal, vous le savez, il y a des discussions en cours au niveau de la Région wallonne sur la modification de la technique budgétaire qui va être suivie avec notamment le fameux droit de tirage sur le fonds d'investissements relatif aux voiries communales qui va être mis en œuvre par le Ministre Furlan et donc c'est clair que ça a quelque peu modifié la donne par rapport à la préparation habituelle du plan triennal. Sur le fond, est-ce qu'il y a des difficultés ?

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

44° Objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.441.092.00/GMS

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'après les informations reçues en Commission, il s'agit d'un ru affluent de la Trouille dans lequel des riverains rejettent leurs eaux d'égouttage. Le projet consiste à curer et à bouter le cours d'eau mais paradoxalement de maintenir le rejet vers la Trouille. Alors, nous sommes conscients qu'il faut résoudre évidemment le problème de salubrité mais ne serait-il pas plus cohérent d'envisager un égouttage séparatif et de laisser les cours d'eau récolter les eaux de pluie et de ruissellement ? Quand on laisse un ruisseau dans son espace naturel, il a des temporisateurs de crues, il permet d'épurer naturellement et de diluer d'une certaine manière les matières polluantes. Or, cette faculté naturelle des cours d'eau se réduit quand on cherche à le canaliser ou le rectifier donc j'ai peut-être un petit peu de souci par rapport à l'approche qui est utilisée. Mais bon, je ne connais pas le dossier technique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, là où il n'y a pas d'égouttage, c'est toujours mieux d'en avoir un, le problème c'est toujours le coût qui est afférent. Ici, en l'occurrence, la priorité des services communaux c'était de pouvoir essayer de répondre aux demandes des riverains de la rue de la Genièvrerie à Hyon qui étaient souvent incommodés par les problèmes d'odeurs notamment liés aux éboulements et toutes les difficultés constatées au niveau de cet affluent de la Trouille, c'est l'objectif qui est recherché ici avec débroussaillage, remblai, abattage d'arbres, etc. Effectivement, si nous pouvions avoir une solution plus structurelle, elle serait la bienvenue mais tout cela fera l'objet d'arbitrages budgétaires comme il se doit malheureusement. Vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais je pense que c'est le moment de la rédaction du plan d'actions du contrat de rivière Haine, ce pourrait être l'objet d'une de leurs actions, peut-être que Mme KAPOMPOLE pourrait voir ça avec eux ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout à fait, Mme KAPOMPOLE, j'imagine sera attentive à votre remarque.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre, nous avons justement une réunion demain avec l'Echevine Mme OUALI et le contrat de rivière de la Haine pour présenter les différents projets y repris et notamment celui-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Parfait !

ADOPTÉ à l'unanimité - 46^{ème} annexe

45° Objet : Amélioration de l'éclairage public du Centre historique de Mons – Travaux subsidiés « Plan Mercure 2007/2008 ». Approbation du décompte final. MP E/2008.SUB.426.040.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

46° Objet : Bâtiments scolaires – Achat de mobilier pour classes maternelles. Rectification des clauses techniques du cahier spécial des charges. MP E/2013.721.106.00/IH

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

47° Objet : Voirie vicinale : adoption provisoire du Plan d'alignement portant sur le redressement partiel du sentier vicinal n° 53 dénommé « Sentier du Barbez » à Havré. MP A/8578-C/7/36

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme MOUCHERON et puis Mme MARNEFFE et M. HAMBYE.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce n'est pas la première fois que le point vient à l'ordre du jour du Conseil communal, il s'agit ici d'aligner un sentier vicinal sur le territoire d'Havré et donc en fait, techniquement le sentier coupe un terrain en deux et ça fait 2 triangles, ce qu'on veut faire c'est le redresser faire un grand rectangle avec probablement derrière ça un projet immobilier dont nous n'avons pas connaissance aujourd'hui. Alors, je suis déjà intervenue, ça me pose problème ce saucissonnage ou ce morcellement de dossiers parce qu'en fait, une fois qu'on nous annonce voilà un sentier vicinal ça à l'air anodin et puis après, un petit peu plus tard on vient avec un projet immobilier qui n'est pas du tout ce qu'on avait envisagé au départ. Alors, j'ai déjà interpellé en disant est-ce qu'on ne peut pas, une fois pour toutes, amener cette modification de sentier avec le projet qui est lié derrière, que nous ayons une vue d'ensemble de la situation ? Je sais que c'est imposé dans toutes les autres provinces, il n'y a qu'à la Province du Hainaut qu'on permet encore ce genre de situation, je trouve regrettable qu'on l'utilise et donc, clairement, comme la dernière fois, je ne voterai pas ce point sans avoir le dossier qui est lié à cette décision de ce soir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons parlé du dossier en Commission donc si j'ai bien compris, la procédure a pour objectif de recommencer la demande en passant par un plan d'alignement et non pas un plan de modification du sentier qui avait été invalidé au Conseil d'Etat donc c'est un problème de procédure. J'aimerais bien avoir la confirmation. Alors, également avoir une précision. Dans les plans, comme c'est à la limite, on ne voit pas très bien où on va, est-ce que le projet de tracé sera réalisé dans la zone d'habitat ou dans la zone naturelle juste à côté ? Alors, deuxième chose, pouvez-vous nous confirmer que l'adoption provisoire dont il est question implique bien qu'il ne s'agit pas vraiment de se prononcer sur le fond de cette demande mais bien sur sa forme, je dirai plutôt sa recevabilité, la suite de la procédure permettant après au Conseil communal notamment mais également

aux riverains de réagir dans le cadre d'une enquête publique notamment. Enfin, s'il s'agit de se prononcer sur la forme, il nous paraît important de souligner un avis du Conseil d'Etat qui concerne la logique présidant la suppression d'un sentier ou d'un chemin. C'est la décision de l'autorité communale d'abandonner le chemin en accord avec l'intérêt général, qui peut donner le cas échéant droit de rachat par le riverain et non la volonté du riverain d'acquérir une portion du territoire communal qui doit entraîner la suppression dudit chemin. Ici, nous sommes dans le cadre d'une modification et non d'une suppression mais la logique reste la même, pourquoi devons-nous nous prononcer sur la recevabilité de cette demande alors qu'elle émane d'un particulier et donc il ne s'agit pas d'une volonté communale. Par ailleurs, nous avons le même problème que Mme MOUCHERON au sujet du saucissonnage du dossier, pourquoi n'a-t-on pas également le projet de permis d'urbanisme en parallèle ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois que beaucoup a été dit et donc nous, nous ne pouvons pas accepter un saucissonnage d'un dossier quand bien même ici, on demande un redressement partiel d'un sentier vicinal puisque derrière cette demande de redressement partiel se trouve masquée une demande de permis d'urbanisme. Et donc j'aime bien toujours avoir recours à la topographie et nous sommes au Champ de la Haie Fourrée et je trouve que c'est un véritable coup fourré, on nous présente et on nous demande A et en fait, c'est pour arriver à B et j'ai comme l'impression que nous sommes véritablement instrumentalisés nous, Conseillers communaux, parce que derrière cette demande, il y a tout autre chose qui est sous-jacent et donc nous ne pouvons pas, devant ce coup fourré, accéder à cette demande, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. Alors, tout d'abord mes chers collègues, je voudrais vous rappeler l'intitulé du point qui est l'adoption provisoire du plan d'alignement. C'est donc une adoption provisoire qui est proposée par le Collège, le temps de retourner à la Province et ensuite de revenir dans cette Assemblée pour une adoption définitive. Nous n'avons pas connaissance, me dit l'Echevine de l'Urbanisme, d'un projet urbanistique au jour d'aujourd'hui dans nos services. Ceci étant, je voudrais par rapport à ce qui a été dit, là encore faire appel à la retenue de chacun, il n'y a pas de saucissonnage de dossiers, je ne vois vraiment pas où il y a un saucissonnage, il y a simplement une procédure administrative classique qui est suivie. Néanmoins, je n'aime pas beaucoup qu'il puisse y avoir des suspicions ou des remarques qui laisseraient à penser que l'on veut cacher des choses au Conseil communal, ce n'est pas dans les habitudes du Collège et de la majorité de fonctionner comme cela et afin d'en faire toute la clarté, je propose que le point soit remis, qu'une réunion de travail soit tenue par les Echevines concernées avec les membres de l'opposition et de la majorité qui le souhaitent pour que l'on puisse faire le point sur le dossier

avec tous les éléments qui sont à disposition de l'Administration communale, de sorte que l'on puisse avoir une approche la plus consensuelle et transparente possible. Mais je le rappelle, il y a une volonté du Collège de suivre les procédures et si on peut éviter les procès d'intention c'est toujours aussi bien. Voilà, donc je propose que le point soit remis.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce n'est pas à vous que l'on fait le procès d'intention, ni l'accusation de saucissonnage, c'est bien à la personne qui a introduit la demande.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose que l'on ne prolonge pas le débat plus longuement ici, nous aurons une réunion de travail, les deux Echevines mèneront la réunion de travail avec vous, avec ceux et celles qui le souhaitent, comme ça nous pourrions revenir avec une approche plus consensuelle.

REMIS

48° Objet : Eglise d'Havré – abords. Approbation du décompte revu. MP E/2011.790.223.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

49° Objet : Acquisition de plaquettes commémoratives pour les cimetières de Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.878.243.02/CD

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

50° Objet : Théâtre Royal de Mons – Aménagement de la salle des concerts. Approbation de l'avant-projet. MP E/2013/TRM-salle des concerts/BA

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

51° Objet : Bâtiments scolaires – Installation de systèmes de détection anti-intrusion. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.722.126.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

52° Objet : Ecole communale de Saint-Symphorien – Construction de classes et d'une salle de gymnastique – Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges. MP E/2013.722.111.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

53° Objet : In House : Etude hydrologique Saint-Symphorien et Cuesmes. Approbation du recours à l'IDEA et de l'offre. MP E/2012.482.064.00/NGP

M. Yves ANDRE, Conseiller : En fait, le point est en rapport avec l'interpellation que j'ai faite. J'attendrai l'interpellation pour intervenir plus. Ce que je déplore c'est qu'il a fallu un an pour qu'on puisse avoir ce point qui apparaît ici et donc le délai évidemment est très important et entretemps il y a à nouveau eu inondations début du mois de mai en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, la Ville a essayé sur base des problèmes d'intempéries qui se sont posés tant à St-Symphorien qu'à Cuesmes d'apporter la meilleure réponse possible. Entre les changements d'instance, installation du Collège, du Conseil etc. et je dirai tout le suivi qui a dû être apporté par nos membres du Collège et services concernés, il nous a semblé que c'était la meilleure façon de procéder. C'est une étude qui sera extrêmement utile, c'est un montant de 30.000 euros qui a dû être budgété. Comme vous le savez, quand on établit des projets il faut que les budgets soient prévus préalablement et s'ils ne sont pas prévus, par définition les intempéries sont difficilement prévisibles, il est impossible de pouvoir activer ce type de projets indépendamment de modifications budgétaires ou d'approbation du budget. Donc, ici entretemps, le nécessaire a été fait sur le plan de la technique budgétaire, les contacts ont été pris avec l'IDEA pour avancer de manière rapide et efficace de part la technique in house et cette étude, nous l'espérons, pourra nous apporter toute une série de réponses pour conseiller nos services techniques sur les réponses effectives à apporter en termes d'aménagement ou de bonnes pratiques à la fois à St-Symphorien et à Cuesmes. Il y a aussi toute une série de contraintes administratives dont nous devons tenir compte mais en tous les cas, notre volonté est d'avancer. Mme MARNEFFE, vous avez demandé la parole ? Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Indépendamment du délai entre le lancement de l'étude et la date des inondations ou de l'implication de l'IDEA, on aurait trouvé pertinent d'intégrer les services de la DGNRE, experts dans cette thématique par l'intermédiaire du plan pluies qui est l'acronyme de prévention et lutte contre les inondations et leurs effets indésirables sur les sinistrés. La Région wallonne met gratuitement à disposition des services d'expertise et de prévention notamment pour tout ce qui concerne le domaine agricole. Je pense qu'avant de débloquer des grosses enveloppes, faire appel à ces services, ça pourrait être plus pertinent.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement Mme M ARNEFFE, c'est un bon conseil et donc on associera ces différents services à la réflexion, c'est une bonne chose. Sur le fond, pas de difficulté sur le point ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 54^{ème} annexe

54° Objet : Rénovation des sépultures des deux guerres dans les cimetières de Ghlin et de Nimy. Approbation du projet revu. MP E/2012.SUB.878.400/BD

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

55° Objet : Réfection de la rue Antoine Clesse au niveau égouttage, éclairage, voirie et trottoirs dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine. Approbation de l'avant-projet. MP E/2013.RENOV.RF/MF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, je propose pour une fois de commencer par vous et puis Mme MARNEFFE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, nous connaissons la rue Antoine Clesse et nous nous réjouissons du projet. Par rapport à la rue des Groseilliers ou la rue des Marcottes donc c'est une volonté de faire toutes les rues latérales de la rue de Nimy, là j'ai un petit souci, j'aimerais savoir parce qu'il y a un petit souci du Directeur du Collège...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un petit élément de réponse rapide pour éclairer les collègues qui souhaitent intervenir. Effectivement, dans le cadre du périmètre de rénovation urbaine du quartier de la rue de Nimy, il était bien prévu de pouvoir travailler sur les rues perpendiculaires à la rue de Nimy, notamment à la rue des Marcottes et en l'occurrence ici, la rue Antoine Clesse qui fera l'objet d'un nouvel aménagement qualitatif, pavage, filet d'eau central et maintien autant que faire se peut, des espaces dévolus au parking. Mme MARNEFFE, vous souhaitiez intervenir.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, nous sommes favorables au type d'aménagement type espace partagé en intra muros mais surtout au changement de priorités qui en découle pour les usagers, les piétons ayant priorité sur les vélos et sur les voitures dans ces espaces. Pour ce projet, nous regrettons cependant l'organisation du stationnement. A priori dans les exemples de sites d'aménagement qui existent à l'étranger, il s'agirait en fait de limiter fortement celui-ci ou d'avoir un stationnement réduit et de courte durée. Quoiqu'il en soit, étant donné qu'il y a quand même une forte proportion des riverains qui sont motorisés, nous pouvons comprendre en partie ce choix. Néanmoins, il s'agirait, selon notre point de vue, de le revoir pour que l'impact sur les déplacements des autres usagers soit limité, il faudrait ainsi qu'il soit limité à un seul côté de la voirie pour éviter de devoir faire un peu du gymkhana, je ne sais pas si tout le monde comprend ce mot-là, pour les piétons. Par ailleurs et là je voudrais y ajouter une bande de confort pour les cyclistes. Enfin, il s'agirait que cet avant-projet soit réellement soumis aux associations des usagers comme la Commission vélos et la plateforme des moins-valides. En effet, concernant le projet présenté

lors du Conseil communal précédent concernant la rue Grand Trou Oudart, si la Commission vélos a bien été avertie du projet, ils n'ont pas pu en consulter les plans. D'autre part, quand vous m'avez répondu pour les bandes de confort que les représentants du GRACQ n'en voulaient plus, c'est absolument faux parce que c'est attesté dans le PV de la Commission, je ne sais plus si c'est celle de janvier ou de mars mais ils disaient bien que également dans la rue des Capucins ils voulaient bien des bandes de confort cyclables. Enfin, dernière chose, toujours par rapport à ces espaces partagés, ils se développent de plus en plus à Mons, il y en a à plusieurs endroits notamment la rue des Marcottes, la rue de la Grande Triperie, c'est bien de voir se multiplier ce genre d'espaces dans l'intra muros mais il y a vraiment un gros besoin de sensibilisation des utilisateurs parce que malgré tout les automobilistes n'ont pas l'habitude et de mettre par exemple un panneau qui signale que dans ce genre d'espace ils n'ont pas priorité, que les autres utilisateurs peuvent occuper l'espace de manière prioritaire, ça me paraît vraiment indispensable, la communication également dans Mons-Mag ou d'autres voies me paraît vraiment indispensable si ce type d'aménagements venait à être généralisé dans l'intra muros.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE je viens de reconsulter les plans, c'est donc un espace partagé donc où à priori on devrait avoir plus de confort pour circuler à pied ou à vélo au niveau de cette rue, il y a 4 emplacements de parking qui sont perdus mais l'objectif est effectivement de pouvoir maintenir un nombre maximal d'emplacements pour les riverains sachant qu'il y a une densité de population élevée à cet endroit et que tous n'ont pas la chance d'avoir un garage privatif et donc c'est un compromis entre les deux approches, un plus grand confort pour les modes doux tout en maintenant un service à la population qui continue à habiter en Centre-Ville et il est important de maintenir quand même des facteurs d'attractivité pour celles et ceux qui veulent vivre au cœur de la Ville. Je suis interpellé par ce que vous avez indiqué par rapport à la consultation de la Commission des Cyclistes, le GRACQ et donc je vais demander à l'Echevine de vérifier ce qui a été fait en la matière et si problème se confirme, ce dont je ne doute pas vu que vous nous transmettez l'information, de veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Qu'ils puissent voir les plans de chaque avant-projet, qu'on ne se contente pas de leur dire voilà, on va refaire la rue.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien entendu ! Sur le point en tant que tel, y a-t-il des difficultés ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Qu'envisagez-vous pour les stationnements, que le nombre soit identique...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, le nombre de stationnements diminue, on passe de 11 à 7.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, par rapport au plan, vous allez maintenir l'alternance, une fois d'un côté, une fois de l'autre ou vous allez les mettre tous du même côté ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, c'est ça.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Alors, ce sera plutôt une abstention parce que moi je pense que clairement, cela me paraît plus judicieux de mettre tout du même côté pour le confort des usagers.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, c'est un avant-projet donc ça veut dire qu'on peut encore revoir les dispositions dans le cadre du projet définitif mais donc on va effectivement entendre votre remarque et rediscuter avec le service pour voir si on peut avancer dans votre sens. Cela ne me semble pas dénué de fondement, effectivement.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si vous tenez compte de mes remarques, non.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je n'ai pas tous les arguments des services sachant que l'Echevine n'est pas là ce soir mais à priori, ce que vous dites me semble tout à fait intéressant donc on va essayer de voir avec les services s'il y a moyen de rencontrer cette demande en tout cas.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous pourrions encore nous opposer plus tard si on n'en tient pas compte !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Exactement !

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

56° Objet : Billetterie unique – Approbation de la convention Ville de Mons/Manège pour le marché conjoint et approbation des critères de sélection qualitative et du mode de passation du marché. MP E/Mons 2015/2013.569.043.00/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

57° Objet : Appel à projets du Commissariat Général au Tourisme « travaux de construction et/ou d'aménagement d'équipements destinés à augmenter l'attrait touristique d'un lieu de mémoire lié à la Première Guerre Mondiale ». Approbation du principe et dépôt de candidature. MP E/CGT/2013 - Appel projets/MF

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Etant donné que le budget de ce projet et la faible part de subsides possible, 40.000 euros sur les 190.000 euros du projet, nous regrettons que l'accès du site ne soit envisagé qu'en voiture ou en car, ce type de subsides pourrait être

également demandé pour réaliser des itinéraires cyclo-pédestres ou pour favoriser son accès en transport en commun.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est un dossier important pour la Ville puisqu'il nous permettra de mieux valoriser le site du cimetière militaire de St-Symphorien qui est unique en son genre. Aujourd'hui, accéder au cimetière relève de la gageure, que ce soit en voiture d'ailleurs ou par d'autres modes, donc l'objectif c'est ici clairement de pouvoir faciliter la circulation des véhicules et des cars. Maintenant, pour ce qui concerne la circulation pédestre ou cycliste à partir de la rue Duquesne, l'espace n'est quand même pas très grand donc on veillera à ce que l'accès au cimetière puisse se faire dans les meilleures conditions possible en réalisant les travaux. Mais je pense que le tronçon entre le cimetière et la rue Duquesne n'est quand même pas très important donc ça doit pouvoir se rencontrer sans trop de difficultés.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce n'est pas tellement par rapport à des aménagements cyclables ou pédestres, c'est plutôt comme on a un appel à projet de la part du Commissariat au Tourisme, j'imagine qu'on pourrait très bien envisager des panneaux avec un vrai itinéraire, c'est plutôt quelque chose qui mettrait en valeur également le patrimoine, pour faire un itinéraire autour des lieux de mémoire, etc. Ce serait un autre projet et en plus je pense que pour demander ces subsides-là, vous pourriez peut-être avoir les projets pour les deux dossiers.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je n'avais pas bien compris votre intervention Mme MARNEFFE mais ce que vous évoquez est d'ores et déjà prévu par la Ville dans le cadre d'un projet déposé dans Interreg, dans l'Objectif 3. Effectivement, toute la signalétique des lieux de mémoire est d'ores et déjà envisagée par nos services. Vous voyez donc que les grands esprits se rencontrent. M. ANDRE, vous avez souhaité prendre la parole ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je reviens encore sur le même problème des inondations qui ont été connues à St-Symphorien et donc l'endroit où on envisage de construire le parking est un endroit crucial par rapport aux inondations justement puisqu'en fait on est sur l'endroit d'arrivée de toutes les eaux qui ont inondé à trois reprises une partie du village de St-Symphorien. Je sais aussi que les fermiers du cru ne sont pas tout à fait pour cette implantation-là et ont proposé une solution alternative et je me suis laissé dire que la semaine passée il y avait eu une visite de l'association qui s'occupe justement de gestion des tombes et qu'ils avaient été sur place et qu'ils trouvaient aussi que l'endroit pour le parking n'était peut-être pas le plus approprié. Ils étaient plutôt intéressés par l'autre partie du terrain qui était proposé derrière le cimetière qui permettrait en outre aussi de pouvoir amener les personnes à

mobilité réduite de plein pied plutôt que de leur demander de monter l'escalier qu'il y a au cimetière. Je ne sais pas si vous aviez ces différentes données, là il paraît qu'ils sont venus lundi passé ici dans la région et ils sont allés à la rencontre du fermier qui occupe les terres là sur le coin. Le plus gros souci c'est quand même le fait qu'à partir du moment où on va entamer le talus puisque la prairie en question est surélevé de 2,5 m, à partir du moment où on va entamer le talus, il y a un risque que toutes les eaux dévalent sur le centre du village de St-Symphorien dans le point le plus bas, notamment la rue Pierre Hennebert qui va reprendre toutes les eaux à ce niveau-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais M. ANDRE, l'étude qui a été votée aujourd'hui vise précisément à pouvoir apporter aux services techniques les précisions nécessaires pour réaliser des infrastructures qui répondent au bon aménagement des lieux et à la meilleure politique possible en matière d'écoulement des eaux. Il y aura également comme l'a suggéré Mme MARNEFFE des contacts avec les structures wallonnes qui peuvent nous conseiller notamment en matière de bonnes pratiques sur le plan agricole. Par ailleurs, sur le choix qui a été fait quant à la parcelle de terrain qui va être acquise, la Régie foncière et son Echevin M. DARVILLE ont consulté l'ensemble des propriétaires qui disposent de propriétés à proximité immédiate du cimetière et c'est le seul qui a accepté de vendre une de ses parcelles. Et cette parcelle est heureusement idéalement située puisqu'elle est juste en face du cimetière donc il nous appartiendra effectivement, une fois que nous connaîtrons les conclusions de l'étude, de développer une politique d'écoulement des eaux qui sera la plus appropriée possible dans le cadre des aménagements qui seront faits. Mais dans tous les cas, ici, nous ne sommes pas du tout dans le cadre d'une expropriation, nous sommes d'ailleurs confrontés à un problème de délai puisque si nous voulons que le parking soit prêt pour le mois d'août 2014, il est indispensable d'avancer le plus rapidement possible, ce qui n'empêchera évidemment pas de tenir compte des conclusions de l'étude pour faire ça intelligemment.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Un dernier petit point. Vous pensez qu'au niveau des délais ce sera tenable pour le mois d'août 2014 et qu'on ne devra pas emmener la Reine d'Angleterre en barquette jusqu'au cimetière, ce serait quand même du plus mauvais genre de la conduire en barquette...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous sommes sensibles à vos arguments sur la qualité de notre accueil pour les membres de la famille royale britannique comme pour tout un chacun d'ailleurs.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

4 Abstentions : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE - 58^{ème} annexe

58° Objet : Rénovation du passage sous voie de la ligne SNCB L118 à Nimy. Partie 1 : voirie – Amélioration du réseau d’égout. Approbation de l’avenant n° 1. **SOUS RESERVE**. MP E/2010.421.073. 01/SD

ADOPTE à l’unanimité - 59^{ème} annexe

59° Objet : Centre d’Interprétation d’Histoire Militaire – Marché de muséographie – Mobilier à façon. Approbation du cahier spécial des charges. **SOUS RESERVE**. MP E/2013/SUB.762.150.02/DD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Lors du débat sur le budget, nous évoquions en cette période d’austérité budgétaire, la hauteur des investissements culturels qui entraînent forcément des coupes drastiques dans d’autres secteurs essentiels. C’est de ce type de budget auquel nous faisons allusion, il me semble qu’un budget de plus de 1 million d’euros pour du mobilier à façon essentiellement des vitrines, c’est absolument indécent en regard des faibles budgets investis dans d’autres politiques, qui plus est quand on sait que le musée ne sera pas prêt pour les commémorations de 2014 et peut-être même pas pour celles de 2015.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il faut bien savoir ce qu’en entend par mobilier, parce qu’à un moment donné c’est clair que si on veut un musée digne de ce nom, il faut quand même qu’on puisse avoir des espaces pour exposer les collections qui sont les nôtres et qui sont de grande qualité. Ce qui est fait ici est tout sauf extravagant. Et donc je voudrais vraiment le dire avec force parce que le Collège se fait lui-même remonter l’ensemble du dossier et des estimations, nous avons même convoqué les services concernés en séance pour repasser en revue, point par point, tout ce qui était proposé dans le dossier ici, anticipant quelque part ce type de remarques que l’on s’approprie également à notre niveau et donc, tout ce qui a été proposé et chiffré dans le cadre d’estimations par les services, ce ne sont que des estimations, nous semble tout à fait raisonnables par rapport au prix du marché. Il y a des vitrines, il y a des desks d’accueil, il y a un ensemble de mobilier, nous ne sommes pas ici

dans des choses extravagantes ou d'une qualité hors du commun. Nous sommes dans des choses tout à fait basiques en matière de vitrines, de desks d'accueil, il n'y a pas de dépenses excessives et tout ce qui a pu être coupé dans le cadre du budget de ce projet, l'a été dans le cadre de discussions à la fois avec l'architecte, ce qui n'a pas été simple et également avec les entrepreneurs dans le but de rencontrer l'objectif que nous avons communiqué lors du précédent Conseil communal. Je ne vois pas quand on connaît les prix du marché, ce qu'il y a de choquant dans ce qui est repris ici, c'est vrai que quand on ne connaît pas, je dois vous avouer que j'ai fait les mêmes remarques que vous. J'ai dit, ça fait cher pour une vitrine et puis après nous avons regardé un peu quels étaient les prix pratiqués sur les marchés, ce qui se passait dans les autres musées, nous n'avons pas comme objectif de faire un musée exceptionnel avec du mobilier exceptionnel, nous voulons simplement des choses fonctionnelles et basiques et pour des choses fonctionnelles et basiques, effectivement, aujourd'hui tout est cher, particulièrement ces aspects-là mais enfin, nous ne pouvons pas faire un musée sans vitrines et nous ne pouvons pas faire un musée dans desks d'accueil. Nous sommes aussi contraints par rapport à ce qui existe sur le marché, si nous pouvons naturellement, dans le cadre des marchés publics qui seront réalisés acheter moins cher que les estimations qui ont été faites et qui ne sont jamais que des estimations par nos services, tant mieux, nous ferons jouer la concurrence au maximum et nous y veillerons de la manière la plus raisonnable qui soit. En l'occurrence ici, quand nous passons le dossier en revue, il n'y a rien qui nous semble véritablement excessif. Vous avez le dernier mot Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'ai l'occasion de travailler avec un collègue qui travaille également dans un musée et avec des budgets très restreints et pour tout ce qui est vitrines, matériel etc., quand il a besoin de matériel, il regarde d'abord dans les entreprises qui fournissent les musées. Effectivement, les tarifs sont souvent assez prohibitifs et pour éviter ce problème, ils font appel à des menuisiers qui travaillent avec du MDF, ils font faire les choses par après de manière plus simple. Pour les vitrines, plutôt que d'aller se fournir également dans ces entreprises spécialisées pour la fourniture des musées, ils vont dans des magasins d'ameublement et ils arrivent à réduire les factures souvent de moitié. Je pense que si ces pratiques sont faisables dans des musées gérés par la Région wallonne, c'est également faisable pour des projets communaux.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, quelques indications. Par rapport au montant investi dans ce musée, un des arguments qui nous a été aussi avancé par le service, c'est que nous sommes en-dessous de la moyenne de ce qui se fait dans tous les musées en termes d'investissements au m² donc, je ne dis pas ça pour répondre à votre remarque sur le

fond mais simplement pour ne pas confirmer une impression de politique dispendieuse en la matière. Nous sommes quand même dans un projet extrêmement raisonnable sur le plan des dépenses. Maintenant, si vous avez des conseils effectivement à donner à la Ville en termes de fournitures, ils sont les bienvenus. Nous allons prendre note de toutes les entreprises pas nécessairement pour ce dossier-ci mais toutes les entreprises que vous pouvez nous fournir, pour autant qu'elles répondent aux normes parce qu'ici, nous sommes quand même confrontés à un investissement qui doit répondre aux normes, les vitrines, il y a tout un système de ventilation qui doit être prévu, ce ne sont pas de simples vitrines classiques telles qu'on peut les acheter sur le marché pour un particulier, il y a ces normes qui doivent être rencontrées. Pour autant que ces normes puissent être rencontrées, il n'y a pas de difficulté, nous pouvons consulter les entreprises que vous recommandez, je n'ai aucune difficulté, moins nous dépensons et plus nous serons contents pour autant que ce soit d'une qualité minimale et que nous puissions offrir une valorisation des collections qui soit digne de ce nom. Je n'ai pas de difficulté pour tous les marchés que nous passerons à l'avenir, pour les musées, nous serons les premiers heureux de vos suggestions, je vous invite à nous faire parvenir ces références dès que possible et nous les consulterons lors de tous nos prochains marchés.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 Abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 60^{ème} annexe

Sortie de M. DUPONT = 40 présents

60° Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Marché de muséographie - Production graphique et signalétique générale. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE**. MP E/2013/SUB.762.150.03/DD

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN,

Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 61^{ème} annexe

60° Objet bis : Par urgence. Mise en conformité et sécurisation des parkings de la Grand-Place et de la rue de la Halle. Approbation avant-projet. MP E/2011/RF/NVF/Sécurisation. parkings/ER

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous l'avons évoqué en Commission, ce qui questionne dans ce dossier c'est l'origine de ce subside de 4 millions d'euros. D'après l'article 2, il s'agirait d'utiliser l'enveloppe Mons 2015 proposée par la Région wallonne, ce projet étant repris dans la liste des dossiers y figurant, je cite ce qui est mis dans le dossier. Pouvez-vous nous dire plus précisément de quel subside il s'agit et quels sont également les projets qui peuvent puiser dans cette manne de 20 millions d'euros ? Par rapport au timing aussi, est-ce que c'est bien judicieux de fermer le parking de la rue de la Halle la moitié de l'année 2015, ne faudrait-il pas mieux carrément reporter ces travaux en 2016 et alors par rapport à l'aspect technique, comme c'était proposé par notre Echevin du Développement Durable, il serait pertinent que pour chaque dossier soit envisagée cette problématique, ici, on pourrait également penser à la mobilité douce et proposer des box vélos pour les riverains qui ne disposent pas de garage ou d'endroits pour stocker leur vélo. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Alors Mme MARNEFFE, sur le fond du dossier, sur le timing - je demande à nos Conseillers d'être un peu attentifs, s'il vous plaît ! Sur le fond du dossier, effectivement, l'objectif du Collège est de veiller à toujours maintenir au moins l'un des deux parkings en activité pour éviter que les deux ne soient immobilisés par les travaux simultanément et ne réduisent l'offre de stationnement en Centre-Ville. C'est la raison pour laquelle nous avons dévolu notre priorité sur le parking de la rue de la Halle qui est, selon nous, celui qui pose le plus de difficultés par rapport à la qualité de l'accueil des automobilistes qui s'y rendent et donc c'est celui qui fera l'objet d'une première approche avec une enveloppe de subsides qui seront puisés sur un subside exceptionnel que la Région wallonne a attribué à la Ville de Mons comme aux autres grandes et villes moyennes de Wallonie, à savoir Charleroi, Liège, Namur au-delà de notre Ville et donc il y a un droit de tirage qui a été octroyé, nous valoriserons une partie de ce droit de tirage pour les travaux du

parking de la rue de la Halle. Nous veillerons également et c'est notre demande, à faire en sorte que pour 2015 le parking de la Grand'Place puisse faire l'objet d'un aménagement qualitatif minimal, à moindre coût et puis nous veillerons à ce que dans le cadre des subsides de la rénovation urbaine du quartier de l'ilot de la Grand'Place nous puissions obtenir une enveloppe complémentaire de la part de la Région pour réaliser les travaux définitifs du parking de la Grand'Place après 2015, c'est-à-dire vraisemblablement en 2016. Voilà et pour ce qui concerne vos recommandations, j'imagine que celles-ci seront intégrées et que notre Echevin du Développement Durable y sera extrêmement attentif. Vous avez le dernier mot.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais je ne vois toujours pas de quel type de subsides il s'agit, c'est pour la mobilité, c'est pour la Politique des Grandes Villes...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je viens de vous répondre Mme MARNEFFE. C'est une enveloppe exceptionnelle, décidée par le Gouvernement wallon à hauteur d'un million et demi d'annuités qui a été octroyée à la Ville de Mons et qui correspond à un droit de tirage sur lesquels nous pourrions nous servir pour différents projets dont celui-ci qui est le projet du parking de la rue de la Halle, voilà. Nous sommes dans la même majorité au Gouvernement wallon, nous pouvons avoir les mêmes informations à ce sujet à mon avis. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : C'est sur le point bien entendu mais ça concerne surtout l'entretien par après. J'imagine qu'on a prévu de ne plus laisser dégrader les parkings comme ils se sont dégradés depuis quelques années déjà parce que, finalement, ces parkings ne sont pas si vieux que ça. C'est vrai que le budget m'interpelle aussi, je voulais seulement vous dire ça, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ces parkings ont quand même à peu près 35 ans et donc à 35 ans, un petit lifting s'impose parfois, je parle pour les parkings... Ceci étant effectivement M. LECOCQ l'objectif est de veiller à la sécurisation des lieux, soyez-en heureux et conscients, il y aura des caméras dans ces parkings et donc ceci devrait nous aider d'ailleurs au maintien de l'ordre dans ces espaces, que l'on veillera d'ailleurs à nettoyer quotidiennement, ce qui n'est pas nécessairement toujours le cas dans le parking de la rue de la Halle à notre grand regret et nous insistons particulièrement auprès des services en la matière, tout comme à une présence physique des deux côtés et pas uniquement du côté de la Grand'Place.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : J'imagine que ce sera discuté dans la Commission caméras le parking de la Ville ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non parce que ce ne sont pas des caméras sur l'espace public. Il y en a déjà actuellement par ailleurs.

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

61^e Objet : Ouverture de voiries sur le site des Grands Prés à MONS. S.A. LGP3 MONS représentée par Monsieur HUON et la S.A. IKEA BELGIUM représentée par Monsieur VAN NIEUWENGURG. Approbation. Gestion Territ. et Economique AB/OV 26952/RM

M. Yves ANDRE, Conseiller : J'aurais voulu savoir où on en était dans le dossier de création d'un parking dans l'intra muros en compensation de l'installation d'Ikea sur le site des Grands Prés, si on avait déjà déterminé sa localisation. Les commerçants du Centre-Ville sont très demandeurs et en attente de ce signal fort pour redorer le commerce montois intra muros.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est pour le projet de voiries ainsi que les accès en mode doux et en transport en commun lié à la venue d'Ikea. Lorsqu'on disait dans la confection du budget que l'installation de cette multinationale aurait un coût pour les montois, c'est notamment par rapport à ce type de travaux de voirie qui n'étaient pas indispensables sur le site des Grands Prés sans Ikea. Quoi qu'il en soit par rapport au projet, nous voulions souligner notre satisfaction par rapport au projet d'aménagement cyclos-piétons. D'autre part, vu le projet de mise en place d'un pôle transport en commun et la volonté de renforcement de navettes gratuites, nous trouverions justifié d'envisager des aides financières de la part d'Ikea et de la part des Grands Prés étant donné que ce service leur amènera des clients. Maintenant, si les aménagements paraissent sécurisés et satisfaisants pour la sécurité des utilisateurs, nous continuons à penser que le modèle urbanistique qui sous-tend ce projet est dépassé, que les espaces publics mis en place ne seront pas conviviaux comme le sont de vrais espaces publics urbains mixant les fonctions urbaines, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, ce ne sera pas d'une grande convivialité, c'est un centre commercial donc on a déjà rêvé mieux en termes de convivialité là nous sommes totalement d'accord avec vous, c'est un fait certain. Alors, pour ce qui concerne l'accessibilité aux transports en commun, nous avons eu des discussions avec les TEC, avec la SRWT pour faire en sorte que les connexions soient au moins adaptées sinon renforcées par rapport au centre commercial et à Ikea donc là nous rencontrons votre demande. Quant au coût lié à l'aménagement de ces voiries, je me permets de vous préciser que celui-ci sera pris en charge par les investisseurs privés, il n'est pas question que la Ville commence à payer pour un aménagement lié à un centre commercial par définition privé. Ici, il s'agit de remettre son avis sur des voiries qui seront financées par le secteur privé. Pour ce qui concerne la précédente intervention, je me permets de faire un petit point rapide pour vous

dire que la procédure de PRU donc le périmètre de remembrement urbain suit son cours, c'est une procédure qui prend du temps, le dossier vient d'être envoyé auprès des services du Ministre Henry à Namur par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne et donc on ne parle pas d'ouverture avant 2016. Par rapport à l'investissement volontaire qui n'est pas une compensation mais qui est un investissement volontaire qui avait été annoncé par la société Forum Invest et City Mall il y a tout à parier comme ça avait été dit, qu'il y aura un certain parallélisme dans le temps entre les choix qui seront posés sur cette implantation et la réalisation effective de cet investissement en périphérie et donc sachant que celui-ci n'est pas annoncé avant 2016, nous avons encore un peu de temps devant nous pour connaître les intentions de l'investisseur privé en matière de localisation. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ? Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport à une aide financière éventuelle pour les navettes gratuites qui vont desservir ce site.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : De la part du privé ? Nous avons aussi beaucoup d'idées de notre côté et donc encore beaucoup plus ambitieuses pour les faire contribuer à toute une série de projets communaux. Malheureusement, nos idées se sont heurtées à leurs contraintes financières et donc déjà le parking qui représentait un investissement de 6 millions d'euros, c'était déjà un investissement extrêmement significatif et ici le montage que vous proposez n'est évidemment pas concerné par cet investissement sachant que le site est déjà desservi par les TEC avec des navettes gratuites et que sa desserte sera maintenue voire renforcée une fois le centre commercial réalisé. Je pense qu'il était difficile pour nous d'obtenir un acquis supplémentaire en la matière à partir du moment où les TEC et la SRWT qui ont été consultés remplissaient déjà la demande que nous formulions, à savoir une desserte de ce site. Est-ce qu'il y a des soucis sur le fond ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 63^{ème} annexe

Sortie de M. ROSSI = 39 présents

62° Objet : Modification du règlement communal incendie. Approbation. Gestion Territ. et Économique Régl.Inc. 2013

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

63° Objet : Revitalisation urbaine – rue de la Clef. Nouvelle convention commune-promoteur suite au changement de partenaire privé. Gestion Territ. et Economique UR2013/Revit.

REMIS

64° Objet : Déclaration d'intention en matière de politique du logement.
RF/Cel.Log./FP/AA/06/13

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose de permettre à l'opposition de se reposer un petit peu et de donner la parole à M. DUFRANE puis à M. MELIS, une fois n'est pas coutume et puis ensuite je reviendrai vers les membres de l'opposition.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Cette déclaration de bonne intention est une des bonnes manières et quoi qu'en dira l'opposition, de répondre à la large problématique du logement évoquée par cette Assemblée. Pour le point de la déclaration concernant la réhabilitation des étages vides au-dessus des commerces, il est précisé dans cette déclaration que l'initiative privée sera stimulée par le biais des outils de l'information dont dispose la Ville. Ma question est : quels types d'outils et si ces outils sont à l'état de développement et c'est bien normal vu qu'il s'agit d'une déclaration de bonne intention, nous demandons simplement que ces outils soient exhaustivement précisés et décrits à l'avenir, je vous remercie.

M. Cédric MELIS, Conseiller : J'aurais voulu faire une proposition d'amendement concernant la réduction des risques sanitaires liés aux pollutions intérieures. En Commission, j'avais déjà soulevé le point et je vais faire une petite présentation de cette thématique-là, à savoir qu'il y a un chapitre qui concerne la lutte contre l'insalubrité et donc ça c'est très bien. Ici, ça vient un peu en complément, vais-je dire, sur des thématiques qui ne mènent pas forcément à l'insalubrité des logements et donc cette thématique est bien sûr la réduction des risques sanitaires liés aux pollutions intérieures qui m'est chère car elle est encore assez méconnue du grand public. La sensibilisation reste donc encore nécessaire et continue, dans cette optique, le projet d'amendement qui est proposé trouve donc tout son sens dans la note d'intention politique en matière des logements. Alors, il consiste en l'ajout d'un chapitre supplémentaire donc le chapitre 11 intitulé comme suit : réduction des risques sanitaires liés aux pollutions intérieures. A savoir qu'une grande partie de la population vit à de 80 à 90% de son temps à l'intérieur des bâtiments, que ce soit à la maison, au bureau, en maison de repos

ou à l'école pour les enfants et les crèches pour les tout-petits. Et souvent, on se rend compte que l'air est susceptible d'être parfois bien plus pollué qu'à l'extérieur car s'y combinent des polluants atmosphériques en provenance de l'extérieur y compris du sol avec des polluants intérieurs donc libérés par les fumées de combustion, les matériaux de construction permanents, mobilier ainsi que des produits à usage domestique comme les produits d'entretien, les imprimantes, les pesticides où là encore l'usage d'insecticides à usage domestique. Alors, outre les villes aussi bien sûr différents intervenants jouent un rôle important en la matière, j'en citerai quelques-uns, je ne vais pas tous les citer mais en tout cas voilà pour les principaux, au niveau des différents pouvoirs, le législateur et les administrations notamment en termes de normes produits, mise en application, aménagement de territoire, urbanisme et compagnie. Aussi, un acteur important, il me semble, où il peut avoir des synergies qui peuvent être développées avec l'observatoire du logement, ce sont les services provinciaux d'analyses des milieux intérieurs qu'on appelle les SAMI ou encore les ambulances vertes, et ceux-ci interviennent en règle générale, gratuitement, sur demande du médecin traitant quand ils suspectent qu'une pathologie inexplicée ou bien susceptible de trouver son origine dans l'environnement immédiat des personnes peut être la cause en tout cas de la maladie. Voilà, aussi les architectes, ingénieurs, constructeurs et les fabricants aussi, fournisseurs de matériaux sont concernés, les propriétaires bien sûr ou les occupants individuels ou collectifs et en particulier aussi les publics défavorisés. Une attention devrait être portée à ces publics vulnérables qui sont les moins souvent informés et ce sont ceux aussi qui ont moins accès à des matériaux et produits de qualité. Autres acteurs aussi essentiels, ce sont les acteurs de santé qui rendent visite à domicile comme les médecins traitants ou les aides de soins à domicile dont le rôle est en relation avec le diagnostic d'une éventuelle maladie en relation avec l'habitat ou le diagnostic d'une pollution intérieure comme la présence de tâches d'humidité ou moisissures. Aussi d'autres acteurs essentiels font une partie du travail aussi en matière d'information mais l'information qu'ils diffusent à une certaine limite, ce sont les associations et je pense par exemple à Espace Environnement qui édite chaque année une fiche qui parle par exemple des réductions à la fumée de combustion dans l'air intérieur, toutes sortes de thématiques, le radon par exemple aussi et ces fiches sont rédigées par des experts notamment de l'Administration et elles sont soutenues par la Région wallonne. Pour moi, les villes et communes revêtent un intérêt particulier dans cette thématique car c'est l'organisation institutionnelle qui est la plus proche du citoyen, un peu comme pour toutes questions santé, c'est le médecin traitant que l'on va voir en premier lieu. Le Gouvernement de la Wallonie a fait aussi la réduction des pollutions intérieures une de ses

priorités pour la législature et notamment la Ministre de la Santé, d'Action Sociale et de l'Égalité des Chances a mis en place une convention de collaboration avec les services dont je vous parlais tout à l'heure de la Province qui sont les SAMIS qui sur base d'un budget quand même de 750.000 euros, comptent renforcer la lutte contre les pollutions intérieures en ce compris le radon au-travers de cette collaboration. C'est vous dire si l'enjeu en termes de santé est important et je pourrais encore parler longuement d'autres actions en la matière. A mon sens, les premières initiatives que la Ville de Mons peut mettre sur pied c'est d'être en premier lieu le relais pour le citoyen en matière de lutte contre ces pollutions intérieures, c'est-à-dire de développer une capacité d'écoute pour cette matière-là et pouvoir orienter le citoyen vers la structure la plus adaptée ou la plus adéquate possible dont soit en communiquant par exemple le formulaire type qui a été réalisé par l'Association des Provinces wallonnes et les Services d'Analyses des Milieux intérieurs pour qu'il puisse faire la demande auprès du médecin traitant, d'avoir en tout cas une prescription médicale pour que ce service puisse se rendre gratuitement quand c'est possible ou encore rediriger le citoyen vers la cellule permanente environnement-santé qui est un guichet unique pour le citoyen et pour les institutions en cette matière-là. Deuxième point, pour ce type d'intervention, c'est de disposer en tout cas ou de compiler une information en termes de prévention à communiquer vers les citoyens. Je parlais tout à l'heure par exemple, la mise à disposition des fiches d'Espace-Environnement parce que c'est vrai que l'information en matière de lutte contre les pollutions intérieures existe déjà et il ne suffit pas de refaire de nouvelle fiche. Aussi, je parlerai d'un partenariat avec Hainaut Vigilances Sanitaires (HUS) et là je citerai par exemple plus précisément un type de polluant que l'on peut retrouver, surtout dans le sud du sillon Sambre et Meuse de la Région wallonne mais qui concerne aussi la Ville de Mons à mon avis, cela concerne le radon qui est un bel exemple. Quand ses services font une campagne de sensibilisation, elle demande souvent l'appui des communes et en règle générale, au plus la commune s'investit, au plus les citoyens s'investissent aussi dans ces campagnes de mesures du radon qui est un gaz radioactif qui est présent dans certaines habitations et qui cause le cancer du poumon par exemple. Alors, aussi peut-être comme type d'initiative, j'en ai encore une et puis j'ai bientôt terminé, c'est d'organiser une table ronde afin d'identifier toutes les pistes d'actions possibles notamment en tenant compte des vulnérabilités sociales et cinquième et là je me dis que c'est peut-être des règles qui peuvent être facilement communicables, c'est par exemple les règles de base pour un environnement intérieur sain et qui consistent à rappeler quelques bonnes intentions, à savoir ne pas fumer dans le logement, ventiler ou aérer suffisamment l'habitat, 2 fois 15 minutes par jour, utiliser

avec la plus grande prudence les produits chimiques quand c'est vraiment nécessaires comme les pesticides, les insecticides et cie ou les solvants encore. Par exemple, ne pas laisser tourner le moteur de la voiture si le garage communique avec l'habitation. Voilà quelques petites règles de base simples qui, à mon avis, peuvent être communiquées facilement vers les citoyens. Voilà, je vous ai présenté ici l'ajout d'un chapitre 11, je l'ai envoyé par mail tout à l'heure, je ne sais pas s'il faut le lire ou non mais enfin ici je l'ai exposé dans les grandes lignes, voilà donc ce que je vous soumetts aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il faut lire votre amendement M. MELIS...

M. Cédric MELIS, Conseiller : Je l'ai fait en résumé...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous avez vidé le temps de parole du groupe socialiste !

M. Cédric MELIS, Conseiller : Alors, le chapitre 11 s'intitule les réductions des risques sanitaires liés aux pollutions intérieures. A l'heure actuelle, nous passons entre 80 et 90 % de notre temps à l'intérieur des bâtiments. Les polluants intérieurs peuvent avoir des conséquences non négligeables sur la santé. Ils sont notamment régulièrement incriminés dans l'exposition des cas d'allergies. Dans un logement, il peut y avoir des organismes vivants - moisissures, acariens - des substances chimiques - pesticides et insecticides à usage privé, formaldéhyde, solvant et cie, le tabac aussi et le monoxyde de carbone ou des facteurs physiques - manque d'aération, mauvaise isolation. Ceux-ci ont une influence négative sur la santé des habitants comme des atteintes des voies respiratoires inférieures ou des voies aériennes supérieures, atteintes digestives, manifestations cutanées et des symptômes plus généraux comme la fatigue, les malaises atypiques ou des maux de tête. D'ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classe la pollution de l'air intérieure des habitations au huitième rang des facteurs de risque à l'origine de problèmes de santé. La Wallonie a également déclaré la lutte contre les pollutions intérieures comme prioritaire en ce comprise la lutte contre la présence de radon dans l'habitat. J'en viens donc aux initiatives publiques que la Ville de Mons peut initier. Premièrement, l'Observatoire sera un premier relais pour le citoyen en matière de diminution des risques sanitaires liés à la présence des polluants intérieurs. Deuxièmement, l'Observatoire compilera toute l'information nécessaire afin de sensibiliser les citoyens à la thématique des risques sanitaires liés à la pollution intérieure et les tiendra à la disposition des citoyens. Troisièmement, un partenariat avec Hainaut Vigilance Sanitaire et son laboratoire des pollutions intérieures sera envisagé où une attention particulière portera sur le radon. Quatrièmement, une table ronde sera organisée avec l'Observatoire, la Cellule Permanente environnement-santé du Service Public de Wallonie

ainsi qu'avec d'autres acteurs identifiés comme l'ASBL Espace Environnement sur la thématique du présent chapitre et cinquièmement, une campagne d'information tout public sur les règles de base pour un environnement intérieur sain sera menée. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela, c'est un amendement ! Merci pour votre proposition. Je propose aux membres de l'opposition de faire leurs interventions et ensuite, éventuellement de réagir à la proposition d'amendement, lequel échéant et puis on proposera le tout au vote tout à l'heure. Je ne sais plus qui avait souhaité prendre la parole. Mme MOUCHERON pour commencer et puis Mme MARNEFFE et puis Mme DE JAER.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je me réjouis du point parce que j'allais déposer une interpellation qui s'appelle la politique communale en matière de logements, ça tombe bien. Je me suis rendue lundi, je fais une petite dégression ici, si vous me permettez, je sais qu'on a abordé le sujet en début de Conseil mais donc le fait d'avoir le dossier lundi accessible m'a permis de ne pas déposer mon interpellation en évitant les doublons, je pense que dans un esprit d'efficacité nous avons tous le même objectif, n'est-ce pas ? Et donc, vous m'aviez demandé la dernière fois quand je suis intervenue sur le manque de dossiers, parce qu'il n'y avait pas 50% des dossiers qui étaient présents lundi, je sais que ça a été dit mais vraiment ici ça devient problématique, vous m'aviez demandé de vous prévenir alors voilà, je vous préviens. Je comprends tout à fait qu'on n'accepte pas une interpellation de l'opposition qui soit déposée en retard mais dans le même sens, dans le même objectif, alors la prochaine fois, je ne voterai pas les points qui n'auront pas pu être analysés en temps et en heure. M. POURTOIS m'invitait à être constructive dans mon opposition, je pense qu'à un moment donné il faut aussi mettre les moyens pour qu'on puisse l'être, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je ne sais pas si vous étiez là Mme MOUCHERON quand j'ai fait l'intervention mais...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais non, mais c'était important de le redire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : S'il faut remettre des points, on le fera, je n'ai pas de difficulté s'il y a un souci par rapport à ça, nous sommes ouverts. Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Donc, par rapport au point évidemment, c'est très positif et je le soulignais tout à l'heure aussi en lien avec le point qui a été voté par rapport au règlement de domiciliation. Pour moi, c'était fondamental, j'avais d'ailleurs interpellé aussi sur le sujet au moment du budget quand j'ai vu qu'on réservait une enveloppe pour cette fameuse étude de logements. Je trouve ça important et fondamental et je pense qu'on a déjà évoqué ici le manque en matière de logements publics, le problème de salubrité notamment en Centre-Ville parce que je vois que les quartiers qui ont été dessinés sont

essentiellement même je pense tous en Centre-Ville. Je pense qu'il faudrait aussi un peu sortir de la Ville mais bon, commençons par le Centre-Ville. Je sais que les besoins sont criants et je voulais aussi insister sur le manque criant de maisons unifamiliales. Aujourd'hui, les prix actuels varient entre 1.200 euros pour une ancienne maison à 1.700 euros du m² pour acheter une maison pour accueillir une famille. Je pense que ça devient vraiment impossible d'acheter sur Mons, de moins en moins même quand on travaille tous les deux et donc j'ai l'impression qu'il y a beaucoup d'appartements qui sont là construits, qui sont toujours en recherche de propriétaires ou de locataires, je vois régulièrement des appels sur des grands panneaux publicitaires en disant il y a encore des maisons ou des appartements à vendre au Curoir, un dossier avec lequel nous n'étions pas très d'accord si vous vous souvenez. Et donc je pense que c'est vraiment fondamental, légitime et important de réfléchir de manière globale sur la situation réelle du logement à Mons, sur son état, sur sa qualité et sur les besoins et sur les objectifs que nous voulons aussi. J'ai entendu lors du budget plusieurs d'entre-vous en fait, je ne vais pas faire de cas personnel parce qu'alors nous sommes partis pour la nuit, dire que vous aviez aussi le souhait d'inviter, d'accueillir des familles et des gens qui apportent des recettes à la Ville de Mons aussi donc je pense que vraiment c'est important d'avoir une vision claire de ce que nous voulons et de comment on le fait et de ce qui faut faire pour y arriver. Je voulais aussi revenir parce que j'ai été sensibilisée il n'y a pas longtemps particulièrement aussi au logement des aînés et donc de voir toutes les possibilités qui existent en matière de logements partagés, de logements kangourous, de faciliter aussi les sites de partages. Je suis revenue, on en discuté encore il y a peu, sur des bâtiments qu'on revend pour des hôtels alors qu'il y avait des projets de logements communs, de logements groupés qui peuvent aussi voir le jour et donc je sais qu'il y a pas mal de choses qui sont en réflexion, ça peut être aussi être l'objet, que veut-on comme logements partagés, comme facilités parce qu'on sait que les aînés aujourd'hui vivent de plus en plus longtemps et souhaitent rester de plus en plus longtemps chez eux, qu'ils ont des difficultés à payer des résidences, le prix d'une résidence est plus cher qu'une pension et donc il faut que les familles puissent intervenir aussi pour les maintenir dans un cadre de vie qui leur est agréable. Par ailleurs, il y a parfois un conjoint qui nécessite des soins réguliers et pas le deuxième, or ils doivent payer tous les deux s'ils veulent continuer à vivre ensemble. Il y a aussi toute cette réflexion en matière d'accueil, de logements et des besoins des aînés. Voilà, j'avais des questions sur la taxation des immeubles inoccupés, sur les espaces vides au-dessus des commerces mais nous avons voté un axe commercial ici et je pense que c'est dans la réflexion et donc vraiment pour vous dire que l'initiative est bonne et j'en attends beaucoup et je suivrai vraiment avec intérêt

dans un premier temps le résultat de l'étude que vous avez lancée pour avoir une situation objective en fait parce que j'ai l'impression que pour le moment, on avance un peu à tâtons forcément, sans avoir une situation réelle et pour moi c'était vraiment une bonne initiative. Mais, effectivement, je serai attentive aux résultats et comment vous les analysez, comment vous les interprétez.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON pour ces propos constructifs. Vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Juste une petite suggestion. Je vois dans le texte que vous proposez, de créer une plateforme qualité logements où vous citez des membres qui seraient les services Urbanisme, la Police, le CPAS, pourquoi pas inviter aussi de l'associatif qui s'occupe des questions de logements et qui pourrait être de bons conseils ? Peut-être pas quelqu'un de permanent mais quelqu'un en tout cas à consulter, de le mettre dans la plateforme, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Moi c'est plus sur la forme en fait. Nous nous réjouissons d'avoir cet outil, c'est vraiment une idée intéressante du Gouvernement wallon qui va être étendue à l'ensemble des matières du Conseil communal, cela nous permet de faire le point ou même si le Gouvernement wallon ne décide pas, ce sera intéressant que chaque Echevin puisse faire ça parce que nous pouvons aller plus en profondeur que la déclaration de politique générale qu'on a en début de mandature. Nous, nous aurions peut-être aimé que cela puisse, comme je pense que c'est en septembre qu'il faut rendre ça au Cabinet du Logement, peut-être de pouvoir faire en deux temps parce que voter un amendement en séance, même si l'amendement déposé est très intéressant, c'est toujours un peu difficile, en déposer soi-même sur un temps d'une semaine, on ne va pas au fond des choses donc peut-être de l'avoir fait pour une prochaine fois, en deux temps, un premier temps pour la discussion et puis revenir avec un texte, alors on approuve qui peut intégrer les discussions qui ont été faites. Une deuxième chose que je me demandais justement dans le même état d'esprit, d'avoir un projet qui soit vraiment un projet de ville et de l'ensemble, c'est si la plateforme des moins-valides et la plateforme des aînés avaient pu être consultées ou est-ce qu'on comptait les consulter sur le dossier puisque Mme MOUCHERON a parlé des habitats groupés, il y a aussi les projets d'ACIS, il y a des cantons qui viennent de se créer à Frameries, des projets innovants, je vois qu'on parle de logements adaptés mais ce serait bien d'avoir leur avis et alors si aussi le collectif Sans Toi mais Ensemble avait été consulté ou allait l'être et s'il l'a été, quelles sont les remarques formulées à l'égard de la note, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport à l'observatoire de l'habitat, on en avait parlé en Commission mais je tiens à le resouligner, il est important d'avoir une indépendance de la part de cet organe en termes d'évaluation des besoins en termes de logements et sur la manière d'y répondre parce que c'est difficile de définir objectivement des besoins lorsqu'on est dans une logique d'augmentation de la population pour augmenter les revenus en termes d'IPP. Par rapport à ce qui est sur la lutte contre l'insalubrité, comme Mme MOUCHERON l'a souligné, cela concerne exclusivement l'intra muros et je pense qu'il y a d'autres endroits dans la commune où cette question de l'insalubrité est importante et je pense qu'il faut d'ores et déjà étendre cette étude à d'autres endroits à identifier dans la commune. Alors, pour ce qui est de la création de nouveaux logements, comme on l'a déjà évoqué dans des points sur les ZACC, nous restons assez sceptiques par rapport aux besoins de logements qui justifieraient l'urbanisation de tout ce qui est ZACC. L'IWEPS soulignait dans une étude de 2011, que la population montoise allait se tasser à l'horizon 2026, tout simplement parce qu'une saturation des espaces disponibles, dans cette condition, toute création de logements au-delà de cette augmentation de 0,47% évaluée par l'IWEPS correspond à une diminution du cadre de vie des montois et également une diminution de la résilience du territoire pour les enjeux futurs, notamment de relocalisation de l'agriculture. Alors, comme évoqué également, le planificateur, lors de la réalisation du plan de secteur dans la région, a été très généreux en termes de zones d'habitat pour notre région. Ce qui veut dire que lorsque toutes ces zones seront urbanisées, plus également les ZACC qui peuvent être mises en œuvre mais en zones d'espaces verts ou en zones naturelles, la Ville sera très très dense. Dans ces conditions, il nous paraît prioritaire d'envisager une délocalisation de la demande en logements à l'échelle du bassin de vie et donc d'envisager également des concertations avec les autres communes en termes de logements et éventuellement par cet observatoire. Evidemment, ce besoin-là est lié à la politique du Collège qui compte sur les nouveaux habitants pour augmenter ses recettes additionnelles à l'IPP. D'autre part, avant l'urbanisation de nouvelles terres, il nous paraît prioritaire d'envisager d'abord des solutions créatives notamment, on l'a déjà cité, la transformation de lotissements 4 façades et la mobilisation du foncier au sein des lotissements existants selon des concepts novateurs comme le concept BIMBY, built in my backyard, construit dans mon jardin, donc on parlait de solutions novatrices dans la note, ce serait bien aussi d'explorer celle-là. Pour ce qui est de la lutte contre la pression immobilière, la rareté de l'offre de logements n'est pas forcément due au manque d'appartements ou au manque de maisons parce que, pour un investisseur privé, il est parfois plus rentable d'un point de vue

financier de garder temporairement les appartements vides plutôt que de les louer parce que, en provoquant une rareté artificielle de l'offre, ce processus contribue à augmenter le prix de l'immobilier. Par ailleurs, la hausse de prix des logements n'est pas seulement due à la hausse du coût de la construction mais surtout à la dé-régularisation des prix et à la spéculation immobilière. L'acquisition d'une maison ou d'un appartement ne concerne pas seulement ceux qui souhaitent acquérir un premier logement, ou les personnes qui ont des revenus élevés, cela constitue des placements financiers, au lieu de placer en bourse, on préfère placer sur le marché immobilier qui, à long terme, est moins risqué. Cette logique purement financière pénalise directement ceux qui souhaitent acquérir un logement pour y vivre et ce processus spéculatif contribue à augmenter, de manière disproportionnée, les prix des logements et les loyers qui deviennent inabordables pour un revenu moyen. Donc, augmenter les terrains à bâtir et le nombre de logements n'est donc pas la panacée, il s'agirait plutôt de tendre vers la mise en place d'une fiscalité immobilière plus juste dans l'attente d'une refonte complète de la fiscalité immobilière. Une des pistes pourrait être de ristourner les additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages à revenus modestes et moyens durant les cinq années suivant l'acquisition du logement. Il est également possible de revoir la fiscalité sur les secondes résidences. Alors, encore une chose, par rapport à tout ce qui est logement durable, comme je l'ai déjà dit pour l'urbanisation du lotissement de la Brisée, fixer dès maintenant pour ces dossiers d'urbanisation et également pour les ZACC, des objectifs d'éco-quartiers, leur demander dès maintenant d'utiliser un standard passif ou du zéro carbone plutôt que les standards qui sont déjà pas mal, basse énergie K 35 mais aller plus loin dès maintenant, je pense qu'il n'y a pas besoin d'avoir un observatoire de l'habitat pour déjà se dire qu'il faut aller vers ce genre de choses, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Y a-t-il d'autres interventions ? Dans ce cas, je propose à Mme l'Echevine KAPOMPOLE d'apporter tous les éléments de réponse.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Je démarrerai par souligner l'appréciation globalement positive des différents intervenants de l'opposition ou de la majorité, pas nécessairement pour le travail du Collège mais en tout cas pour les services qui ont véritablement élaboré une déclaration d'intention qui pourra être un signe précurseur je pense de notre politique du logement dynamique et volontariste pour les prochaines années. Comme vous le savez, M. DUFRANE, en fait cette note d'intention c'est une déclaration d'intention donc nous n'allons pas ici détailler les différentes mesures. En ce qui concerne la réhabilitation des étages vides, évidemment que les informations peuvent être communiquées

via les contacts pris dans les services et notamment le service de l'Urbanisme, il est question évidemment d'avoir toute une analyse de l'information et de comment elle pourrait encore être véhiculée dans le cadre du programme de rénovation urbaine notamment pour le périmètre commercial et donc je dirai que c'est vraiment une déclaration pour avoir des objectifs très clairs pour les prochaines années, c'est une obligation de la Région wallonne mais c'est vraiment une obligation à laquelle nous souscrivons de façon tout à fait positive et volontariste mais elle sera détaillée dans les prochaines années. Pour ce qui concerne M. MELIS, son amendement concernant les pollutions intérieures me semble tout à fait pertinent, je voudrais l'en remercier, lui dire aussi qu'un acteur essentiel en termes de sensibilisation c'est l'Office de la Naissance et de l'Enfance et donc ça pourrait encore faire l'objet de démarches et de sensibilisations, je pense qu'il faut aller dans ce sens-là. En ce qui concerne Mme MOUCHERON, l'idée en fait ce n'est pas uniquement de donner la priorité en Centre-Ville, évidemment la déclaration d'intention concerne le Grand Mons dans ses effets, vous allez le voir un peu plus loin. En ce qui concerne le manque criant de maisons unifamiliales, c'est toute la politique d'activation des réserves foncières, alors pas de façon irraisonnée comme le sous-entend notre collègue Mme MARNEFFE mais plutôt vraiment de manière raisonnée, par rapport aux principes du développement durable et c'est d'ailleurs pour cela que dans la déclaration d'intention, il y a vraiment tout un volet concernant l'habitat durable qui permet aussi de voir la politique volontariste que nous voulons mener à cet égard. En ce qui concerne l'habitat partagé et l'intergénérationnel, je pense à des projets comme le Community Land Trust ou des appels à projets auxquels nous avons pu répondre auprès du Ministre Nollet avec notamment la société de logements du service public Toit et Moi et qui touchent justement à cette notion de mixité qui est vraiment très très attentive aussi lorsqu'on analyse les différents projets de promoteurs immobiliers qui viennent avec leur volonté d'activer les zones d'aménagement communales concertées. En ce qui concerne les différentes études et surtout l'observatoire de l'habitat, c'est vraiment la volonté de poursuivre cette idée lancée par le Collège précédent dans le cadre de l'observatoire de l'habitat qui est quand même un projet pilote au niveau wallon, l'étude est lancée donc l'idée c'est que nous puissions avoir les premiers résultats dans le courant du mois de septembre ou d'octobre 2013, sachant que ça nous permettra à la fois de faire un état des lieux je dirai des besoins et de la demande en termes de logements sur le Grand Mons, encore une fois pas uniquement en centre urbain, en Centre-Ville mais vraiment sur l'ensemble du territoire montois, de définir aussi les besoins techniques, matériels qui seront à mettre à notre disposition pour lancer justement concrètement cet observatoire de l'habitat et donc, au fur et à mesure, évidemment,

nous viendrons ici en Conseil communal vous présenter l'état d'avancement de ce projet. En ce qui concerne la plateforme qualité logements et la nécessité d'intégrer ou non les associations, en fait ce sont deux choses différentes. La plateforme qualité logements elle vise véritablement à améliorer la synergie entre les services, je dirai, intra ville ou ville-CPAS ou Ville-Police et donc l'idée c'est par exemple, dans le cadre d'un arrêté d'inhabitabilité, dans le cadre des missions de relogement d'urgence, de pouvoir trouver des solutions assez rapidement entre les différents services concernés. Pour ce qui concerne la plateforme associative, elle est évidemment intégrée dans toute la logique d'ancrage communal de la Ville de Mons et forcément elle réagit sur tous les documents et notamment sur un document tel que celui-ci. Il faut savoir que par exemple à l'horizon de novembre 2013, dans le cadre d'un travail mené en parallèle avec le plan de cohésion sociale de la Ville de Mons, mon échevinat et les associations et un collectif comme Sans Toit mais Ensemble, nous imaginons la mise en œuvre d'un colloque sur la mixité sociale qui pourra nourrir encore le travail et les actions à mener sur le moyen et le long termes même si c'est déjà repris en filigrane dans cette déclaration d'intention. En ce qui concerne la remarque de Mme DE JAER, oui, pourquoi pas, la prochaine fois, travailler en deux temps parce que comme on l'a vu ici, dans le cadre de la Commission, l'apport des Conseillers est le bienvenu, sachant encore une fois que c'est une déclaration d'intention censée évoluer et donc je suis tout à fait ouverte à avoir vos recommandations, vos remarques dans le cadre de mon échevinat et de pouvoir travailler ensemble sur les différents points, même sur d'autres que vous voulez voir nourrir en termes de travail effectué sur le moyen et le long termes. Pour ce qui concerne la plateforme des moins-valides et celle des aînés, elle est intégrée évidemment dans le processus des projets dans le cas de cette déclaration d'intention. Maintenant, je ne l'ai pas consultée formellement par rapport à cette déclaration d'intention en tant que telle mais de toute façon, elle interviendra parce que toutes les mesures, toutes les actions sont vraiment discutées de façon transversale et de façon de plus en plus automatique, on le verra par rapport à la réponse apportée en matière de développement durable et par rapport aux différents projets. Encore ici, récemment, j'ai organisé une réunion au sein de mon cabinet avec la Directrice du Tourisme, la Directrice du service de l'Urbanisme et une structure comme l'asbl Passe-Muraille, pourquoi ? Pour essayer d'élaborer des méthodes qui permettront de prendre en compte les recommandations mais du début jusqu'à la fin du projet et même dans le cas du parcours de celui-ci, ce n'est pas évident à mettre en place mais je pense qu'on peut y aboutir. Donc le collectif Sans Toit mais Ensemble, j'en ai parlé, il y a vraiment un travail de partenariat assez intéressant à développer avec ce collectif. En ce qui concerne la remarque de

Mme MARNEFFE sur l'indépendance de l'observatoire de l'habitat, mais oui, évidemment, l'idée c'est d'avoir un organe efficace, qui fonctionne, qui soit véritablement au service des habitants et du développement de la Ville et donc nous pourrions de toute façon discuter dans le cadre de l'étude et du résultat des recommandations de cette étude par rapport à la question de l'indépendance mais moi, ça ne me pose pas de difficulté à ce stade. Je constate en effet une contradiction entre la vision de Mme MARNEFFE et finalement celle de Mme MOUCHERON par rapport à la question des réserves foncières. Encore une fois, l'idée c'est d'activer ces réserves foncières vraiment en adéquation avec l'évolution de la population, l'évolution des besoins et aussi en suivant les prescrits qui nous sont quand même déterminés par des ministres que vous connaissez, au niveau du Gouvernement wallon via notamment le schéma de développement de l'espace régional. Quand on lit l'évolution qui est prévue au niveau du schéma de développement de l'espace régional, on voit que l'augmentation annuelle des ménages en région wallonne nécessitera l'activation de zones d'aménagement communales concertées. Maintenant, comme vous le savez, cette activation elle donne lieu à des réunions publiques, à des négociations, à des concertations pour aboutir à des projets qui cadrent le mieux avec les besoins présents et futurs des habitants présents et futurs du Grand Mons. Je pense que j'ai répondu à toutes les questions, en vous remerciant encore pour toutes les remarques.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Je pense que c'était un échange fructueux, sur un sujet important qui nous a permis en tout cas de mettre en lumière toute l'étendue de la politique montoise en matière de logements, ce qui sur une perspective historique est intéressant parce que je ne pense pas qu'on évoquait ce sujet avec autant d'acuité il y a quelques années d'ici. C'est une belle évolution en tout cas pour notre Ville, me semble-t-il. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport au dernier point qu'évoquait Mme KAPOMPOLE au sujet de notre position sur la densification, l'urbanisation, je pense que ce sont deux choses totalement différentes. La note régionale dit que lorsqu'on décide d'urbaniser des zones, il faut le faire avec un respect d'une certaine densité pour ne pas avoir un étalement et un gaspillage, avoir une certaine utilisation parcimonieuse de l'espace. Mais la note ne dit pas qu'on doit urbaniser toutes les zones d'aménagement communales concertées. Elle met aussi en évidence la nécessité de conserver du cadre de vie et de garder des endroits qui soient attractifs pour les habitants, des endroits où on puisse se ressourcer. Et je pense que s'il y a des communes comme Beauvechain, Chaudfontaine, oui, ce sont des

petites communes mais cela reste exemplatif, de ne pas mettre en œuvre toutes ces ZACC et d'en classer certaines en zones d'espaces verts, en zones naturelles, je pense que ça reste quelque chose de tout à fait cohérent par rapport à une politique de noyau d'habitat.

Maintenant, ça reste un choix politique et je pense qu'il y a aussi une forte pression de la part de promoteurs pour que ces zones soient libérées et face à de tels projets, parfois, nous avons l'impression que la Ville se laisse guider par ces projets-là. Nous ne partageons pas nécessairement cette position. Maintenant, quand on les met en œuvre, les mettre en œuvre avec des principes de développement durable, là nous sommes complètement d'accord, viser plutôt des habitations unifamiliales si cela est nécessaire à l'échelle du territoire, nous y sommes favorables à partir du moment où l'utilisation reste parcimonieuse au niveau de l'espace.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Je voudrais ajouter juste un mot pour vous dire par rapport à ce qui vient d'être indiqué, il y a effectivement une divergence de vues sur cet aspect des choses entre votre groupe et la majorité. Nous considérons que les réserves foncières ont une vocation à être urbanisées et que le plan de secteur a lui-même fixé la juste répartition entre les espaces qui sont dévolus à la verdure, que ce soient les espaces verts, les espaces agricoles et à l'urbanisation et que c'est dans le cadre de cet équilibre-là qu'il faut travailler. Pour le reste, la Ville n'est pas soumise au dicta des investisseurs, elle se réjouit de voir aujourd'hui que des investisseurs s'intéressent à son développement, ça n'a pas toujours été le cas et des collègues Echevins de précédentes législatures pourraient nous éclairer en la matière, nous nous réjouissons de voir ces investisseurs s'intéresser à Mons, investir à Mons, développer la Ville, construire des centaines de logements pour répondre à la préoccupation que nous avons évoquée dans le cadre du budget, à savoir consolider la Ville, renforcer la qualité de l'habitat, permettre de répondre à l'évolution sociologique qui nécessite des constructions complémentaires pour ne serait-ce maintenir la population et si possible même aller au-delà et développer notre population. Voilà, je pense qu'effectivement, il y a une divergence de vues que vous avez expliquée quant à votre point de vue, que nous avons expliquée quant au nôtre mais qui se défend en tous les cas, c'est notre conviction.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Simplement, en vous écoutant au sujet justement de votre position par rapport aux investisseurs et aux promoteurs, quelque chose qui pourrait nous nous paraître intéressant au sein de cette note, c'est peut-être d'avoir une initiative de la Ville pour les ZACC. Plutôt que les rapports urbanistiques et environnementaux soient à l'initiative des promoteurs, d'envisager que leur mise en œuvre soit sur base d'initiatives

communales. Je pense que c'est tout à fait possible par le CWATUP et cela permettrait de ne pas se laisser justement porter par un projet d'investisseurs mais d'envisager les choses de manière différente et je pense que ça c'est peut-être une vision qui pourrait peut-être nous permettre de nous accorder un peu plus sur la manière de faire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Juste pour exprimer ma vision des choses par rapport au rapport urbanistique et environnemental. C'est un outil parmi d'autres mais qui n'empêche pas la concertation, les différentes remarques, réclamations dans le cadre d'enquêtes publiques, dans le cadre de courriers envoyés par les différents riverains. Evidemment, le rôle de la Ville, c'est justement de garder un équilibre et d'être vraiment dans une logique de cohérence de politique à long terme, de garder cet équilibre et donc je pense que vraiment, nous pourrions essayer d'avancer beaucoup plus en étant le plus au fait des procédures et je trouve aussi qu'il y a un énorme effort de communication et de sensibilisation pour savoir où nous en sommes dans les procédures et pour permettre à un maximum de personnes d'intervenir parce que, de toute façon, dans le cadre des rapports urbanistiques et environnementaux, il est nécessaire de répondre aux différentes réclamations déposées par les riverains sinon, ça ne peut pas faire l'objet d'une approbation par exemple au niveau du Collège. Pour vous donner un exemple, à partir du moment au sein du Collège, j'estime que nous n'avons pas suffisamment d'informations sur les réclamations introduites, le point n'est pas traité il est d'office renvoyé à l'agent pour avoir ces informations et l'information la plus complète possible pour prendre une décision en bon père de famille.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce que l'on peut passer au vote ? Je propose de voter à la fois sur le point et sur l'amendement de M. MELIS. Pour l'amendement c'est ok.

L'Assemblée passe au vote du point 64 qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 Abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 65^{ème} annexe

65° Objet : ZACC n° 41 de Mons (Cuesmes) dite « de la Fontaine Saint-Rémy ». Approbation du rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) et de la déclaration environnementale. Gestion Territ. et économique UR13/ZACC 41

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On en revient. Donc, par rapport à cette ZACC proprement dite, nous avons des réticences par rapport à l'intérêt de cette zone en termes de paysage et de maillage écologique. La ZACC se trouve dans la continuité de l'Héribus et du site Natura 2000 de la vallée de la Trouille ainsi que de la zone humide située derrière la Maison Van Gogh et des marais de l'arsenal. L'importance des ceintures vertes à-travers les paysages urbains permettent de faire face aux contraintes futures également liées aux îlots de chaleur urbaine liée aux changements climatiques. D'autre part, la ZACC est localisée en zones d'inondations et en périmètre de captages. Sinon, par rapport aux options d'aménagement présentées dans le rapport urbanistique et environnemental, nous regrettons qu'on ne suive pas les objectifs mis en évidence dans la note de logements, notamment le fait qu'on ne s'oriente pas vers un éco quartier, le pourcentage de la zone destinée à devenir zone d'habitat et étant donné que la localisation de la ZACC en zone d'inondations et le renforcement lié à l'urbanisation du ruissellement des eaux pluviales. Par rapport à la typologie de logements proposés, plus 72% des logements créés seront des logements individuels et plus de la moitié de ceux-ci seront de types 3 ou 4 façades, ce qui ne permet pas l'utilisation parcimonieuse de l'espace. L'aire résidentielle en bâti discontinu RC destinée aux habitations de type villas isolées ou jumelées est pour nous un type de constructions d'une tout autre époque, il faut impérativement changer au profit de zones de maisons mitoyennes. Les espaces ainsi dégagés permettent d'être utilisés comme des espaces communautaires supplémentaires avec des potagers communautaires par exemple, des aires de jeux pour les enfants. Nous regrettons également l'objectif peu ambitieux de type maisons basse énergie alors qu'on va quand même de plus en plus vers le standard passif et également vers le standard zéro énergie. Nous regrettons également l'absence d'objectif chiffré en termes de consommation totale des bâtiments. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je vais être court et bref, nous sommes ici dans un ensemble qui se situe entre la rue de Cibly, la rue Vandervelde et la rue Hector Delanois. Nous, après examen, nous nous rendons compte que nous sommes dans une moyenne de 25 logements à l'ha et avec un ensemble de 400 logements individuels principalement. Et donc, ce projet nous semble remplir toutes les conditions d'un développement de l'habitat équilibré, qui tend à l'accession à la propriété mais avec un logement moyen et donc qui va faciliter

l'accèsion à la propriété et qui correspond à 80% des logements de la population montoise. Ce pourquoi nous l'approuvons, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, pas d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je voudrais remercier évidemment les différents intervenants. En ce qui concerne les remarques de Mme MARNEFFE, rappeler qu'il est soumis ici l'approbation du rapport urbanistique et environnemental qui devra évidemment être envoyé au fonctionnaire délégué pour approbation et nous recevrons ensuite un retour au niveau du Collège concernant le suivi de ce dossier avant même d'envisager le permis d'urbanisation et donc le projet en tant que tel, le projet du promoteur immobilier parce que même s'il y a un promoteur immobilier à l'heure actuelle identifié, il faudra sans doute attendre le dépôt officiel de la demande de permis d'urbanisation pour en savoir plus par rapport à l'aspect éco quartier, par rapport aux aspects communautaires même si à l'heure actuelle, il est quand même prévu à la fois des espaces publics conviviaux, placette verte, des espaces verts assez vastes liés à la composante verte qui est prévue au sein du quartier. Aussi rappeler, par rapport à l'opportunité de mettre en œuvre cette ZACC que c'est une ZACC de 15 ha environ mais qui est située vraiment à proximité de toute une série de services intéressants pour l'ensemble de la population, à savoir commissariat, écoles, parcs publics, moyennes surfaces commerciales, elle est située, vous le savez, au sud de la Ville de Mons, dans l'ancienne commune de Cuesmes et finalement, elle relève de la seconde couronne à habitat dense de Mons. Et donc là encore, nous nous retrouvons tout à fait en adéquation avec les prescrits de la déclaration de politique régionale 2009-2014 concernant justement la densification des villes et des noyaux urbains existants et donc pour vous dire à quel point, cette proximité immédiate avec les différents services justifie dans ce cas-là, de mettre en œuvre cette réserve foncière sachant qu'il y a également toute une série de propositions en termes de promotion, de mode de déplacement doux de transports en commun qui pourront être là au bénéfice des personnes qui vont y habiter sans oublier la mixité résidentielle, vous le savez, c'est aussi, un élément important qui se retrouve dans notre déclaration d'intentions au niveau de la politique logements avec les différents modes d'habités prévus dans le cadre de ce programme. Je voulais vraiment insister là-dessus puisque, comme vous l'avez souligné, différents éléments doivent encore être rencontrés. Je pense également à l'aspect « inondations ». On sait bien qu'il y a eu toute une série de réclamations à ce niveau-là et que des réponses ont déjà pu être apportées notamment par rapport au fait de pouvoir avoir une

forme de bassin d'orage qui serait réalisé via le ruisseau de la fontaine Saint-Rémy et qui pourrait donc être un élément par rapport aux coulées d'eau.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Sur le point 65 en termes de vote, est-ce qu'il y a abstention ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous nous abstenons malgré tout mais par rapport à ce que disait l'Echevine, je vais lire attentivement les réponses apportées dans la déclaration environnementale que je n'ai pas encore pu découvrir étant donné que l'on me l'a envoyée qu'aujourd'hui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 Abstentions : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 66^{ème} annexe

66° Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Mons, l'ASBL Le Manège. Mons et l'ASBL Mons Divertissement. Gestion des Associations AM

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DUBOIS et puis Mme MOUCHERON.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Régulièrement, on nous soumet les propositions de partenariat ou les contrats-programmes, etc... pour notamment le Manège ou les autres structures qui participent au développement culturel de la Ville mais si je ne m'abuse depuis que la candidature de Mons a été acceptée pour le titre de Capital culturel de l'Europe en 2015, il n'y a plus vraiment de débat sur le développement culturel que l'on souhaite à Mons et donc, comme vous avez pu le voir, nous avons soutenu la note d'intentions en matière de logements et ce que nous aimerions pouvoir avoir rapidement, c'est une note d'intentions en matière de développement culturel qui serait définie en termes d'objectifs et y compris quels sont les objectifs que l'on confie à des partenaires tels que le Manège ou à des partenaires privés de manière à ce qu'il puisse y avoir un débat sur le développement culturel en dehors et également y compris Mons 2015 et que nous puissions avoir une idée de comment suivre cette politique et l'évaluer. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, donc, un bref petit rappel historique. Donc, en 2002 avaient lieu les assises culturelles. Suite à ces assises, on a annoncé la création d'une coupole qui allait regrouper l'ensemble des forces vives en matière culturelle locale, c'était l'objectif et l'ambition à ce moment-là. Cette coupole a donc été créée. L'ancien Centre Culturel Montois a donc disparu sous son ancienne forme. Le monde associatif a été regroupé dans la Maison Folie et donc voilà, le Manège était censé proposer une politique culturelle qui réponde à l'attente locale dans un premier temps. A l'usage, force a été de constater qu'aussi grande soit la qualité de la programmation du Manège – je ne mets pas cela en cause, je vois encore ici le programme très appétissant du Festival au Carré et donc, je ne mets pas du tout en cause la qualité de la programmation du Manège - mais force est de constater qu'il y a un manquement et donc, suite à ces manquements, on a créé, enfin créé, l'ASBL Mons Divertissement qui en fait est l'ancienne ASBL Les Amis de Gérard Noël qui a un peu évolué et qui donc proposait une culture un peu alternative ou supplémentaire, c'est ce que l'on a dit en Commission pour répondre aux manquements de la politique menée et des choix posés par le Manège. Pour moi, quelle que soit la qualité de l'une et de l'autre structure, je pense qu'il y a ici, un manquement. Le Manège, c'est quand même quelque chose qui doit répondre aux missions aussi du Centre Culturel même si c'est une super structure qui est hors décret ce qui justifie quand même une belle somme de subsides et donc, je pense que cela reste, pour moi, un objectif loupé de la part du Manège. J'en veux encore pour preuve les déclarations, il n'y a pas longtemps dans la Presse de François PIRETTE qui n'a pas trouvé d'écho, ici, de place pour s'exprimer et donc, c'est une demande de la population aussi qui doit se voir refuser ces accès-ci sur ce territoire et aller par exemple à Charleroi pour ne prendre que cet exemple-là qui est peut-être assez parlant. Par ailleurs, pour les rencontrer régulièrement, je pense que l'associatif culturel local a encore du mal à trouver sa place au sein de ces structures, n'y voit toujours pas tous les intérêts qu'elle y a gagnés puisque c'est comme cela que l'on avait proposé la création de cette super structure et donc, je pense que là aussi, c'est pour moi, le deuxième objectif qui n'est pas atteint, pas encore j'espère mais à moins que l'on revoie la structure différemment et donc, de garder le Manège tel quel pour un certain type de culture avec certaines missions, le divertissement pour tout ce qui serait autres et pourquoi pas un Centre Culturel indépendant pour tout ce qui est l'associatif local, peut-être que cela répondrait à la situation parfois difficile. Enfin, je vous ai soumis au vote, je pense qu'il y a maintenant plus d'un an et demi, la charte associative qui pour moi, doit être complètement liée à ces projets culturels notamment, qui fait référence à la liberté d'association, à la liberté d'expression, à un traitement équitable et objectif en matière de subventionnement. Force est

de constater qu'aujourd'hui, on a voté les grands principes, je pense que de toute façon, c'était au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles que cela s'est déjà dessiné, donc, c'était difficile de faire autrement mais aujourd'hui, je n'ai toujours rien de concret sur la mise en œuvre de cette charte associative, donc, tant que l'on n'avance pas sur ce sujet-là et que l'on essaye pas de revoir un peu les missions en matière d'élargissement vers un plus grand public et vers une programmation encore plus large du Manège, je m'abstiendrai en tout cas pour les points 66 et 67.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? S'il n'y pas d'autres interventions, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre. En ce qui concerne la remarque de M. Christophe DUBOIS concernant la politique culturelle et bien justement, les différentes conventions qui vous sont proposées montrent bien la volonté du Collège d'arriver non pas avec notion de manquement, moi, je dirai de façon plus positive de complémentarité. Donc, à côté de l'offre culturelle proposée par le Manège, il est intéressant d'avoir, au sein de la Ville de Mons ou en tout cas, avec une volonté très forte du Collège de développer toute une série de spectacles qui font déjà, je dirai, le bonheur de toutes les personnes qui viennent au Théâtre Royal de Mons, voir la Royale Philharmonie de Saint-Symphorien ou le spectacle de Virginie HOCQ. Il faut savoir qu'à ces moments-là, toute la place est remplie, les cafés sont remplis, les restaurants aussi, la ville fonctionne et donc, je trouve que c'est vraiment un élément important en termes de développement d'avoir pu poser ces deux conventions et d'avoir pu les négocier. En ce qui concerne, l'aspect culturel et plus prospectif, n'oublions pas que nous aurons une note d'intentions à discuter en Conseil communal pour l'après 2015. Nous aurons l'occasion de débattre longuement parce que l'idée, c'est qu'après 2015, on puisse élaborer les grandes lignes de notre futur culturel et il faudra intervenir avec encore une fois une logique de développement durable, pensez aux trois piliers : l'économique, le social, l'environnemental pour les années qui suivront 2015. En ce qui concerne, le Manège et encore une fois, les manquements présentés par Mme MOUCHERON, je dirai que l'on a pu voir ce week-end un intérêt des responsables du Manège pour par exemple, un salon comme le Bon Vouloir ce qui pourra aussi être à court et moyen termes, aura son intérêt dans le cadre de Mons 2015 et qui permettra justement d'associer les acteurs du cru, les talents montois et montrer à quel point l'associatif culturel montois est fort motivé et toujours en phase avec les développements de la cité. Je voudrais aussi vous assurer que ce soit par rapport au Manège, que ce soit par rapport à la Fondation, mon rôle en tant qu'Echevine de la Culture, c'est

justement en tout cas, tel que je le conçois, c'est justement d'établir des liens, des ponts avec tous les acteurs culturels qui se sentent parfois un peu oubliés ou en tout cas, n'ont pas le lien direct avec le Manège ou la Fondation Mons 2015. C'est un travail au quotidien, évidemment mais qui commence à porter ses fruits sur le long terme et même le moyen terme, je pense par exemple à l'organisation des 8 temps forts dans le cadre de Mons 2015 qui associe largement l'associatif culturel local. Je voudrais également insister, M. le Bourgmestre, sur quand même les avancées qu'il y a dans ces conventions, notamment le fait que la contribution du Manège pour soutenir justement les activités de l'ASBL Mons Divertissement s'élèvera désormais à 30.000 euros, c'est quand même quelque chose d'assez important. Souligner également que la Ville de Mons s'occupera de la gestion du planning du Théâtre Royal de Mons hormis les 40 journées d'occupation attribuées à l'ASBL Le Manège.Mons et donc, l'idée aussi, c'est vraiment d'amener cette ASBL à avoir tous les outils pour encore développer le travail qu'elle réalise et qui est apprécié par beaucoup, beaucoup de personnes à Mons et ailleurs.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine. Effectivement, je me permettrai d'insister notamment par rapport à l'intervention de Mme MOUCHERON sur l'évolution tout de même majeure qui prend cours, ici, ce soir avec l'approbation de ce contrat-programme et de la convention qui nous liera à Mons Divertissement. Sous cette nouvelle législature, nous avons voulu donner une nouvelle impulsion qui permette de rencontrer nos objectifs en matière de culture pour tous. Il y a d'un côté, effectivement, toute la programmation du Manège qui est une programmation dont la qualité est unanimement reconnue et qui connaît un succès public qu'il ne faut pas sous-estimer, les salles sont régulièrement remplies au niveau du Manège, mais, néanmoins, c'est vrai qu'on le sait, il ne faut s'en cacher, cela fait plusieurs années que la critique est clairement adressée au Centre Culturel, une certaine culture plus populaire n'a pas suffisamment accès aux infrastructures montoises. Et donc, moi, je me souviens tout particulièrement, pourtant cela fait plusieurs années, d'une intervention de Mme MOUCHERON sur le sujet à laquelle je souscrivais à titre personnel totalement et Mme MOUCHERON nous reprochait à l'époque, sans doute à juste titre, de ne maîtriser qu'une partie de l'agenda du Théâtre Royal pour cette culture plus populaire et ce que nous avons essayé de faire et notamment dans la foulée de la campagne électorale où chaque groupe politique s'est exprimé sur le sujet et en général, dans la même direction à savoir une sensibilité pour une culture plus populaire et une plus grande ouverture par rapport à des structures qui n'avaient pas l'habitude de travailler avec le Manège ou d'y être associées d'une manière ou d'une autre, nous avons vraiment voulu reprendre la discussion presque à zéro, si je puis dire, dans le cadre du contrat-programme alors que celui-

ci était quasi bouclé sous la fin de la législature précédente dans le cadre d'un calendrier un peu malheureux qui venait se télescoper avec la fin de la législature communale sachant qu'il s'agit aussi d'un dossier qui est discuté à la Fédération Wallonie-Bruxelles indépendamment des contingences électorales communales et nous avons pu trouver un terrain d'entente et je voudrais d'ailleurs le saluer, avec les responsables du Manège, avec le Président, Jean-Paul DEPLUS, avec les responsables de la Direction, Yves VASSEUR et Mauro DEL BORRELLO qui nous permet aujourd'hui d'arriver avec tout de même une approche réformée, revisitée, avec une maîtrise du calendrier du Théâtre comme Mme KAPOMPOLE vient de l'indiquer, à l'exception des 40 dates, avec des négociations sur l'avancement de la fixation de la programmation du Manège plus tôt dans l'année pour faire en sorte que nous puissions avoir plus de tourneurs qui transitent par le Théâtre avec des spectacles plus « grand public » si je puis dire, vous citez un exemple avec François PIRETTE, on pourrait en citer toute une série d'autres mais c'est notre objectif de pouvoir faire en sorte que ce type d'acteurs puisse revenir, se réapproprier le Théâtre Royal de Mons à nouveau à-travers la maîtrise que la Ville aura de sa programmation tout en disposant du support technique et logistique du Manège qui sera fondamental pour faire en sorte que ce soit un succès, d'où la complémentarité que Mme KAMPOMPOLE évoquait il y a un instant et non la concurrence entre les deux approches. Et puis, par ailleurs, il y a l'engagement à l'égard de Mons Divertissement, les moyens seront quand même quintuplés par rapport à ce dont Mons Divertissement disposait jusqu'à présent, ce qui n'est quand même pas mal par rapport à un texte qui était déjà bouclé et puis, in fine, un réinvestissement du Manège dans l'espace public puisque, dans le cadre des fêtes de Wallonie, nous avons trouvé utile que désormais, à partir de 2014, 2013 étant dévolu aux fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui auront lieu à Mons, que nous puissions retrouver un moment fort avec un podium populaire sur la Grand Place, voire d'autres ailleurs qui se dérouleront chaque année dans un week-end spécifique « Fêtes de Wallonie » à Mons, Capitale Culturelle Wallonne comme dans les autres grandes Villes wallonnes d'ailleurs et qui se complètera par feux d'artifices, Mons-Passé-Présent, Festival de Théâtre en rue, etc,... Et donc, il y a une certaine cohérence dans tout ce qui est mis en œuvre et qui vous est présenté ce soir. Des avancées par rapport à cette culture populaire, une volonté réaffirmée par l'Echevine, du Collège de travailler avec le tissu associatif et vraiment, je voudrais saluer le travail de Mme KAPOMPOLE en la matière qui est vraiment remarquable et qui a tissé des liens complémentaires à ceux du Manège et une volonté dans le cadre de Mons 2015 de travailler plus encore avec le tissu associatif d'où la demande qui a été formulée par le Collège à la Fondation Mons 2015 de voir celle-ci

descendre sur le terrain, aller à la rencontre des associations, ce qui se fait aujourd'hui dans les villages du Grand Mons. Je pense que ceci dit, il y a donc une grande cohérence, finalement dans tout ce qui est avancé ce soir et je pense que cela se fera au profit du plus grand nombre. M. DEL BORRELLO vous souhaitiez intervenir et puis après l'opposition aura évidemment le dernier mot.

M. Mauro DEL BORRELLO, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, rapidement, si vous le permettez. Sans remettre aucunement en question ni polémiquer avec ma Collègue, peut-être apporter quelques renseignements rapides. Effectivement, le Manège n'est pas un Centre Culturel. Le Manège est hors décret. Le Manège a continué, je dirai, à grandir au travers du décret des Arts de la scène et une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, il s'avère qu'aujourd'hui, le Manège ne relève plus de la Commission des Arts de la scène mais de la Commission pluridisciplinaire, donc, ce qui induit et vous l'aurez certainement remarqué dans le cadre du nouveau contrat-programme, le fait, qu'il n'y a plus seulement les zones de création et de diffusion artistique mais également tout ce qui relève de ce que nous appelons l'espace social avec la vie associative, la politique des Aînés, tout ce qui relève du jeune public, tout ce qui relève de la diffusion et des Festivals. Effectivement, le projet du Manège 2002, pardon, nous sommes très loin, en tout cas du projet Manège 2002 aujourd'hui et quelques exemples très concrets, Mme MOUCHERON dit – je ne rentrerais pas dans la caricature – mais, on ne fait presque rien pour la vie associative. Lorsque nous avons négocié le contrat-programme et cela a pris un certain temps parce que la Commission nous a interrogé, nous a évalué et notamment sur ce fameux plan de la vie associative, on nous a questionné et quelques chiffres rapidement. Nous avons collaboré avec 56 associations, 81 artistes locaux, 20 projets avec les écoles (écoles primaires, tous réseaux confondus, écoles supérieures, enseignements universitaires), 28 projets associatifs, des projets de formation des publics. Je vous rappelle également que le Manège a repris en gestion, l'auditorium Abel Dubois depuis le 1^{er} janvier 2009 et qu'à ce titre-là, le Manège occupe, pour ses propres besoins, l'auditorium à raison de entre 10 et 12 jours par an, le reste étant mis à disposition tantôt gracieuse, tantôt à des conditions relativement faibles pour le monde associatif. Voilà, M. le Bourgmestre, ce que je souhaitais ajouter mais il est clair et j'entends le discours du Collège que le Manège s'associe pleinement à cette évolution et accompagnera naturellement la politique communale. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, juste un petit mot avant de vous rendre la parole, Mme MOUCHERON, pour vous dire également, attirer votre attention sur le fait que dans les discussions qui ont eu lieu, nous avons également sensibilisé le Manège qui a rebondi

directement sur le sujet, sur la mise à disposition de ses infrastructures au tissu associatif et aux artistes locaux durant les périodes d'été où ces infrastructures ne sont pas utilisées par les services du Manège directement. Voilà, pour vous donner aussi un autre exemple d'ouverture qui a été fait dans le cadre de cette négociation mais vous avez de toute manière le dernier mot. Je propose à Mme MOUCHERON de reprendre la parole et puis après à M. DUBOIS.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci, et donc, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure, je ne mets pas en cause, le travail, la programmation parce que je sens bien qu'il y a une évolution, qu'il y a une remise en question, une réelle volonté d'évoluer notamment par rapport au secteur associatif local mais aussi par rapport à la programmation plus complète. Ce n'est pas sur ce qu'on propose et la solution alternative, ce que je trouve dommage c'est que, finalement, la Ville pallie à une mission qui était dévolue au Manège et en cela, je me réjouis, évidemment, M. DEL BORRELLO que nous puissions entrer dans une situation pluridisciplinaire et que nous ne soyons plus cantonnés au niveau des Arts de la scène, ce qui va permettre certainement de faire évoluer aussi, la politique culturelle du Manège mais pour moi, aujourd'hui, on est toujours – c'est un complément – mais donc, cela veut bien dire que l'on doit compléter une offre qui ne l'est pas et donc, voilà. Par rapport à la situation de la vie associative, je n'ai dit à aucun moment que vous ne faisiez rien pour la vie associative, je dis simplement que dans la situation actuelle, il y a encore d'autres associations qui ne trouvent pas leur place et qu'à ce niveau-là, la charte associative et donc, pour moi, elle est liée clairement. Le point de nous votons ce soir doit être associé clairement aussi défini et appliqué pour que tout ce secteur associatif qui ne trouve pas forcément sa place au niveau du Manège ou de Mons Divertissement ait aussi une place à Mons, encadrée, structurée et objective. Enfin, je l'avais déjà demandé plusieurs fois mais c'est vous qui m'y faites penser, M. le Bourgmestre, par rapport au taux de fréquentation des salles du Manège. J'avais demandé plusieurs fois les chiffres de fréquentation mais payants, donc, uniquement les gens qui sont sous abonnement, on m'avait dit qu'on me les procurerait et je ne les ai toujours pas reçus. Si quelqu'un pouvait me les fournir, cela me ferait plaisir et donc, ce qui justifie mon abstention et pas un non, ce qui aurait été le cas il y a quelques années, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien. Nous notons cette évolution. Juste pour vous rappeler par rapport à ces chiffres que chacun peut aussi via le Conseil d'Administration du Manège interagir et poser ce type de questions pour avoir ces informations, ce qui est même plus sage, je dirais, puisque comme cela on reste à l'intérieur de la structure.. Alors, M. HAMBYE a décidément la bougeotte ce soir. Enfin, c'est pour notre bien commun. Alors M. DUBOIS, je vous en prie.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, je voulais aussi souligner, comme l'a fait l'Echevine, la qualité des documents qui nous sont proposés mais donc, ce sur quoi je veux insister, c'est ce dont elle parle à propos du débat sur l'après 2015 qui pour nous est vraiment primordial puisqu'il faut pouvoir clarifier toute une série de positions qui sont prises dans différents endroits et de lutter contre ce flou qui s'installe et qui est nuisible pour les projets que la Ville a et donc, j'aimerais que l'on puisse avoir ces discussions rapidement et vous demander si vous avez déjà une idée de date puisque 2015, c'est bientôt et donc, il faudrait faire cela au plus vite.

Sortie de M. MARTIN = 38 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Il va falloir évidemment réunir les différents Chefs de Groupe, toutes les personnes qui veulent participer à l'élaboration de la note d'intentions, évidemment, que cela puisse passer en Collège pour pouvoir passer en Conseil communal à la fin 2013 puisque tout doit être envoyé au niveau européen pour février 2014.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Donc, cela veut dire la discussion, en tout cas, à l'interne des Groupes, pourra commencer vers le mois de septembre. Alors on votera oui.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : J'allais justement dire que nous allons passer au vote.

Entrée de M. MARTIN = 39 présents

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

5 Abstentions : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JOOS, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE - 67^{ème} annexe

67^e Objet : Convention d'occupation des locaux pour le Manège.Mons. Gestion des Associations AM

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

67° Objet bis : Par urgence. Contrat-programme 2012-2016 : approbation. Service communication et Événements

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente: Je passe maintenant aux interpellations et questions. D'abord, la question de la réalisation de la Ville de Mons dans le cadre de l'agenda 21 du PCDN. Question de Mme la Conseillère Colette WUILBAUT-VAN HOORDE. Mme la Conseillère, je vous cède la parole.

Mme Colette WUILBAUT-VAN HOORDE, Conseillère : Bonsoir Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes Chers Collègues. Voilà, je m'investis et je me soucie depuis de nombreuses années de la préservation de notre cadre de vie et des ressources naturelles de notre région, notamment, via mon engagement au sein du cercle de mycologie de Mons depuis plus de 37 ans. Récemment, nous avons évoqué dans le cadre de cette Assemblée le plan communal d'aménagement des Bas Prés dans le cadre duquel des compensations sont proposées en contrepartie de la mise en œuvre des terrains concernés. En marge, des propositions de compensation, je m'interroge sur la liste des réalisations de la Ville de Mons dans le cadre de l'agenda 21 et du PCDN. Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir m'en faire part, je vous en remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour votre question Mme la Conseillère, je vais céder la parole de suite à Mme l'Echevine KAPOMPOLE pour sa réponse.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci Mme la Présidente. Mme la Conseillère, j'ai bien reçu votre question et je vous en remercie. Nous avons abordé cette thématique à de nombreuses reprises au sein de notre Assemblée. La dernière fois, le 13 mai dernier, suite à une question de Mme MARNEFFE mais ce n'est pas tout à fait vrai parce que tout à l'heure nous avons encore évoqué la question ensemble et donc cela me permet de tout façon de vous donner des éléments de réponse pour compléter les informations déjà reçues. Je voulais vous dire qu'une réunion de travail relative à l'agenda 21 et au Plan Communal de Développement de la Nature a eu lieu le 23 mai dernier en présence de mes Collègues OUALI et BOUCHEZ car si le dossier est évidemment géré de façon transversale, globalement au niveau du Collège, nous sommes tous les trois Echevins particulièrement concernés dans nos départements respectifs et donc, l'idée, c'était de prendre connaissance du Plan d'action élaboré par la personne ressource désignée par le Collège communal pour mener à bien

l'opération d'agenda 21 en ce compris la relance du PCDN. Donc, je voulais, ici, faire un petit peu le point sur ce projet qui comme je vous le dis se caractérisera par une vision, une approche transversale des actions proposées ainsi qu'une vision à long terme qui intégrera toute de même des résultats immédiats, c'est-à-dire que c'est très, très important dans une démarche telle que celle-là, de pouvoir régulièrement retourner vers le citoyen, retourner vers l'ensemble du Conseil communal avec toute une série d'avancées prévues. Donc, 8 thématiques ont été définies correspondant à 8 plans d'action. Chacun de ces plans comprenant une action phare, donc, pour la thématique «Mons s'engage », c'est justement la rédaction de l'agenda 21. Pour « Mons Bouge », c'est l'élaboration, plutôt la poursuite du Plan communal de mobilité. Pour « Mons Energique », il y a toute façon, le plan POLLEC qui va être présenté tout à l'heure par l'Echevin BOUCHEZ. Pour « Mons Respire », c'est justement la poursuite du Plan Communal de Développement de la Nature. Pour « Mons Solidaire », c'est à la fois, le travail réalisé au niveau du plan de cohésion sociale et la Commission du Commerce équitable.

« Mons en Fête », c'est l'idée d'arriver avec un label « Evènement durable ».

« Mons Rayonne », c'est tout un faisceau d'actions visant à augmenter le rayonnement de la Ville de Mons sur la thématique du développement durable et « Mons Ensemble », c'est évidemment, la mise en œuvre ou plutôt, la relance du Conseil Participatif du Développement durable. Donc, l'idée aussi, c'est d'avoir une méthode d'évaluation unique qui nous a été présentée à l'occasion de cette réunion, l'idée, c'était aussi d'avoir une cote globale « développement durable » mais d'avoir surtout une identification rapide des améliorations possibles quel que soit le département concerné et finalement d'avoir un outil d'évaluation sur le long terme aussi. Le Service Environnement assurera la coordination générale des actions développées dans le cadre de ces 8 thématiques, participera à l'évaluation des actions et sera également un support aux actions de communication. Tout à l'heure, je pense que c'est Mme DE JAER qui a évoqué la question de la participation citoyenne avec un outil comme le panel citoyen. C'est évidemment, un pilier incontournable du projet. L'idée aussi, ce serait d'aller vers l'utilisation des nouvelles technologies. En fait, notre volonté, c'est vraiment de ne pas alourdir excessivement les procédures de mise en œuvre et de consultation. Multiplier les réunions, vous le savez, par rapport à des processus qui sont comme cela sur le long terme, ce n'est pas toujours évident mais par contre, recueillir l'information rapidement via les nouvelles technologies peut être tout de même un outil assez intéressant. Toutefois, il ne faudra pas oublier la question de la fracture numérique pour pouvoir atteindre quand même un maximum de citoyens et donc, le recours sans doute aux différents services de prévention ou

autres. En ce qui concerne le timing des réalisations, le timing suivant à été validé en Collège. Donc : présentation d'un avant-projet d'agenda 21 et de Conseils Participatifs du Développement Durable au Collège communal pour la fin juin 2013 ; lancement de cette agenda 21 local pour septembre-octobre 2013 et une première compilation des apports et des fiches actions sera disponible en décembre 2013 ou en janvier 2014 avec évidemment une version amendée qu'on essaierait de vous mettre à disposition début 2014. Je voulais aussi insister, Mme la Conseillère, parce que vous l'avez souligné par rapport à votre vécu de naturaliste et de personne très intéressée par rapport à la nature à Mons, différentes actions ont déjà été mises en place. Dans le cas de cette réunion, justement à l'initiative et sous l'impulsion du Conseil Participatif du Développement Durable qui contrairement à ce qui a été formulé tout à l'heure a déployé son action tout de même, toute une série d'éléments ont pu évoluer au sein de la Ville et dans ses relations avec les habitants. Je pense à l'utilisation de produits d'entretien écologiques, à l'intégration de critères durables dans les marchés publics, à la promotion du commerce équitable, à l'opération « Mon quartier se met au vert » ou à l'utilisation de papier recyclé labellisé FSC. Des actions de cette nature continueront à être développés dans le cadre de ce projet ambitieux qu'est l'agenda 21 local qui sera sans doute présenté par d'autres Echevins que moi. Comme vous le savez, c'est une compétence partagée, c'est une compétence transversale.

Entrée de M. MARTIN

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre f.f. : Merci beaucoup, c'est une question, donc, il n'y a pas de réplique. Nous en venons maintenant aux interpellations. M. ANDRE, est-ce que vous maintenez votre interpellation sur les inondations ? Oui. Alors, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Voilà, donc, M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, Chers Collègues. Saint-Symphorien est un village où il fait bon vivre, son caractère champêtre aux portes de la Ville, ses facilités d'accès au réseau autoroutier et sa vie associative attire une population importante. J'en veux pour preuve la rapidité à laquelle les maisons se vendent et l'intérêt des promoteurs pour le lancement de projets immobiliers qui ne tardent pas à trouver preneurs à l'inverse d'autres projets moins aisés à commercialiser. Depuis l'année dernière, une ombre est venue gâcher ce tableau pour une partie de la population. En effet, dès que les précipitations s'intensifient un tant soit peu, les riverains de la Nestor Dehon, rue Arthur Duquesne et de la rue Pierre Hennebert sont victimes d'inondations. Je tiens quand même à préciser que les Services de la Ville interviennent très rapidement pour aider les riverains. Alors, le premier épisode, s'est déroulé le 12 juin 2012, le second, le 15 juin. Les riverains n'avaient jamais connu pareil évènement depuis leur installation à Saint-Symphorien. J'en

veux pour preuve le témoignage de la plus ancienne habitante du quartier, présente depuis plus de 70 ans et qui a vu sa maison entièrement inondée. Elle a perdu dans l'aventure une grande partie des biens accumulés au long de son existence. Le mardi 7 mai 2013, rebelote. J'allais vous demander qu'est-ce-que vous alliez envisager de faire mais je suppose que vous allez me répondre que l'étude de l'IDEA est à pied d'œuvre,... Je peux peut-être continuer. En fait, la problématique d'après les fermiers du coin résulte du Chemin Saint Druon qui n'est plus le bassin d'orage qu'il était dans le temps. Donc, dans le temps, les eaux qui descendaient et notamment, l'eau d'Harmignies pouvaient s'introduire dans le Chemin Druon, inondaient le chemin Saint Druon en question et le Chemin était abandonné pendant quelques jours. Donc, la question qui se pose est : est-ce qu'il ne serait pas judicieux de recreuser le petit fossé qui a disparu il y a quelques années de telle manière à recanaliser ces différentes eaux qui arrivent et de pouvoir utiliser le chemin en question comme bassin d'orage. Pour la petite histoire, les fermiers du coin que j'ai interrogé l'appelaient « le chemin Sauveur » parce que c'était le chemin qui canalisait les eaux.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien mais écoutez M. ANDRE, effectivement, c'est un point que nous avons évoqué dans l'ordre du jour et donc, cette étude devrait nous permettre d'identifier à la fois une série de bonnes pratiques par rapport à des aménagements futurs mais aussi les causes qui devraient nous permettre de corriger le tir le cas échéant. Je ne vais anticiper sur les réponses que nous apportera cette étude mais tous les conseils dont ceux que vous nous prodiguez ce soir seront les bienvenus pour que nous puissions prendre les meilleures décisions à l'avenir et éviter que ce phénomène qui est effectivement, comme vous l'avez souligné, dramatique pour les personnes concernées se reproduise car, naturellement, c'est toujours particulièrement pénible de voir ses biens qui sont le fruit parfois d'une vie de travail détruits par la boue ou par les flux. Voilà, nous reviendrons sur le sujet dès que nous aurons les conclusions. S'il n'y a pas de remarque complémentaire, je propose que l'on passe à l'interpellation suivante qui est celle relative, toujours de votre part, à la structure ACASA. Je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Le mercredi 22 mai au matin, les représentants syndicaux d'ACASA ont mené une action symbolique au bureau permanent du CPAS. Pour eux, les soins à domicile sont en danger. Dans l'article de La Province du jeudi 23 mai, on a pu notamment lire, donc, là je cite : « Dans le cadre des accords sociaux, il y a la possibilité d'obtenir un financement pour des emplois supplémentaires mais le CPAS ne l'a pas fait et s'est privé de subsides par la même occasion. Nous n'avons pas assez de personnel, l'infirmière en Chef part à la pension en octobre et aucun appel n'a été fait pour la remplacer.

En février, lorsque la Ville a présenté le plan de gestion, on nous a assuré que la méthodologie de travail serait améliorée, ce n'est pas le cas ». Là, je cite le journaliste de La Province.

Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est de la possibilité d'obtenir ce financement pour des emplois supplémentaires et quid du remplacement de l'infirmière en Chef et enfin, quand est-il de l'amélioration de la méthodologie de travail. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. J'attire simplement votre attention sur le fait que d'usage, les questions relatives à la gestion interne du CPAS sont posées au Conseil de l'Action Sociale. Néanmoins, soucieux de faire des gestes vis-à-vis de l'opposition, nous avons maintenu le point ici à l'ordre du jour du Conseil communal et c'est M. BARVAIS, le Président, qui va vous répondre.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Merci M. le Conseiller pour cette interpellation. Depuis plusieurs années, la situation du service ACASA, chargé de l'ensemble des actions de maintien à domicile pour le CPAS de Mons, fait l'objet d'une analyse financière régulière afin que le service aux citoyens soit rendu de manière optimale et à moindre coût pour les finances communales. Il en est d'ailleurs ainsi pour tous les services du CPAS, compte tenu des difficultés budgétaires que nous connaissons tant à la Ville qu'au CPAS, pour rencontrer les objectifs fixés dans le plan de gestion. La méthodologie mise en place par le Comité de Direction du CPAS s'appuie sur des tableaux de bord financiers et d'activités pour l'ensemble de ses services. Ces tableaux peuvent être utilisés pour l'évaluation financière de chaque service par rapport au budget de l'exercice en cours et par rapport aux objectifs globaux du plan de gestion. Dans le cadre de cette analyse, il est effectivement nécessaire de toujours prendre en compte le contrôle strict des dépenses et la meilleure utilisation possible de subsides disponibles. Des choix vont devoir s'opérer à très court terme pour statuer sur l'évolution du service de soins à domicile, qui fait partie d'ACASA. Des réunions sont encore programmées dans les prochains jours pour essayer de trouver les solutions les plus appropriées pour les usagers du service, pour le personnel et pour les finances communales. Vous comprendrez aisément que ce n'est pas au sein de cette Assemblée que doivent se discuter les options possibles pour le CPAS et que les orientations doivent être prises. Soyez simplement assurés que les décisions seront prises avec le plus grand sérieux, le plus objectivement possible, dans l'intérêt du plus grand nombre et dans le respect de tous.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas de réplique, non ? Je vous propose de passer à l'interpellation de M. HAMBYE relative aux dégradations d'œuvres d'art dans le Parc du Vauxhall.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins. Chers collègues. Ces derniers temps, nous avons pu constater de multiples dégradations et déprédations à de nombreuses œuvres d'art du Parc du Vauxhall. A-t-on déjà fait un inventaire de l'ensemble des œuvres d'art de ce parc public et a-t-on un relevé de l'ensemble des arbres remarquables composant cet espace public à proximité de notre Centre-Ville ? Dans le cadre de Mons 2015, quelles sont les propositions d'expositions d'œuvres d'art que vous comptez organiser dans ce site et quelles sont les mesures de protection que vous comptez prendre pour protéger les œuvres d'art actuelles et les expositions temporaires ?
Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vais répondre à la place de l'Echevine de la Culture, de toute façon c'est une réponse au nom du Collège. Pour ce qui concerne votre interpellation, tout d'abord merci pour votre interpellation. Elle nous permet en effet de mettre en lumière cet exceptionnel poumon vert de notre Ville qu'est le Parc du Vauxhall. Comme vous, je ne peux que déplorer les différentes dégradations commises au sein de cet espace et ce, malgré les nombreuses rondes de Police. Pour ce qui est des œuvres d'art, nous connaissons bien entendu l'ensemble de celles-ci dont certaines sont d'ailleurs d'une qualité remarquable. Je voudrais citer ici notamment le buste de la Reine Astrid, œuvre du sculpteur Rousseau - 1865-1954, le « Nu sortant de l'eau » de Christian Leroy, né en 1941, l'œuvre de René Harvengt, « Nu au soleil », décidément... « La Caille » de Georges Grard - 1901-1984 ainsi que d'autres œuvres de Devillée, Hupez, Guilmeau, Jacobs, Stiévenart ou d'artistes parfois plus méconnus. Dans le cadre de Mons 2015, il n'est pas pour l'heure envisagé d'envisager d'exposition particulière d'œuvres d'art au sein du Parc du Vauxhall. Néanmoins, interpellés par de nombreux artistes qui souhaitent voir l'installation d'œuvres d'art dans la Ville de Mons et ouverts à la volonté de la Fondation Mons 2015 d'intégrer des œuvres d'art dans le cadre du pourcentage culturel réservé lors de constructions de bâtiments publics et afin de développer une politique cohérente en la matière, nous avons décidé de rencontrer prochainement les représentants de la Commission de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'intégration des œuvres d'art au sein de l'espace public ainsi que la Commission des Arts de la Région wallonne. La Fondation Mons 2015 envisage la possibilité de monter des expositions en pleine nature afin de permettre à tous de partager l'art et la beauté qui doivent rester accessibles à tous en tous lieux. Mme KAPOMPOLE sera, pour sa part, particulièrement attentive à ce qu'il en soit ainsi et concernant les arbres remarquables, le service des plantations détient la liste complète de ceux-ci et cette liste est bien entendu à

votre entière disposition. Voilà la réponse du Collège rédigée par notre Echevine de la Culture. Est-ce que vous avez des remarques M. HAMBYE ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On peut espérer que cette question suscite des idées au sein du Collège et qu'elle développe davantage de protection des œuvres d'art parce que vous les avez cités mais j'avoue que quand on se promène, il y en a beaucoup qui sont abîmées de manière assez conséquente. Vous n'y êtes pour rien mais au niveau de la sécurisation du site, je me demande s'il y a des mesures à prendre et si on ne peut pas améliorer la sécurisation du site. On me disait que naguère il y avait un bâtiment de concierge et que cette conciergerie a été détruite et que c'est un peu le serpent qui mange sa queue à ce sujet, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le site est fermé tous les soirs, pour mémoire. Mais donc M. HAMBYE, vous avez toujours la parole pour nous parler de la Tour Valenciennoise.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A l'occasion de l'inauguration de la Microgaleries ou l'Art à la Fenêtre et la formidable mobilisation citoyenne qu'elle a engendrée et ce, grâce à l'organisation de quelques bénévoles, beaucoup de montois ont eu l'occasion de découvrir la Tour Valenciennoise. Deux salles uniques avec une terrasse, avec toiture en gradin qui était pour l'occasion dédiée par un concert en plein air avec une vue exceptionnelle sur le Centre-Ville. C'est non seulement un site remarquable mais cela nous semble être un outil culturel qui, en faisant quelques jeux de mots pour une tour, nous semble être jeté aux oubliettes. Alors, dans le cadre de Mons 2015 toujours et à proximité du Manège, ne serait-ce pas un site à valoriser ? Merci d'avance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Par rapport à votre interpellation relative à la Tour Valenciennoise, vous me permettrez de vous donner quelques précisions. Cette Tour qui est située sur ce qu'il est convenu d'appeler le kilomètre culturel montois est l'unique vestige hors sol de la 2^{ème} enceinte médiévale de Mons et à ce titre représente un endroit particulièrement intéressant mais, c'est vrai, malheureusement difficilement exploitable. En effet, d'une part elle appartient toujours à la Régie Fédérale des Bâtiments et d'autre part, avec ses murs de près de 4 mètres de large, elle poserait pour toute exposition de grosses difficultés à la fois en termes d'hygrométrie, en termes de configuration circulaire et également en termes d'accessibilité compte-tenu du passage exclusif par l'extérieur. Enfin et cet élément n'est pas le moindre, en cette période de restrictions budgétaires, il conviendrait de prévoir l'engagement d'un agent d'accueil supplémentaire. Mais, quoi qu'il en soit, c'est évidemment une piste intéressante qu'il convient d'analyser et d'étudier plus en détail pour l'avenir et notamment dans le cadre de « Mons 2015 ». Ainsi, vérification faite auprès de la Fondation Mons 2015 qui est en charge de toute la

programmation artistique, il nous a été confirmé que la Tour Valenciennoise serait de toute façon une étape visuelle essentielle et qu'elle serait mise en évidence sur le parcours dit « du kilomètre culturel ». L'équipe de la Fondation est par ailleurs en contact avec les services Incendie pour examiner les conditions de sécurité et d'accessibilité du public pour d'autres types de manifestations. Voilà pour ces quelques éléments que je pouvais vous fournir ce soir dans le cadre de ce sujet M. HAMBYE. Est-ce que vous souhaitez réagir, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, cela me semble effectivement important de relever qu'on n'avait pas oublié l'intérêt culturel de cette Tour. Je crois que pour assurer la pérennité de l'exploitation du site, on pouvait se demander si on ne peut pas bénéficier d'un droit réel d'emphytéose au profit du Manège ou de la Ville de Mons, parce qu'il est évident qu'un bâtiment inoccupé est un bâtiment qui se dégrade. C'est le principe de la conservation du patrimoine. Si on avait un droit réel d'emphytéose au profit de la Ville qui pourrait le concéder en faveur d'une organisation culturelle quelle qu'elle soit, on aurait là l'occasion de faire des activités et moi je pensais à des dégustations de vins, des marchés fermiers, il y a dans ces espaces, la possibilité d'une vie associative. Et je pense l'association des hallebardiers, ces espaces pourraient être utilisés par tout le monde associatif, je ne sais pas par quelle structure mais je crois par un droit réel d'emphytéose qui serait concédé par la Régie des Bâtiments, ce serait l'occasion d'avoir un outil culturel et je le sais très bien, vous avez raison, c'est un outil culturel qui a été rénové et donc il ne demande pas un euro de rénovation puisqu'il vient d'être rénové. Pour quelques dizaines d'années, cela ne coûtera pas à la Ville de Mons quoi que ce soit au niveau de son coût pour l'entretien et je crois que c'est un aspect financier important. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Vous gardez la parole M. HAMBYE concernant la problématique des PV pour les propriétaires d'un garage qui garent leur véhicule devant celui-ci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Depuis quelques semaines, nous avons reçu quelques plaintes, de nombreuses plaintes d'habitants du Centre-Ville qui étaient propriétaire d'un garage et qui déposaient, depuis toujours, leur véhicule devant ledit garage. Mais, il semble, avril-début mai, qu'ils ont reçu des procès-verbaux et des amendes avec des échanges un peu parfois croustillants avec les différentes personnes chargées du contrôle des cartes riverains des horodateurs. Par deux fois, en cette même enceinte, le précédent Collège avait confirmé que le propriétaire d'un garage dans le Centre-Ville pouvait y laisser son véhicule devant son garage à condition d'y mettre son numéro de plaque sur ledit garage. Cela évitait une amende. Et donc, cela le dispensait de toute amende, carte riverain et quoi que ce soit. Alors, y a-t-il un

nouveau règlement qui est appliqué depuis lors, qui nous a échappé mais enfin le Moniteur Belge a 32.000 pages et le bulletin communal aussi en a quelques-unes alors quelquefois on oublie, est-ce que c'est une nouvelle pratique, une décision du Collège, un changement de Bourgmestre ou d'Echevin, toujours est-il que c'est un changement de pratiques et c'est surtout tout à fait contraire à ce qui a été affirmé voici quelques années, par deux fois, par les membres du Collège, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci pour votre interpellation. C'est un sujet effectivement qui a fait discussion au sein du Collège de Police puisque j'ai été moi-même interpellé par plusieurs riverains qui ont été confrontés à cette difficulté. Ce qui m'a permis de faire le point déjà il y a plusieurs semaines à ce sujet. Vous devez savoir tout d'abord qu'il y a une circulaire qui émane du SPF Mobilité et Transports qui date du 29 janvier 2007 et qui est relative à la carte communale de stationnement et qui prévoit que le stationnement devant son propre accès carrossable, là où le stationnement est payant, impose aux riverains de respecter les dispositions en la matière, c'est-à-dire de payer la taxe de stationnement. Donc, la circulaire elle prévoit clairement que le riverain doit payer même s'il gare son véhicule devant son propre garage. Cependant, c'est le Conseil communal qui garde la compétence de dispenser ou non les riverains de l'application de cette circulaire et donc il a toujours été prévu, dans notre règlement communal que cette dispense ne soit pas accordée mais il est vrai que, je ne sais pour quelle raison, les agents du service horodateurs l'ont toujours accordée dans les faits. Et donc, la Police, il y a peu, a rappelé à ses agents que le règlement ne leur permettait pas d'agir de telle sorte, ce qui a créé les quelques surprises que vous évoquiez dans votre interpellation et qui me sont remontées également par l'interpellation citoyenne et que j'ai évoquées au Conseil de Police. Mais donc, par rapport à ce sujet qui peut générer l'un ou l'autre point de vue, je vais demander, je l'ai déjà fait d'ailleurs, à la Police de travailler à une modification du règlement pour faire en sorte d'étudier la possibilité avec le service Mobilité également, avec M. l'Echevin LAFOSSE, de pouvoir faire en sorte de pouvoir créer une carte « riverains » spécifique, peut-être d'une autre couleur qui reprendrait l'identité du riverain, le n° de plaque et qui serait mise à disposition gratuitement des riverains concernés pour faire en sorte à la fois de rencontrer l'objectif de la dispense tout en évitant les problèmes qui peuvent être rencontrés sur le terrain par les services horodateurs de la Police, à savoir des sous-locations d'emplacements situés devant les garages par les riverains qui veulent se faire un peu d'argent et qui sous-louent à d'autres personnes cet emplacement. Enfin, vous voyez un peu tous les systèmes D que cela peut générer. On va essayer en tout cas d'avancer dans ce sens-là, c'est ce que j'ai demandé à la Police dans le cadre du Collège de Police, que je vous

confirme ici et j'attends des propositions à ce niveau pour pouvoir modifier le règlement et revenir devant le Conseil communal avec une disposition qui nous permette de rencontrer cette problématique avec encore une fois la volonté de favoriser l'habitat en Centre-Ville.

C'est ça la ligne qui est sous-jacente à cette réflexion. Nous en venons maintenant à l'interpellation de Mme MARNEFFE relative à la dynamique commerciale en Centre-Ville.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je suis partie de chiffres récents de l'association de management du Centre-Ville qui disait que le taux de cellules vides à Mons était en augmentation de 1,8 % et que la densité commerciale était en diminution, elle, de 1,9%. On constate également que la qualité des commerces présents en Centre-Ville se dégrade également. Cette problématique trouve en partie son origine dans la crise économique mais d'autres facteurs y contribuent également comme la question de la mobilité et du stationnement. Par ailleurs, la multiplication des centres commerciaux en périphérie, notamment à Jemappes et Maisières a un impact sur l'attractivité du piétonnier. L'extension des Grands Prés et le projet Ikea ne feront d'ailleurs qu'accentuer le problème. Dans ce contexte, les commerçants du Centre-Ville montois et particulièrement ceux du Passage du Centre sont inquiets à juste titre. Le besoin d'un renouveau commercial et d'une redynamisation est en effet, urgent. Attirés par es perspectives commerciales de Mons 2015, Quest For Property, un groupe spécialisé dans l'immobilier commercial a lancé un projet de rénovation du Passage du Centre avec intention d'y créer un parking. Lors du Conseil communal du 25 février 2013, un périmètre de rénovation urbaine autour des axes commerciaux du Centre-Ville a été voté. Pouvez-vous, d'un part, nous préciser plus précisément quelles mesures se dessinent pour donner le coup de fouet nécessaire à la relance commerciale en Centre-Ville ? Et, d'autre part, étant donné les difficultés commerciales du Passage du Centre et l'opportunité liée à Mons 2015, pouvez-vous expliquer les intentions de la Ville par rapport à cette galerie et par rapport au projet immobilier ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. C'est effectivement un sujet important que vous soulevez ici et globalement, je pense que nous souscrivons à ce que vous indiquez dans votre interpellation, sur les constats et sans doute même, d'une certaine manière, sur les réponses à apporter. Je voudrais simplement vous donner quelques éléments complémentaires. Par rapport au constat, vous dire que la crise évidemment ne touche pas que notre Ville, il y a d'ailleurs une étude qui vient de sortir et qui indique que le marché de l'immobilier commercial clôturé le premier trimestre 2013 avec le plus mauvais chiffre de ces 5 dernières années puisque 37% de surfaces commerciales en moins ont été louées cette année-ci par rapport au premier trimestre 2012, donc par rapport à la même période en 2012.

Par ailleurs, en ce qui concerne même le commerce de périphérie, celui-ci a connu un premier trimestre particulièrement mauvais avec des baisses de chiffres d'affaires allant jusqu'à 35% pour citer les chiffres de l'Agence CBRE. Et d'ailleurs, même les principaux axes commerçants du pays et notamment le Meir à Anvers et la rue Neuve à Bruxelles connaissent de grosses difficultés ainsi la rue Neuve a connu une perte de sa clientèle durant ces 4 dernières années de l'ordre de 15%. Tout cela pour vous dire qu'effectivement, Mons n'est pas unique et si nous connaissons des difficultés c'est vrai également dans d'autres villes. Par ailleurs, d'autres facteurs interviennent outre ceux que vous avez cités et notamment la politique de certains propriétaires que nous essayons de rencontrer à chaque fois que c'est possible et croyez que nous avons multiplié les contacts ces derniers jours et ces dernières semaines d'ailleurs en la matière, certains propriétaires qui préfèrent laisser leurs cellules vides plutôt que d'adapter leur niveau de loyers aux exigences d'un marché tel que celui de Mons et j'ai quelques exemples bien précis en tête en la matière, qui sont parfois difficiles à comprendre. Puis également les contraintes du bâti qui jouent énormément à Mons et notamment pour le haut de la rue de la Chaussée donc du côté de la Grand'Place qui est un vrai souci, on a des cellules qui sont trop petites, qui sont difficiles à commercialiser, on ne saura pas faire 20 Léonidas, il y en a un qui s'est déjà implanté, c'est déjà une très bonne chose mais franchement, occuper ce type de cellules vraiment très restreintes avec une activité commerciale attractive et des niveaux de loyers qui sont pratiqués, c'est vraiment compliqué. Alors, par rapport à la politique du Collège liée au développement commercial de périphérie, je voudrais vous indiquer l'un ou l'autre élément parce que c'est vrai qu'autant on voit et on discute de certains dossiers emblématiques comme Ikea, autant on n'évoque jamais finalement toutes les demandes qui nous parviennent et les positionnements adoptés en la matière. Pas plus tard que la semaine dernière, j'avais encore un grand groupe wallon de l'immobilier commercial dans mon bureau qui me proposait 50.000 m² de nouveaux développements en périphérie, en l'occurrence entre Mons et Jemappes, qui me proposait de nouvelles enseignes dans le centre commercial de Maisières, qui me proposait un nouvel alimentaire sur la Chaussée de Binche, etc. etc. Toutes ces demandes se sont soldées par un « niet », par un refus catégorique et c'est pour ça que je vous disais tout à l'heure que finalement je pense qu'entre les options que vous recommandez et la politique qui est menée, il y a finalement plus de synergie qu'on pourrait parfois le penser vu de l'extérieur parce que c'est vrai, qu'à force de multiplier ces sites de périphérie, on finit par vider les centres villes, ce n'est pas vrai d'ailleurs qu'à Mons, c'est une logique globale qui s'applique en Wallonie de plus en plus avec notamment le schéma de développement commercial wallon qui est en

cours de réalisation. Vous devez, par ailleurs, savoir qu'au niveau des communes, je fais une petite incise, nos moyens d'interventions par rapport à ces demandes de permis socioéconomiques ont malheureusement été rabaissés suite à la directive Bolkestein qui ne nous permet plus et à titre personnel je trouve que c'est un tort, de réguler par le biais des permis socioéconomiques le marché notamment sur base de critères économiques, c'est-à-dire que quand on a un alimentaire dans une rue, si on a un autre alimentaire qui veut s'installer en face, avant on pouvait dire ça n'a pas de sens parce qu'il y a déjà un alimentaire, on ne va pas en créer un deuxième on va déforcer le premier, maintenant, en gros, on ne peut plus tenir ce type de discours puisqu'avec la libéralisation, on estime que les communes n'ont plus le droit de prendre leur décision sur base de critères socioéconomiques, ce qui je trouve est regrettable mais uniquement sur base de critères liés à l'aménagement du territoire, à savoir les flux en termes de mobilité, l'impact sur l'environnement, etc. ce qui limite quand même fortement notre appréciation, notre capacité de décision par rapport à ce type de dossiers. Vous évoquiez effectivement le dossier Ikea, c'est un dossier important, on l'a dit, on l'a assumé, on souhaitait voir Ikea s'implanter à Mons, d'abord parce que ça permet d'élargir la zone de chalandise, ça crée des centaines d'emplois, que si ce n'était pas à Mons ça aurait été dans une ville directement concurrentielle de Mons comme Valenciennes en l'occurrence, on a souhaité dans la discussion limiter strictement et la négociation n'était pas simple, les surfaces commerciales complémentaires liées à ce projet. Au final, on se retrouve avec une extension qui représentera 7% de toute la capacité commerciale développée sur le site des Grands Prés, c'est encore trop à mes yeux mais c'était la limite en-dessous de laquelle on ne pouvait malheureusement pas aller sans faire capoter toute la négociation et donc c'est la raison pour laquelle nous avons avancé et nous essayerons, autant que faire se peut, de limiter l'installation de petits commerces en périphérie, en ce compris à cet endroit et notamment en veillant à ce que ce soit des plus de 400 m² qui se développent en périphérie pour éviter une concurrence avec le Centre-Ville qui, lui-même, ne peut de toute façon plus accueillir d'espaces de plus de 400 m² faute d'espaces adaptés en conséquence. Un élément également pour vous dire que dans le cadre du budget 2013, nous avons également doublé la fiscalité sur les grandes surfaces de périphérie, au-dessus de 400 m², je pense que c'est quand même passé relativement sous silence mais c'est quand même un avantage concurrentiel que l'on a offert aux commerces du Centre-Ville, donc ça veut dire que quand vous êtes un commerce de plus de 400 m², en gros par exemple H & M en Centre-Ville, paient de mémoire 3 euros du m², H & M aux Grands Prés paiera 6 euros du m² de taxe communale annuelle de part son doublement qui a été opéré dans le cadre du budget 2013 que l'on assume encore une fois

parce qu'on estime que les conditions concurrentielles ne sont pas les mêmes en Centre-Ville et en périphérie, qu'il est normal qu'en périphérie on contribue plus qu'en Centre-Ville. Par rapport au dossier du Passage du Centre que vous avez évoqué, c'est effectivement un cas spécifique, c'est une galerie qui est privée, je le rappelle, donc elle ne fait pas partie du domaine public, c'est une copropriété et donc, à priori, il revient à la copropriété de se saisir du devenir de cette galerie. La Ville a envoyé un signal disant qu'elle souhaitait encourager une rénovation de l'espace, quel que soit le vecteur utilisé, que ce soit un nouveau centre commercial, que ce soit la copropriété actuelle qui rénove les cellules, ce serait même le meilleur scénario pour nous mais malheureusement, elle n'en a pas les moyens d'après les informations qui nous sont remontées et donc nous avons essayé de mettre en contact avec les copropriétaires un certain nombre d'investisseurs, en vantant les mérites du Centre-Ville de Mons, ce qui n'est pas toujours évident non plus et donc nous avons reçu cette marque d'intérêt du groupe Quest For Property qui effectivement a engagé des discussions avec le Passage du Centre mais les mène en bilatéral avec les privés, indépendamment de la Ville. Nous essayons effectivement de maintenir un contact avec eux, nous avons encore essayé de les joindre ces derniers jours pour faire en sorte de faire le point sur leurs intentions mais c'est un dossier qui est complexe parce que la galerie est vétuste, que ça engendre toute une série de coûts, qu'il faut régler la problématique de la mobilité et du parking, qu'il y a de l'eau en sous-sol, qu'il y a une nécessité à avoir un consensus avec les propriétaires et les locataires actuels, bref, tout cela ne va pas se résoudre du jour au lendemain mais malgré tout, je voudrais quand même le souligner, il y a de beaux commerces qui sont établis dans la galerie, à la fois historiquement mais également depuis peu, donc nous pouvons espérer aussi que cette galerie évolue naturellement de par son attractivité propre, indépendamment des projets extérieurs. Alors, vous posez la question et j'en terminerai par là, du coup de fouet utile au Centre-Ville. Je voudrais simplement vous indiquer d'une manière générale que la politique du Collège, il faut le souligner, est tout orientée vers le Centre-Ville et les noyaux urbains des villages de périphérie, notamment de Jemappes, pour faire en sorte de les revitaliser. J'ai cité la revitalisation urbaine, tous les investissements publics massifs que nous réalisons dans les voiries, dans les sites culturels, touristiques, etc. tout cela se fait en Centre-Ville. Des mesures en matière de mobilité, on a parlé du parking gratuit le samedi après-midi, il y a peu ; la politique d'embellissement du Centre-Ville, vous avez noté le fleurissement dans le quartier de la gare, sur la Grand'Place, bientôt, dans quelques jours, dans le piétonnier également puisqu'on va poser les mâts avec les vasques fleuries ; toute la politique de Mons 2015 se fera en Centre-Ville et je ne parle pas non plus de notre politique en matière de démarchage auprès

des investisseurs et des propriétaires mais au-delà de cela, nous allons venir avec un projet plus transversal de dynamisation du Centre-Ville, répondant à quelques enjeux plus particuliers dans les semaines qui viennent et qui seront bien entendu adoptés par le Collège et présentés à l'opinion et au Conseil avec une série de mesures complémentaires pour essayer de dynamiser le commerce du Centre-Ville qui reste évidemment une grande préoccupation, sachant que la crise se fait sentir, que la situation est difficile pour les commerces et nous espérons en tout cas, pouvoir glaner de nouvelles enseignes en Centre-Ville, nous avons des contacts positifs tout comme d'ailleurs, nous devons constater certains départs et certaines enseignes qui sont en difficulté et donc il faut espérer que cet équilibre pourra se faire avec une balance positive au final. Voilà quelques éléments de réponse par rapport à votre interpellation mais je vous cède bien entendu la parole. M. LECOCQ a également demandé la parole, je ne sais pas si vous souhaitez réagir tout de suite ou si c'est M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci c'est gentil M. le Président. En fait, même si je partage les constats de Mme MARNEFFE, je n'en ai pas la même lecture sur les causes. En effet, il me semble que dans l'ensemble des pays européens, les centres commerciaux se développent, un peu partout et pour ma part, le soleil brille pour tout le monde et on peut très bien faire vivre des centres commerciaux à l'extérieur de la Ville et en même temps, faire vivre une ville comme celle de Mons d'ailleurs parce que nous avons de nombreux attraits et notamment le patrimoine architectural de la Ville qui fait que, quand on se promène dans une ville comme Mons, il me semble plus attractif, attrayant que de se promener dans une galerie commerciale, bref. Ce qui manque probablement ou ce qui fait la différence entre un centre commercial extérieur et un centre intra muros, c'est pour moi deux choses et non pas le problème des centres commerciaux extérieurs mais, pour moi, deux choses. Un, l'importance du parking construit, je dis bien parking construit et deux, la sécurité. Ce que nous retrouvons dans les centres commerciaux en externe donc on retrouve des parkings et de la sécurité puisque quand on se balade dans une galerie commerciale, en général, on se sent en sécurité et pour ma part, chaque fois que nous avons parlé ici dans cette Assemblée de caméras de surveillance ou de parking construit en Centre-Ville, à chaque fois, le groupe Ecolo a marqué son désaccord. Donc, il me semble quand même un petit peu ahurissant de faire des constats sur le fait que le Centre-Ville périclité et dans le même sens, de ne pas accepter de partager le point de vue qui consiste à dire qu'il manque des parkings et de la sécurité en Centre-Ville. Et le seul élément avec lequel je suis d'accord avec Mme MARNEFFE, c'est - comme bais-je dire ça pour ne pas être méchant par rapport à cette asbl - c'est le manque de dynamisme de la Gestion Centre-Ville, maintenant peut-être qu'elle manque de moyens, en tout cas moi j'ai

vécu ses débuts, j'ai vécu les débuts de la Gestion Centre-Ville, c'était une organisation qui travaillait parallèlement avec les commerçants, qui travaillait dans le positif, il me semble aujourd'hui que cette Gestion Centre-Ville n'a plus vraiment de ressort, alors qu'est-ce qu'il y a, qu'est-ce qui ne va pas, je n'en sais rien, en tout cas moi je n'y suis pas, je ne suis pas l'asbl Gestion Centre-Ville, je pense que l'ensemble des partis autour de la table y sont représentés donc voilà je constate que j'en fait, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, vous avez le dernier mot.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour un petit peu ajouter des éléments à l'analyse, je pense que dans le modèle d'économie dans lequel nous sommes, avec des personnes qui ont de moins en moins de revenus, il y a surtout besoin d'un nouveau modèle économique parce qu'on a bon dire, ce n'est pas parce qu'il y a plus de magasins que les gens achètent plus, au contraire. Ils auront plus de possibilités donc forcément, ils devront diviser leur portefeuille entre les différents magasins existants. Donc, je ne pense pas que s'il y a des centres commerciaux en plus des commerces existants en Centre-Ville, on va pouvoir maintenir le chiffre d'affaires des deux côtés. Moi, ce que je voudrais voir se développer à Mons, c'est un nouveau modèle économique avec aussi un défi en termes de vision de la société et ce modèle économique si effectivement on est un peu limité au niveau de la directive Bolkestein, je ne suis pas une spécialiste sur le sujet, mais je trouverais cela intéressant de creuser les critères écologiques qui permettraient d'être mis en œuvre, on a ce nouveau projet POLLEC qui peut permettre aussi de donner des critères et peut donner des pistes pour le choix des commerces et le type de développement économique alternatif qu'on pourrait voir se développer en Centre-Ville. Nous pensons par exemple favoriser du maraîchage local avec l'établissement de points de vente, d'autres types de commerces locaux qui commercialisent des produits locaux avec une vraie plus-value en termes coûts Co2 mais également par rapport à des critères équitables. Nous pensons aussi également à la mise sur pied d'une hall aux artisans qui défendrait ce type de modèle, d'autre part, on peut imaginer aussi d'autres critères qualitatifs par rapport à l'installation du type de commerces en Centre-Ville et ce serait intéressant de creuser ce type de critères pour la galerie mais également pour d'autres cellules vides.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Juste un mot par rapport à la Gestion Centre-Ville tout de même. J'en parle d'autant plus à l'aise que je n'y suis plus pour saluer le travail qui y est fait, je ne souscris pas à ce qui a été dit, je trouve que c'est une association très dynamique, qui est présidée d'ailleurs par le secteur privé pour le moment, où toutes les associations de commerçants siègent et où on a rarement vu autant de synergies et de

professionnalisme dans le chef notamment des stewards dont la qualité du recrutement a été décuplé de manière incomparable par rapport à ce que j'ai trouvé lorsque j'en ai pris la présidence. Donc, je voudrais saluer le travail de Mme MABILLE et de toute son équipe qui fait un boulot remarquable, qui ne compte pas ses heures et qui travaille aux côtés des commerçants chaque jour, qui vient encore d'adapter les horaires de son équipe dans le quartier de la gare pour faire en sorte d'accompagner les commerçants en fin d'après-midi, je pense qu'il y a peu de structures publiques qui font preuve d'un tel dynamisme et d'une telle capacité d'adaptation par rapport à la réalité économique du terrain. Voilà, je tenais quand même à le préciser. Sur cette interpellation, je propose d'en rester là. Nous en venons maintenant à l'interpellation de Mme MARNEFFE sur les vélos partagés et c'est M. LAFOSSÉ qui répondra.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons pris connaissance par voie de presse, que la majorité souhaitait la mise en place d'un système de vélos partagés et nous étions très satisfaits à ce sujet-là, c'était un reportage à Télé MB, il s'agirait d'étendre le système Blue-Bike mis en place par la SNCB en 2011, de créer 2 nouvelles stations au Grand Large et sur la Grand Place et de prendre en charge le coût de la location, l'utilisateur prenant le coût de l'abonnement à sa charge. Si l'option choisie présente des avantages indéniables à savoir la prise en charge d'une partie des coûts par la SNCB, sa préexistence à Mons et une expérience similaire à Deinze, elle présente également des inconvénients, notamment le poids du vélo et le moyeu 3 vitesses qui n'est pas du tout adapté aux dénivelés montois également le faible nombre de stations mais aussi le mauvais accueil du public montois pour le service existant. Notre question est donc celle-ci : comment pallier à ces inconvénients pour faire du projet de vélos partagés un succès et surtout une vraie alternative de mobilité ? Pour répondre à cette question, il est intéressant d'examiner les options existantes dans les dizaines de villes européennes ayant mis en place ce service. A Paris, Bruxelles ou Namur, il s'agit d'un partenariat public-privé, avec offres de services associées au marché publicitaire. Le système est composé de nombreuses stations disséminées dans la ville. Chaque station est composée de plusieurs bornes d'attache de vélos et d'une borne informatique qui sert d'interface entre les utilisateurs et le système de gestion. Après enregistrement, un utilisateur peut emprunter le vélo dans une station au moyen d'une carte et d'un code. À la fin de l'utilisation, le vélo peut être rendu dans n'importe quelle autre station en le raccrochant à une borne d'attache. A Avignon, Belfort ou encore La Rochelle, il s'agit d'un système libre-service identique mais sa gestion n'est pas déléguée à une entreprise, ni liée à un marché de publicité mais assurée par la régie de transport.

Quant à Strasbourg, si la gestion est également réalisée par régie, le système de location n'est pas un service de vélos en libre-service car il ne permet pas de trajets occasionnels d'une station à une autre. Ainsi, l'utilisateur doit toujours ramener son vélo à son point de location de départ. Ce service offre de la location courte durée - une heure, un jour, une semaine - et longue durée - un à douze mois. En Allemagne, la Deutsche Bahn a, quant à elle, opté à Berlin, Francfort et Stuttgart, pour un système appelé « Call a Bike ». Il permet à l'utilisateur de louer par téléphone des vélos non pas disposés dans des stations mais répartis dans la ville au niveau des carrefours principaux sur les mobiliers urbains. Chaque vélo dispose d'un cadenas, indiquant la disponibilité de celui-ci par un voyant, déverrouillable avec le code donné par téléphone. Les possibilités sont donc assez vastes mais du choix de ce système dépendra le succès auprès des utilisateurs. Les besoins diffèrent en effet si le public cible est le touriste occasionnel, l'étudiant rejoignant le campus, l'automobiliste souhaitant éviter les embouteillages et utilisant un parking de délestage, le navetteur devant combiner plusieurs modes de transport ou le citoyen voulant tester un autre mode de transport. Enfin, l'opportunité de proposer un service efficace à l'occasion de Mons 2015 doit aussi être prise en compte. Proposer des points de locations dans les grands sites phares et dans les 8 territoires récemment définis constituerait une vraie plus-value pour le projet. Au vu de ces éléments et en fonction de l'avancement du dossier, pensez-vous qu'il serait possible de discuter ensemble, de manière constructive, au modèle à mettre en place, en réunissant la Commission Mobilité autour de ce dossier et en invitant les associations Pro-Vélos ainsi que le GRACQ ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci beaucoup. M. LAFOSSE va répondre pour le Collège. Je voudrais juste attirer votre attention sur un aspect, comme me le rappelle M. le Secrétaire communal, le règlement prévoit un quart d'heure d'interpellation par groupe politique donc si vous pouviez essayer de synthétiser au maximum les interpellations, sans pour autant amoindrir leur message, je pense que ce serait une bonne chose, on ne va pas faire comme le Président du Parlement wallon, celui qui est de votre groupe et qui lui paraît-il coupe la parole après 2 minutes mais enfin, si on pouvait essayer d'avoir cette tenue pour la prochaine séance du Conseil communal, ce serait idéal. Ceci dit, sans critique personnelle, Mme MARNEFFE, M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vous remercie pour votre question et en tout cas d'avoir fait le tour du Monde en ce qui concerne la possibilité de vélos partagés. Effectivement, comme vous avez pu prendre connaissance par la presse locale en mai dernier, le Collège souhaite développer un système vélos partagés en Centre-Ville. Je me

suis pour cela rendu comme vous l'avez bien précisé à Deinze le 29 avril dernier pour prendre connaissance du système, de ses avantages et désavantages aussi puisque la Ville de Deinze dispose à présent de 2 stations Blue-Bike. Dans la perspective de Mons 2015 et de l'après 2015, il semble essentiel au Collège de proposer une diversité de mode de déplacement, nous en sommes tout à fait conscients, le vélo séduit aujourd'hui un nombre croissant d'utilisateurs en tant que mode de déplacement doux et présente l'avantage de pouvoir parfaitement s'intégrer dans une politique de déplacement touristique et culturel. Parmi les avantages que le système Blue-Bike présente, il présente une souplesse qui permet d'envisager le développement de stations progressivement et ce, en fonction des besoins de la Ville. A contrario, les systèmes proposés par les sociétés publicitaires présentent des contraintes trop fortes pour notre Ville, à savoir obligation par exemple d'installer au minimum 10 à 15 stations avec distance entre 2 stations d'environ 500 m et encore d'autres obligations. Or, la configuration de la Ville de Mons ne permet nullement de satisfaire à ces exigences. Le système Blue-Bike a aussi l'avantage de proposer des vélos standards mais également des vélos assistance électrique, ce qui peut peut-être répondre à votre problème que vous avez soulevé concernant le moyeu à trois vitesses. Ce qui est très intéressant pour nous, vu la configuration évidemment de la Ville, les rues étroites, escarpées, qui ne peuvent pas être accessibles pour tous les cyclistes, de tous âges, si on envisage l'assistance électrique par contre ça devient possible. De plus, il renforce l'intermodalité dans l'intra muros et je dirai que cette donnée a toute son importance. L'utilisation du vélo est importante, le Collège souhaite lui laisser une place de choix dans la palette des modes de déplacement afin de pouvoir diminuer la pression des voitures en Centre=Ville. Nous réfléchissons depuis de nombreuses semaines entre autres au système Blue-Bike. De plus, nous avons voté il y a peu un plan triennal de range-vélos qui débute cette année avec 65 emplacements, donc je pense que le vélo est loin de rester en reste, il fait partie intégrante de nos priorités en termes de mobilité mais il doit s'intégrer aux moyens existants mis en place que sont les trains, la voiture, les bus, les navettes TEC gratuites, en intra muros, le système cambio de voitures partagées. A l'aube de 2015, le Collège a de nombreuses préoccupations en matière de mobilité, qu'il faut pouvoir pérenniser dans le futur en permettant aux habitants et aux visiteurs d'accéder à la Ville en se garant aisément, en se déplaçant autrement qu'en voiture, en trouvant aussi une offre complémentaire en matière de transport. Je voulais à ce sujet vous préciser que des contacts sont également en cours avec la Maison des Cyclistes et Pro-Vélos pour discuter de cette vaste thématique. La Cellule Mobilité et moi-même avons eu une réunion dernièrement, il existe en effet toute une série de solutions parfaitement

complémentaires qui font actuellement l'objet d'une réflexion. Nous n'aurions bien entendu pas poussé cette réflexion sans l'avis des associations cyclistes j'ai également le plaisir de rencontrer depuis janvier en Commission Vélos. Tout projet ou changement en matière de mobilité est d'office communiqué et discuté avec le GRACQ et Pro-Vélos pour avis lors de cette Commission. J'espère donc avoir, Mme la Conseillère, répondu à vos attentes et je tiens aussi à signaler que nous sommes évidemment en tout cas moi personnellement aussi et le Collège aussi, ouverts à toute discussion dans le cadre d'une réunion de Commission Mobilité cette fois-ci et je vous engage alors de prendre contact avec le Président de cette Commission, à savoir M. Jérôme MANDERLIER et nous sommes ouverts à toute discussion. Je voudrais simplement vous demander, à cette occasion, de pouvoir préparer de manière assez concise ce dont vous voudrez discuter à cette Commission pour que ce soit productif et qu'elle traîne pas dans le temps comme on a pu le constater lors de ce Conseil communal d'aujourd'hui. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, vous avez le dernier mot.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je suis contente parce que l'essentiel de ma demande consistait à dire que nous allons nous réunir au sein de la Commission donc je ne manquerai pas d'envoyer des idées, des pistes de réflexion plus précises au Président. Je pense qu'en combinant les demandes qui ont été faites par Pro-Vélos avec la Fondation Mons 2015 et également ce plan triennal de range=vélos dont j'ai pris par ailleurs connaissance et que je trouve tout à fait satisfaisant et enfin, un des systèmes que j'ai évoqué, à savoir le système allemand, je pense qu'il y aurait moyen de faire une offre peut-être tout à fait complémentaire ou alternative au Blue-Bike et je trouverais ça très intéressant d'en discuter. Je voulais par contre ajouter encore un petit élément, au-delà de ce que vous avez déjà évoqué comme élément pour améliorer la mobilité à Mons, je pense que si on attire de nouveaux utilisateurs peu habitués au vélo dans ce type de vélos partagés, le besoin d'adapter encore les infrastructures pour les sécuriser se fera d'autant plus sentir et je pense notamment à deux éléments importants notamment justement l'accès vers la piscine et le Grand Marge en créant par exemple des pistes cyclables et si la voirie n'est pas assez large une bande centrale unique comme ça a été testé je ne sais plus dans quelle ville, je pourrais le dire en Commission. Et alors, le dernier élément, ce serait, je sais qu'on en a déjà parlé mais je trouve ça important, ce serait d'envisager quand même que la grande voirie ça continue cyclable, notamment plus ou moins du bas de l'avenue des Droits de l'Homme jusqu'au bas de la rue d'Havré. Je trouve que c'est vraiment un tronçon qui serait important pour améliorer la cyclabilité tout autour de Mons. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. M. MANDERLIER.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : M. le Bourgmestre, M. l'Echevin. Je me fais l'interprète des élus de notre Commission pour saluer la démarche de l'Echevin. En effet, les thématiques sont abordées tant au niveau des sports, des fêtes et de la mobilité, ont aussi leur légitimité dans notre Commission et nous avons beaucoup abordé ce soir la politique de la mobilité sur laquelle le Collège se penche depuis plusieurs années et qui trouve donc encore ce soir une attention particulière de l'ensemble des partis démocratiques et je ne doute pas qu'ils trouveront, dans notre Commission, une place de confrontation d'idées et de débats constructifs dans l'intérêt de notre population. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. MANDERLIER. Je vous propose de passer à l'interpellation suivante qui porte sur les toilettes pour dames à l'occasion de la Ducasse de Mons, Mme DE JAER.

Sortie de M. BARVAIS

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Dans un souci pour l'ensemble de mes collègues, je propose non pas de postposer mes 3 interpellations mais en tout cas de postposer celle sur les remparts et donc de passer à 2. Je vais essayer d'être courte dans mon interpellation et dans la réplique aussi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous avez remarqué, je ne fais pas usage de mon droit de faire respecter le quart d'heure par groupe, Mme DE JAER, donc tous les dossiers n'étaient pas à disposition des Conseillers à temps mais vous voyez que nous sommes souples aussi avec l'opposition !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne suis pas persuadée que Mme MARNEFFE ait parlé pendant 15 minutes mais bon... Sur les points à l'ordre du jour, rien n'est prévu.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Allez, c'est par groupe et pour toutes les interpellations le quart d'heure, y compris la réplique. Les toilettes pour dames, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Monsieur l'Echevin des Fêtes, Monsieur le Président du CPAS, en charge de l'Egalité des Chances. La ducasse est encore proche de nous et résonnent encore à nos oreilles les questions que nous nous posions. Qui chantera sur la Grand'Place, quel temps fera-t-il ou plus important encore, le Car d'Or montera t-il ? Saint-Georges terrassera t-il le Dragon, ou la queue va t-elle tomber ? Choperais-je du crin ? Il y a dans ces questions de Ducasse une bien plus féminine que les autres : à combien seront les toilettes et où la file sera t-elle la moins longue ! Pas que les femmes aient plus souvent besoin d'aller aux toilettes que les hommes, non. Mais tout simplement parce que la Ville met à disposition des hommes toute une série de toilettes publiques, voire de bâches et ceci

gratuitement alors que pour les femmes la Ville ne met à disposition qu'une ou deux toilettes et encore il faudrait me dire où elles se trouvent.

Le Conseil de l'Europe et son groupe de spécialistes en "gender budgeting" définissent celui-ci comme une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Le "gender budgeting" c'est donc une approche genrées de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques et l'inventaire de leurs conséquences directes et indirectes sur la situation respective des femmes et des hommes. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'être un spécialiste budgétaire pour se rendre compte que l'analyse genrée du budget des toilettes lors de la Ducasse de Mons pose un réel souci, souci partagé par nombreuses de mes concitoyennes puisque c'est la discussion qui anime toujours la file des toilettes dans les ducasses. A cette question, j'aurais voulu savoir, MM. les Echevins quel était le coût pour l'installation des urinoirs publics durant la Ducasse et quel était le coût pour des toilettes dites mixtes de type "cathy cabine", proportionnellement et par ailleurs quelles étaient les pistes que nous pourrions envisager pour que l'année prochaine, il y ait une égalité des chances en matière d'accès aux toilettes à la Ducasse de Mons, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme l'Echevine n'étant pas là, les Echevins m'ayant délégué, c'est moi qui vous répondrais sur ce sujet pointu.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous remarquerez qu'on ne dira pas que je porte des sujets d'un autre niveau de pouvoir ici, là on est bien sur la Ville de Mons.

XXXX Faby

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Cela, c'est tout à fait juste. Je dois vous faire une confidence, avant même la Ducasse, le jour avant la Ducasse, j'ai demandé à voir la liste des implantations des toilettes dans la Ville. J'aurais dû m'en préoccuper plus tôt, je le concède et le bilan qui m'a été présenté, ainsi qu'au Collège, n'était pas satisfaisant. J'ai donc demandé à Mme l'Echevine Mélanie OUALI que pour l'année prochaine, on puisse avoir plus d'urinoirs. Je ne pensais pas au gender budgeting, mais je pensais en tout cas à notre capacité à absorber plus d'urine sur l'espace public dans les lieux les plus adéquats et les structures les plus adéquates, parce qu'il n'y en avait pas assez cette année-ci et donc, j'ai trouvé cela regrettable. Donc, l'année prochaine, on va faire en sorte d'élargir l'offre, à la fois pour les hommes, parce que, même pour les hommes, il n'y en avait pas assez et pour les dames aussi. Alors, j'avais une réponse qui était préparée pour Mme OUALI mais ayant dit l'essentiel de ce que l'on pense au niveau du Collège pour la Ducasse et l'année prochaine, je propose d'en venir aux chiffres. Nous disposons pour les hommes de 21 blocs urinoirs, dont 12 sont loués,

ce qui représente un coût de location de 840 euros et un coût d'acquisition de 14.477 euros. Nous disposons pour les dames de 3 toilettes mixtes pour un coût d'acquisition de 7.803 euros. A cela s'ajoute la remorque WC installée à la rue de Houdain qui comprend 7 WC et 3 urinoirs pour un montant d'acquisition de 28.011 euros. Voilà pour les chiffres. En résumé, je trouve que vous avez raison et pour l'année prochaine, il faudra revoir notre dispositif « toilettes » parce que vraiment, il était insuffisant cette année-ci. C'est un vrai problème notamment pour les riverains et ceci dit, hors plaisanterie, je trouve qu'il faut le traiter sérieusement et d'ailleurs même aussi hors Ducasse. Cela fait partie de nos préoccupations et j'ai demandé aussi aux services techniques de prévoir l'implantation d'urinoirs publics, un peu comme il se fait à la Ville de Bruxelles, là où il y a de très beaux urinoirs, très pratiques, en inox, qui évitent tout problème et que l'on puisse également traiter la problématique de la rue de la Couronne. On n'a pas encore la bonne réponse, si vous avez des suggestions, nous sommes ouverts, parce que franchement, c'est un vrai fléau et c'est un sujet de préoccupations, surtout qu'il y a un nouveau restaurant qui vient de s'ouvrir juste au pied de cette rue et du Marché-aux-Herbes et que ce serait dommage de le voir partir à cause de ce type de problème. C'est un vrai sujet dont on nous nous occupons en dehors de toute grivoiserie et de toute plaisanterie. J'ai la liste, ici, des lieux d'implantations, si cela vous intéresse mais nous sommes ouverts à toute suggestion, notamment par voie de mail. Madame DE JAER, vous avez le dernier mot.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : J'enverrai donc mes recommandations par voie de mail et je veux bien avoir les implantations des toilettes. Je me réjouis vraiment de l'idée d'avoir des urinoirs publics, c'était quelque chose que nous avons défendu pendant la campagne de 2012 et nous sommes prêts à discuter, notamment des initiatives qui ont eu lieu. Le week-end qui vient, c'est la Fête de la Musique, je ne sais pas quel dispositif a été mis en œuvre, mais ce que je trouve assez triste, c'est qu'on a quand même des toilettes publiques au sein de l'Hôtel de Ville et que souvent, quand il y a des manifestations le soir, que ce soit Fête de la Musique, Fête de la Bière, elles sont fermées. J'imagine bien que pour vendredi ce n'est pas possible, ce serait bien aussi de voir en concertation avec les services de la Ville dans quelle mesure on pourrait les laisser ouvertes un peu plus tard quand il y a des festivités et qu'on sait qu'il y a des risques de salissures de l'espace public. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste un petit mot par rapport à cela. Les soucis que nous avons c'est que ces toilettes sont régulièrement laissées dans un état assez épouvantable par leurs usagers, que pour bien faire, il faudra repenser leur utilisation avec une dame qui filtre, une dame-pipi ou un monsieur-pipi, quelque chose comme cela. Vous voyez que je suis

attentif à l'égalité des genres et par ailleurs, pensons à notre concierge qui se lève tôt le matin et qui ferme déjà l'Hôtel de Ville à 22 heures. Donc, c'est aussi un souci pratique et logistique. Les Fêtes de la Musique, ceci étant, drainent quand même moins de monde que la Ducasse ou certains grands événements, donc, espérons que les citoyens sauront se tenir durant ce week-end de festivités. Je ne vais pas étendre les débats plus longtemps. Si vous le permettez, je propose de passer à l'interpellation suivante qui porte sur les mouvements de jeunesse dans l'espace public.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : M. le Bourgmestre, nul n'est censé ignorer la Loi.

L'article 24 de la Charte du respect de l'autre de notre commune, le règlement de police auquel on a donné un nom plus « sexy », je dirai et c'est bien comme ça, précise ceci : Collectes de fonds – organismes reconnus. Les collectes et ventes organisées par les pouvoirs publics et asbl à but philanthropique, social... subsidiées par les pouvoirs publics ne sont pas soumises à autorisation préalable. Les collecteurs dûment mandatés doivent présenter d'office leur mandat, ainsi qu'une pièce officielle d'identification, aux personnes qu'ils sollicitent. Pour les collectes entreprises sur le seul territoire de la Ville pour adoucir les calamités ou malheurs, on dit plus ou moins la même chose. Ce que notre Règlement de police dit c'est que quand on a une asbl subsidiée par un pouvoir public – on entend par pouvoir public, j'imagine, commune, région, communauté ou le fédéral – il n'y a pas d'autorisation préalable à demander au niveau de la commune pour vendre sur l'espace public. Or, il s'avère que depuis plus d'un an, à mon avis, on ne respecte plus cette règle au sein du Collège puisqu'on dit à tous les mouvements de jeunesse qui vendent sur l'espace public qu'ils ne peuvent pas le faire, qu'ils doivent demander une autorisation préalable, que s'ils le font, ils seront soumis à l'amende et on les envoie, en général, vers la Place Léopold. Alors, on peut entendre et j'ai lu sur la Province en ligne que les commerçants n'aient pas envie que des scouts vendent dans la rue ou quoi que ce soit et j'aimerais bien qu'on ne revienne pas sur ces discussions qu'on a déjà eues au Conseil de Police. Ma question est assez précise, on a ici un Règlement qu'on ne respecte pas, dans quelle mesure le Collège va proposer une modification à ce Règlement pour que nous soyons dans la légalité ? D'ici là, est-ce qu'on est bien d'accord qu'il faut cesser de faire demander aux associations une autorisation s'il n'y a pas de cadre légal qui encadre ça et de façon plus générale et plus intéressante, quels sont les lieux dans lesquels il va y avoir une concertation avec les mouvements de jeunesse, notamment sur les lieux dans lesquels ils pourront vendre, puisqu'on se rend bien compte que la Place Léopold, à part le dimanche matin, à l'heure actuelle, il n'y a quand même vraiment pas grand monde et que ce n'est pas le lieu adéquat pour vendre et donc, dans quelle mesure, une concertation va être

organisée, puisque, j'imagine que le Règlement de police va être modifié puisque le PAC l'a déjà pris et le Collège de police aussi. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme DE JAER. Effectivement, le Collège limite strictement toute distribution dans l'espace public pour les raisons que l'on a évoquées au Conseil de police, à savoir que nous voulons limiter toutes formes d'interpellation auprès du public qui se rend dans les commerces du Centre-Ville sachant que celles-ci sont devenues trop nombreuses et que cela importune les passants. J'ai encore eu un mail pas plus tard qu'aujourd'hui d'une dame qui s'en plaignait. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité orienter toutes formes et pas seulement les ventes mais aussi les actions promotionnelles des firmes privées qui distribuent des boissons, des glaces ou je ne sais quoi d'autre ... tout cela se fait maintenant à la Place Léopold. C'est vrai que depuis l'ouverture de la gare provisoire, ça a perdu un peu de son sens mais donc, l'objectif recherché était celui-là, c'est de cesser d'importuner des passants, dans le piétonnier notamment, qui finissent par en avoir marre et par ne plus venir en Centre-Ville et c'est aussi une des causes de la désinfection du Centre-Ville. Par rapport au respect, pour revenir à la question précise que vous avez posée, est-ce que le Collège respecte la Charte du respect de l'autre ? Oui, parce que vous avez évoqué un article, mais il y a d'autres articles ailleurs dans la Charte et non seulement il faut une autorisation pour pouvoir vendre dans l'espace public, sauf si on répond aux conditions que vous avez évoquées, mais il faut aussi une autorisation pour occuper l'espace public. Ce sont deux choses différentes. A priori, il n'y a pas de raison de modifier le Règlement. On peut, si vous le souhaitez, expliciter les choses un peu plus et compléter le texte à l'article que vous avez mentionné tout à l'heure mais il faut à la fois l'autorisation pour occuper l'espace public et à la fois l'autorisation, dans certains cas, pour vendre sur l'espace public, parce qu'on peut occuper l'espace public sans vendre, on peut manifester mais ici, en l'occurrence quand on vend, c'est un plus, c'est une disposition complémentaire qui intervient et puis, par ailleurs, je ne vais pas rentrer dans le détail, on pourrait avoir des réflexions sur le but philanthropique de telle ou telle action, mais ça n'est pas le but ici. Ici, on peut comprendre que les scouts fassent des démarches, mais en tous les cas, ici et c'est vrai pour toutes les actions caritatives qui chaque semaine, sollicitent des autorisations, on ne souhaite pas multiplier les démarches dans les rues commerçantes du piétonnier. Nous sommes ouverts à toute forme de discussions avec les associations qui le souhaitent sur le lieu le plus adéquat, en tout cas, pas les rues commerçantes. C'est le sens de notre démarche.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Si on dépose un stand dans une rue, on occupe l'espace public, quand on marche en rue, on n'occupe pas l'espace public parce que sinon,

nous sommes tous dans l'illégalité tout le temps. Je vais dire, il y a des vendeurs qui n'occupent pas un endroit et qui marchent et voilà. Moi je n'ai pas de souci, on peut faire dire ce qu'on veut à un règlement et dire, ceux qui veulent venir nous voir, nous voit, mais non, nous avons un Conseil de la Jeunesse, nous essayons de mettre en avant notre jeunesse, je veux dire les scouts qui vendent, ce n'est pas pour aller guindailler ou quoi que ce soit, c'est pour payer leur camp, c'est pour permettre que chaque montois puisse aller en camp scouts et en camp patro. Il y a quand même un but derrière et donc je trouve qu'une démarche proactive de votre part et de la part de l'Echevine de la Jeunesse vers eux pour avoir une concertation serait quand même un plus plutôt que de nous dire, attendons de voir s'ils veulent venir. Alors de dire qu'on occupe l'espace public, qu'on y marche pour y vendre bon d'accord mais on peut dire ce qu'on veut tout le temps. Si on a mis cet article dans le règlement, c'est parce qu'on considérait à l'époque que ces personnes n'osaient pas demander l'autorisation, on peut décider maintenant on ne le considère plus mais à l'époque, on avait considéré qu'ils n'avaient pas à demander l'autorisation, ne faisons pas dire à un article ce qu'il ne veut pas dire non plus sinon, si on avait considéré qu'il fallait de toute façon une autorisation, nous n'aurions pas mis l'article 24 dans la charte du respect de l'autre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a deux articles donc je persiste, il y a l'article 23 et l'article 26, maintenant, le souci que nous avons concrètement c'est que, nous souscrivons à ce que vous dites, donc les scouts c'est évidemment éminemment respectable et on peut prendre toutes les dispositions pour les encourager mais le problème c'est que la semaine d'après c'est Médecins du Monde, après c'est le WWF, puis c'est Médecins sans Frontière, Amnesty International et donc chaque semaine, il y a des démarches de gens qui sont tout à fait autorisées sur le plan de la reconnaissance et de l'objectif qu'ils recherchent à faire ce type de démarchage en rue, le problème c'est que l'accumulation de ceux-ci finit par poser un souci dans le Centre-Ville et qu'à un moment donné, nous ne sommes pas là non plus pour importuner systématiquement les personnes qui se rendent dans les rues commerçantes pour faire leurs achats. Il y a une mesure un peu radicale qui est due au fait qu'il y a eu à un moment donné, un trop plein et donc moi j'étais particulièrement bien placé pour m'en rendre compte quand j'étais au Marché-aux-Herbes, quand j'étais Echevin, à chaque fois que je venais à l'Hôtel de Ville, je ne pouvais pas faire un fois en venant sans être importuné. Toutes les associations de commerçants nous ont relevé le problème en disant que c'est un vrai souci et c'est vrai pour eux et encore une fois pour toutes les démarches promotionnelles des entreprises, Coca-Cola, Ictea, les glaces ceci, les chips cela et donc systématiquement, nous

avons renvoyé sur la Place Léopold, voilà. Je sais que ce n'est pas très populaire de le dire, ni de réagir comme cela mais à un moment donné, il faut aussi préserver l'activité commerciale en Centre-Ville, l'attractivité de nos rues, c'est le choix qui a été fait. Nous sommes toutefois disposés à ouvrir une discussion avec eux mais il n'y a pas que ce moyen-là pour pouvoir collecter des fonds, vous pouvez aussi développer d'autres activités, des soupers, des tombolas et ce genre de choses, donc il n'y a pas que le démarchage en rue qui peut être utilisé pour récolter des moyens pour faire un camp scout. M. BONJEAN et puis Mme DE JAER terminera.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement une petite intervention, par rapport justement à l'occupation de l'espace public et l'inquiétude des usagers de nos terrasses et autres. Vous avez été, je crois, sollicité comme moi par une citoyenne montoise bien connue par rapport et ce n'est peut-être pas non plus très populaire, au brûlage de "marones" je crois que pour tous ceux qui sont mariés, nous y sommes passés, mais qui c'est vrai parfois dévie quelque peu notamment au niveau de la puissance sonore des zuélas et autres klaxons qui accompagnent et généralement, les gens qui sont sur les terrasses ici sur la Place ou qui font leurs achats dans le piétonnier. Je ne sais pas si un jour, pas maintenant mais on ne pourrait pas porter une réflexion sur voir comment on peut régler tout ça parce que c'est vrai que c'est toujours plaisant de voir quelqu'un qui va se mettre la corde au cou, en général ils sont bien déguisés, c'est sympathique mais parfois c'est vrai qu'il y a certains débordements qu'il faudrait peut-être essayer de maîtriser.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, avant que Mme DE JAER ne clôture, par rapport à ce problème des brûlages de "marones", je suis un peu plus flexible que vous et donc c'est vrai qu'il y a parfois quelques excès mais néanmoins, le mariage étant une institution tantôt recherchée, tantôt en difficulté selon les profils de personnes concernées, nous essayons de pouvoir encadrer ceux-ci de la meilleure manière qui soit à Mons, sans tuer les initiatives sympathiques et pour autant qu'il n'y ait pas de débordements majeurs, c'est arrivé une fois qu'il y en ait et j'ai fait appel moi-même à la demande des commerçants aussi au steward ou à la Police, c'est arrivé deux fois pour essayer de réguler un peu les choses mais nous allons essayer d'éviter l'adoption d'une règle stricte et systématique pour quand même laisser libre expression à ces moments de fête. Nous sommes quand même une Ville jeune, étudiante, il faut que chacun puisse profiter des moments forts de sa vie et donc cela fait partie du folklore qui anime notre Centre-Ville et donc nous allons essayer de continuer à vivre avec pour encore un petit temps. Mme DE JAER, vous pouvez conclure.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je trouve rassurante votre réponse sur l'interpellation parce que sinon on va aseptiser notre Ville, si on ne peut même plus faire de brûlage de « marones » mais soit. Maintenant, en ce qui concerne la concertation, est-ce qu'il ne serait pas au moins possible qu'il y ait un courrier, parce que n'importe qui qui lit le règlement communal, je l'ai montré à plusieurs personnes pour savoir si j'étais la seule à l'interpréter comme ça, l'interprète de la même façon que moi. Vous me dites que mon interprétation est fautive, passons mais est-ce qu'il ne serait pas possible au moins d'envoyer un courrier à tous les mouvements de jeunesse et à toutes les associations subsidiées par la Ville pour leur expliquer comment ça se passe, parce que je veux dire, nul n'est censé ignorer la loi, il y a plein de gens qui sont sur la voie publique, qui ne connaissent pas la façon dont procède le Collège, donc il serait au moins utile qu'ils soient informés, cela me paraît être la base de la démocratie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas de souci, pour autant que nous ayons les coordonnées de toutes les structures. Je voudrais juste vous lire l'article 23 pour qu'on ne me taxe pas d'avoir une interprétation personnelle de la chose. L'article 23 dit ceci et il est intitulé « collectes de fonds » : toutes collectes de fonds financiers ou d'objets ainsi que les ventes effectuées sur la voie publique sont soumises à l'autorisation écrite du Collège. L'autorisation et un document officiel d'identification doivent être présentés d'office par le collecteur aux personnes qu'il sollicite ». Cela, c'est l'article 23, vous avez toujours le dernier mot, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Le dernier mot. L'article 24 : les collectes et ventes organisées par les pouvoirs publics et asbl sociales subsidiées par les pouvoirs publics ne sont pas soumises à autorisation préalable. Les collectes et entreprises sur le seul territoire de la Ville de Mons pour adoucir les calamités ou malheurs par tous les autres établissements, institutions, associations ou groupements publics ou privés ainsi que par des personnes privées sont soumises à autorisation préalable. Donc, on voit bien qu'il y a d'un côté les asbl subsidiées qui ne sont pas soumises à autorisation préalable et de l'autre côté, les autres qui sont soumises à autorisation préalable. Je vous remercie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre il n'a jamais été dans mon intention d'interdire les brûlages de « marones », j'ai moi-même fait le mien à Mons. Je propose peut-être qu'on donne un dictionnaire à Mme DE JAER parce que tout à l'heure elle n'avait pas écouté la réponse de M. BOUCHEZ, elle n'a pas voulu la comprendre et ici elle n'a pas voulu comprendre la mienne... Ce n'est certainement pas à un libéral qu'on va

reprocher de vouloir brimer la liberté des autres, cependant la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, voilà des débats philosophiques... Vous alliez prendre la parole Mme DE JAER...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, je ne répondrai pas, je trouve que les attaques personnelles dont certaines personnes de la majorité, c'est la deuxième fois, la dernière fois c'était à huis clos, sont vraiment d'une bassesse....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Allez, il est tard, il est grand temps de passer au huis clos. Je remercie le public courageux qui nous a accompagnés toute cette soirée, les services communaux, l'huissier en chef.

La séance s'ouvre à huis clos avec 34 présents.

Sont absents : Mme OUALI, MM. DI RUPO, DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, Mmes MOUCHERON, NAHIME, M. HAMBYE, Mmes JOB, DEFRISE.

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
68° Objet : Intercommunale I.M.I.O. – Désignation de 3 Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f. IMIO/PQ/LG

ADOPTE - 70^{ème} annexe

69° Objet : Intercommunale I.P.F.H. Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.

REMIS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
70° Objet : Intercommunale I.D.E.A Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.

ADOPTE - 71^{ème} annexe

71° Objet : Intercommunale IGRETEC. Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.

REMIS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
72° Objet : Intercommunale HYGEA. Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.

ADOPTE - 72^{ème} annexe

73° Objet : Intercommunale I.E.H. Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.

REMIS

74° Objet : Intercommunale I.G.H. Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration. Approbation. Gestion f.

REMIS

75° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un Chef de bureau administratif. GRH/SC

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration définitive. GRH/AD/PA

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'une employée d'administration. GRH/SH 4630

ADOPTE - 75^{ème} annexe

76° Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Démission honorable d'un ouvrier semi-qualifié B définitif. GRH/SH/4283

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Démission honorable d'un brigadier en chef définitif. GRH/FL/3710

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Mise en disponibilité, pour cause de maladie, d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/11396

ADOPTE - 78^{ème} annexe

77° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental, dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps, à une employée d'administration. GRH/AD/PA

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une auxiliaire d'administration. GRH/AD/PA

ADOPTE - 80^{ème} annexe

78^e Objet : SERVICE INCENDIE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 85112407831

ADOPTE - 81^{ème} annexe

b) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 85112407593

REMIS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sergent pompier professionnel. SI 10870

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Mise à la pension prématurée temporaire d'un premier sergent pompier professionnel. SI 11451

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

79^e Objet : SERVICE INCENDIE – CENTRE 100 – Fédéralisation de 19 agents du Centre 100 au 1^{er} juin 2013. SI Féd. Centre 100

ADOPTE - 84^{ème} annexe

80^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3916/3798/3918(2)/3948(2)

ADOPTE - de la 85 à la 90^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3630/3948/3960

ADOPTE - de la 91 à la 93^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 3694

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 4027/3964/3937/3980

ADOPTE - de la 95 à la 98^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8^e/1^e 4028

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Octroi d'un détachement à une institutrice primaire définitive en qualité de conseillère pédagogique auprès du CECP. 8^e/1^e 7119

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Octroi d'un congé pour motifs impérieux d'ordre familial à un maître spécial de religion islamique. 8^e/1^e 7635

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Prorogation d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales sollicité par une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3123

ADOPTE - 102^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons sociales et familiales sollicité par une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3283

ADOPTE - 103^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

81^e Objet : Représentation de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale du TEC-HAINAUT pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations. JYD

ADOPTE - 104^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

82° Objet : Immobilière Sociale « Toit et Moi » - Désignation des représentants de la Ville de Mons au Conseil d'administration pour la mandature 2013-2018 – modifications. Secrétariat Gestion Associations. JYD

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
83° Objet : RAECT. Représentation de la Ville de Mons au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations JYD

ADOPTE - 106^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
84° Objet : PLAZA ART. Désignation des représentants de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations JYD

ADOPTE - 107^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
85° Objet : PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Représentation de la Ville de Mons à l'AG et au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations JYD

ADOPTE - 108^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
86° Objet : AUDITORIUM ABEL DUBOIS. Représentation de la Ville de Mons à l'AG et au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations JYD

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
87° Objet : SRWT. Représentation de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations JYD

ADOPTE - 110^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
88° Objet : FC FLENU. Représentation de la Ville de Mons au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion Associations JYD

ADOPTE - 111^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2013. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal adjoint,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====